

Paris le 17 juin 2003 - N° 215/D130

LES RENCONTRES DU CNIS SUR LE MOYEN TERME

LA STATISTIQUE PUBLIQUE A L'HORIZON 2008

Compte rendu de la réunion
du 24 avril 2003

Présidée par Jean-Pierre DUPORT Vice-Président du CNIS

PARTICIPANTS :

ADE	Frédéric	Communauté Urbaine de Strasbourg
ALLAIN	Dominique	Ministère de la Jeunesse, Education nationale et Recherche
AMIEL	Marie-Hélène	DGDDI - Direction générale des Douanes et Droits Indirects
ANDRIEUX	Marie-Ange	LE VINCI
ANTOINE	Jacques	CESEM OPINION
ANTREASSIAN	Laure	Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
ARCHAMBAULT	Edith	Université Paris 1
ARNOULD	Marie-Laure	INSEE
ARQUEMBOURG	Claude	CRIES Ile-de-France
ARTIGUEBIEILLE	Jacqueline	CNIS - Comité du label
AUBERGER	Marie-Noëlle	Journaliste de l'information sociale
AUFRANT	Marc	DDM - Direction du développement des Médias
AUZIERE	Sébastien	IFM - CTCOE
BACHMAN	Pierre	CGT
BAGHERZADEH	Morvarid	OCDE
BARAILLE	Jean-Paul	DPMA - Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
BARATON	Manuella	INSEE
BARBEDOR	Pascal	AFPA
BARDOS	Mireille	Banque de France
BARGE	Michel	DAEI-SES - Ministère de l'Equipeement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
BARRETEAU	Michel	Crédit d'équipement des PME
BASTIDE	Danièle	SESSI - Ministère de l'Industrie
BAUDELET	André	CNCA - Caisse nationale du Crédit Agricole
BEGUIN	Jean-Marc	SESSI - Ministère de l'Industrie
BELLOC	Brigitte	INSEE DR Ile-de-France
BELORGEY	Pierre	CCI du Doubs
BENARD	Christel	UIMM - Union des industries métallurgiques et minières
BENDOR	David	Ambassade de Grande-Bretagne
BENTOGLIO	Guilhem	CGP - Commissariat Général du Plan
BERGEY	Jean-Louis	ADEME
BLANC	Michel	INSEE
BLANCHET	Didier	INSEE
BLONDE	Marie-Hélène	DDM - Direction du développement des médias
BOISSELOT	Pierre	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
BOIVIN-CHAMPEAUX	Bertrand	CTIP - Centre technique des Institutions de Prévoyance
BONNIN	Magali	UNAT - Union nationale des Associations du Tourisme et plein air
BOSSARD	André	Délégation générale à l'Emploi et à la Formation
BOULENGIER	Bernard	SFIC - Syndicat français de l'industrie cimentière
BOULIDARD	Marie-Hélène	Mairie de La Roche sur Yon
BOURBIGOT-POGNAT	Monique	CNIS
BOURQUIN	Jean-Claude	UFC QUE CHOISIR
BOVAR	Odile	INSEE
BRESSAND	Claude	Université Paris I
BRION	Philippe	INSEE
BRUN	Patrick	Agence Urbanisme de Lyon
CADENEL	Nicole	SSED - Ministère de la Justice
CADIN	Didier	DECAS - Ministère de l'Economie, Finances et Industrie
CAILLAUD	Alain	INSEE
CAILLAVET	France	INRA / (ORELA)
CAMORS	Carine	IAURIF - Institut d'aménagement d'urbanisme de la région IDF
CANCEILL	Geneviève	DARES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
CASTELLAN	Michel	Préfecture de la Région Ile de France

CAZENOVE	Josette	Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
CHAILLAT	Martine	CESR AQUITAINE
CHAMBET-ROSSET	Marie-Christine	INSEE
CHARPAIL	Christine	DARES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
CHARPIN	Jean-Michel	INSEE
CHEVALIER	Corinne	DAEI-SES - Ministère de l'Equipeement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
CHEVALLIER	Patrice	APCM - Assemblée permanente des chambres de métiers
CHIAPELLO	Eve	HEC - Ecole des hautes études commerciales
CHOLET	Jean-Marc	SESSI - Ministère de l'Industrie
CLOTUCHE	Gabrielle	EUROSTAT
COHEN	Jeanine	CNRS LADYSS UMR 7533
COLIN	Christel	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
COMMERE	Pierre	ADEPALE
COR	Yves	Chercheur
COSTER	Jean-Louis	INSEE
COUVERT-CAMPANI	Claude	GEDA
CUNEO	Philippe	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
CUVIER	Christian	SCEES - Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
DADOY	Mireille	CNRS - Laboratoire Friedmann
DANIEL	Audrey	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
DAVID-GARDON	Brigitte	GSSEC (Syntec)
DE CAIX	Camille	Banque de France
DE CALAN	Dominique	UIMM - Union des industries métallurgiques et minières
DE CLEDAT	Bernard	INED - Institut national d'études démographiques
DE FOUCAULD	Jean-Baptiste	Inspection générale des Finances
DE GIMEL	Louis	SESSI - Ministère de l'Industrie
DE LA GRANGE	Thierry	Observatoire du Développement de la Réunion
DE LAVERNEE	Gérard	MEDEF - Mouvement des entreprises de France
DE MARTEL	Jean-François	Ministère Economie, Finances, Industrie
DE QUERO	Alain	DREIF - Direction régionale de l'Equipeement d'Ile de France
DEJONGHE	Valérie	INSEE
DELAPORTE	Maurice	ALLIANCE 7
DELFOUR	Jean-Philippe	Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
DEMOTES-MAINARD	Magali	INSEE
DENEL	Corinne	Mairie de Gennevilliers
DEPOUTOT	Raoul	INSEE
DERIS	Isabelle	Conseil régional du Centre
DERVEAUX	Marie-Hélène	Mairie de Paris
DERVIEUX	Lise	INSEE
DESEQUELLES	Aline	INED - Institut national d'études démographiques
DESROSIERES	Alain	INSEE
DETAPE	Yves	INSEE
DEUDON	Aurélié	CROCIS/CCIP - Chambre de commerce et industrie de Paris
DIGUET	Dominique	INED - Institut national d'études démographiques
DONNEFORT	Simone	IAAT - Institut atlantique d'aménagement des territoires
DUBELLO	Jean-Louis	UNAF - Union nationale des associations familiales
DUMUR	Régis-Pierre	Groupe Devanlay
DUPORT	Jean-Pierre	Réseau Ferré de France
DURAND	Denis	Syndicat CGT- Banque de France
DUSSERT	Françoise	Dir. générale de l'administration et de la fonction publique
DUTHEIL	Nathalie	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
DUTHION	Renan	SCEES - Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
DUTILLET	Jean-Louis	Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
DUTRECH	Véronique	INSEE

DUVERGER	Dominique	CNCM - Confédération nationale du Crédit Mutuel
EDOUARD	François	Confédération syndicale des Familles
ELBAUM	Mireille	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
ERNST	Bernard	Unédic
ESCAPA	Caroline	INSEE DR Midi Pyrénées
ESPINASSE	Marie-Thérèse	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
EURIAT	Michel	INSEE
FAYOLLE	Jacky	IRES - Institut de Recherches économiques et sociales
FILIPPI	Benoît	Observatoire des loyers de l'Agglomération Parisienne
FIOLE	Murielle	DAEI-SES - Ministère de l'Équipement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
FLECHEAU	Sylvie	Fédération française de la récupération
FLEURANT	Mélanie	IAAT - Institut atlantique d'aménagement des territoires
FONTANESI	Franck	FIEV - Fédération Industries des équipements pièces véhicules
FOURNIER	Irène	CNRS LASMAS
FRANCESCHI	Paul	ACOSS - Agence centrale des organismes de sécurité sociale
FRANCOZ	Dominique	SDES - Ministère Jeunesse, Education nationale et Recherche
FREYSSINET	Jacques	CEE - Centre d'études de l'emploi
FUCHS	Pascal	Ville de Montreuil
GABILLARD	Gérard	Observatoire régional de l'habitat et de l'aménagement
GARNIER	Odile	CNPA - Conseil national des professions de l'Automobile
GELY	Alain	SESSI - Ministère de l'Industrie
GENTHON	Véronique	Ministère de la Défense
GINIER	Pierre	DECAS - Ministère de l'Economie, Finances et de l'Industrie
GLAUDE	Michel	INSEE
GOTTELY-FAYET	Jacqueline	Ministère délégué à la parité et à l'égalité professionnelle
GOULHOT	Jean-Guillaume	WANADOO DATA
GOY	Alain	SDES - Ministère Jeunesse, Education nationale et Recherche
GRANDJEAN	Jean-Pierre	INSEE
GROB	Didier	Direction de la Législation Fiscale
GUDIN DU PAVILLON	Frédéric	CNAMTS
GUICHARD	Diana	CNIS - Comité du label
GUILLEMOT	Danièle	INSEE
HEBERT	Michel	INSEE
HEROQUER	Philippe	Agence de Développement et d'Urbanisme
HOLCHOLAT		DARES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
HONORE	Georges	SESSI - Ministère de l'Industrie
ISNARD	Michel	INSEE
JANSOLIN	Paul	DAEI - SES - Ministère de l'Équipement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
JOIN-LAMBERT	Eric	Région Ile de France
JULIEN-VAUZELLE	Michel	France Négoce Aciers
KAGAN	Claudine	INSEE
KLEINPETER	Marc-Antoine	CGP - Commissariat Général du Plan
KPAMANDHAT	Arsène	IUT de Beauvais
KRATZ	René	OREFQ
LACAN	Marie-Christine	Conseil Economique et Social Région Centre
LACROIX	Jacqueline	INSEE
LACROIX	Thierry	INSEE
LAGARENNE	Christine	D4E - Ministère Ecologie et Développement durable
LAGUZET	Claudine	DAEI-SES - Ministère de l'Équipement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
LAINE	Christine	INSEE
LAZEGA	Emmanuel	CNRS LASMAS
LE DUIGOU	Jean-Christophe	CGT

LE GLEAU	Jean-Pierre	INSEE
LEFEBVRE	Judicaël	AACC - Association des Agences conseils en communication
LESAGE	Jean-Luc	DGAC - Direction générale de l'Aviation Civile
LEVASSEUR	Stéphane	INSEE DR Ile-de-France
LIENHARDT	Jean	OSCE - Office statistique Communauté Européenne
LOWEZANIN	Christophe	IFEN - Institut Français de l'environnement
MABILE	Sylvie	DAEI-SES - Ministère de l'Équipement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
MADINIER	Chantal	SCEES - Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
MAGDELAINE	Vincent	UNIGRAINS
MARCHAL	Sylvie	Banque de France
MARCHAND	Olivier	INSEE
MARCHESE	Oliviero	IPSOS OPERATIONS
MARTIN	Catherine	OCDE - Organisation Coopération développement économique
MARY	Sylvie	CNIS - Comité du label
MATA	Carmen	GEDA
MAUREL	Françoise	INSEE
MAURICE	Joël	CERAS
MERMILLIOD	Catherine	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
MERON	Monique	INED - Institut national d'études démographiques
MEURIC	Louis	OBSERVATOIRE DE L'ENERGIE
MILOT	Jean-Paul	Direction du Budget
MIZRAHI	Andrée	CNRS - ARGSES
MIZRAHI	Arié	CNRS - ARGSES
MOLLET	Julien	CCFA - Comité des constructeurs Français d'automobiles
MONDON	Pierre	CES - Conseil Economique et Social
MONFRONT	Régine	Banque de France
MOREAU	Françoise	INED - Institut national d'études démographiques-
MORIN	Anne-Catherine	INSEE
MOUZAOUI	Ahmed	BDPME - Banque de développement des PME
MULLER	Lara	Ministère des Sports
MULLER	Gérard	Conseil National de la Vie Associative
NANOT	Bernard	IFEN - Institut Français de l'environnement
NIVAT	Dominique	Banque de France
OUVRE	Brigitte	CNIS
PAILLARD	Francis	Chambre des Métiers de l'Aube
PELC	Alain	CCMSA - Caisse centrale de Mutualité sociale agricole
PEREZ-DUARTE	Sébastien	INSEE
PETIT	Thierry	IAURIF - Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile de France
PETOUR	Patrick	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
PEYROUX	Claude	Banque de France
PHILIPPE	Christian	UNSA - Education
PICARD	Hugues	INSEE
PIERDET	Marielle	Préfecture de Région Picardie
PLATEL	Régis	UIMM - Union des Industries métallurgiques et minières
POMAREDE	Renée	INVS - Institut National de Veille Sanitaire
POUPAT	Bernard	IFEN - Institut Français de l'Environnement
PRANDI	Geneviève	OLAP - Observatoire des loyers de l'agglomération Parisienne
PROUVOYEUR	Françoise	IUT Paris.5
PUEL	Bertrand	Conseil économique et social de région Midi Pyrénées
PUIG	Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
RABIART		FNMF - Fédération nationale de la mutualité française
RAGEAU	François	DDM - Direction du développement des Médias
RAMBERT	Benoît	Ordre des Avocats - Cour de Paris
RAULIN	Emmanuel	SESSI - Ministère de l'Industrie
RAVAULT	Marie-Christine	DRASS Rhône Alpes

REBOUL	Claudette	DDM - Direction du développement des Médias
RENARD	François	Banque de France
RENARD	Yvonick	FIM - Fédération des Industries Mécaniques
REY	José	SCEES - Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
RHEIN	Catherine	CNRS-LADYSS
RIANDEY	Benoît	IRESO
ROBIN	Benoît	CGT-FO
ROBIN	Yves	DAEI-SES - Ministère de l'Equipeement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
ROBINE	Jean-Marie	INSERM
ROGUET	Brigitte	DARES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
ROMPTEAU	Sophie	CNIS
ROUSSEL	Patrice	INSEE
SAGLIETTI	Carla	Secrétaire générale adjointe du CNIS
SALUSTRO	Edouard	Société SALUSTRO REYDEL
SANTELMANN	Paul	AFPA - Association Formation Professionnelle des Adultes
SAUVE	Annie	Banque de France
SAVELLI-THIAULT	Isabelle	CROCIS-CCIP Chambre commerce et industrie Paris
SCHERRER	Philippe	INSEE
SEBIRE	Patrick	SESSI - Ministère de l'Industrie
SERRENTINO	Paul-Olivier	CNRS
SILBERMAN	Roxane	LASMAS-CNRS
SIMONNET	David	LES FONDEURS DE France (remplace Mme GRIMALDI)
SIROTA	Evelyne	SCEES - Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
SLAMA	Raphaël	DGAS - Direction générale action sociale - Ministère Santé
SUJOBERT	Bernard	INSEE
TAHAR	Gabriel	CNRS - Université de Toulouse 1
TAILLEPIED	Patrick	Direction de la prévision - Ministère Economie, Finances, Industrie
TANGUY	Hervé	Mairie de Paris
TERRIER	Christophe	Direction du Tourisme
THIBIERGE	Christophe	ESCP-EAP
THOLLON-POMMEROL	Vincent	INSEE
TIGNON	Joel	Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
TRAWWOY	Alain	GREQAM - EHESS
TRICAUD	Jean-Baptiste	Retraité
ULLMO	Yves	Cour des Comptes
VALENZA-MATARD	Céline	Conseil économique et social région Basse-Normandie
VALLAGEAS	Bernard	Université Paris Sud
VAN-DER-ELST	Marieke	INSEE
VANOLI	André	INSEE
VASSILLE	Laurent	Direction du Tourisme
VEDIE	Pascal	DR Equipement Ile de France
VENNAT	Francis	DARES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
VENTURA	Chantal	Service Social D'aide aux Emigrants
VERGNAUD	Isabelle	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
VIDAL	Jean-François	Université Paris XI
WCISLO	Martine	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
WOITRAIN	Emmanuel	CES - Conseil Economique et Social
YAKUBOVICH	Yolanda	CNAF
ZEMOR	Pierre	Conseil d'Etat
ZENNOU	Anne-Laure	ACOSS

EXCUSES :

ADHEMAR	Philippe	Cour des Comptes
ADNOT	Philippe	Président du Conseil Général de l'Aube
ALBE	Séverine	IAURIF
ALLIER	Hubert	UNIOPSS
BERTRAND	Léon	Secrétaire d'Etat au Tourisme
BLANC	Jacques	Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon
BLOCH-LAINE	Jean-Michel	UNIOPSS
BONNEVAUX	Laurence	APEC
BOURGUIGNON	Pierre	Assemblée Nationale
BRIZON	Véronique	FNCDT Fédération Nationale Comités Départementaux Tourisme
CAILLAUD	Alain	INSEE
CARREZ	Gilles	Député du Val-de-Marne
COUSINEAU	Mathieu	Fédération nationale de la mutualité française
FABRE	Paul	CRIES Provence Alpes Côte d'Azur
FRANCHET	Yves	OSCE - Office statistique des communautés européennes
KHODOSS	Hélène	Direction Générale de la Santé
LAMEL	Joachim	OSCE - Office statistique des communautés européennes - CEIES
LAVERGNE	Richard	Observatoire de l'Energie
LORRAIN	Jean-Louis	Permanence parlementaire
MALVY	Martin	Conseil régional Midi-Pyrénées
MEURIC	Louis	Observatoire de l'Energie
MORIN	Elisabeth	Conseil régional Poitou-Charente
NASLUND -FOGELBERG	Annika	OSCE - Office statistique des communautés européennes - CEIES
PELISSARD	Jacques	Mairie de Lons le Saunier
ROUSSET	Alain	Président du Conseil Régional Aquitaine
STRAUSS	Jean-Paul	Ministère de la Culture et de la Communication
THOLLIERE	Michel	Mairie de Saint-Etienne

La séance est ouverte à 9 heures 45.

I. Discours d'ouverture

François EDOUARD, Confédération syndicale des familles

Je suis très honoré de vous accueillir pour ces rencontres du CNIS, au Conseil Economique et Social, en tant que membre de cette assemblée. Je suis également heureux de vous accueillir en tant que nouveau membre du CNIS.

Le CES considère que c'est une de ses prérogatives que de permettre des rencontres comme celle-ci, entre producteurs et utilisateurs de statistiques. Il s'agit de dresser le bilan du programme qui s'achève et de débattre des orientations pour le futur programme 2004-2008.

Cette assemblée est le lieu où s'exprime la société civile sur tous les projets gouvernementaux. Aujourd'hui, en accueillant le CNIS, le CES permet à une partie de la société civile intéressée par les statistiques de confronter des analyses, des projets et des orientations afin de fournir à la Nation des indicateurs nécessaires pour le pilotage de la politique économique et sociale.

Le CES utilise par ailleurs abondamment les statistiques pour ses rapports et ses avis. Un consommateur doit pouvoir évaluer la qualité du produit qui lui est proposé. C'est pourquoi je salue la démarche du CNIS en faveur de la qualité, et en particulier son travail de constitution du Comité du label.

Le programme élaboré pour cette journée est fort intéressant. Il couvre les grandes évolutions économiques actuelles et ses conséquences sociales, parfois très lourdement ressenties par les citoyens. Je ne pourrai malheureusement assister à l'ensemble des travaux. J'aurais été tout particulièrement intéressé d'assister à l'une des tables rondes de cet après-midi, qui traite du système statistique face à l'évolution du marché du travail. Cette transformation soulève diverses problématiques dont celle du maintien dans l'emploi au-delà d'un certain âge, des frontières du chômage et de la précarité du travail.

Le CES fait actuellement l'objet d'une saisine sur la place du travail dans la société actuelle. Nombre d'interrogations se posent sur la place laissée aux jeunes dans notre société et sur leur avenir professionnel. Des statistiques nous seraient fort utiles pour saisir toutes les évolutions en la matière.

Au nom du CNIS, je vous remercie d'avoir répondu aussi nombreux à cette invitation. Je vous souhaite un bon travail et une bonne journée. Merci.

II. INTRODUCTION

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

Je remercie chaleureusement Monsieur Edouard pour ces quelques mots d'accueil. Par son intermédiaire, je remercie le Président Dermagne et l'ensemble des services du Conseil économique et social de leur accueil. Quel lieu plus symbolique pour réunir le CNIS que cette enceinte, lieu de rencontre national des partenaires sociaux ?

J'ai récemment pris avec grand plaisir la vice-présidence du CNIS en remplacement de Jean-Marie Delarue, à qui je transmets mon amitié ainsi que mes remerciements pour le travail qu'il a effectué au sein de cette instance. Je voudrais également manifester mon plaisir de présider cette manifestation, dans cette enceinte qui m'est familière. Je remercie également Michel Hébert de me suppléer pendant une partie de la matinée.

1. Le programme de moyen terme et ses implications

Le CNIS a organisé la préparation du programme à moyen terme 2004-2008 des services statistiques autour de thèmes structurants et transversaux aux différentes formations. Dans cette perspective, vont se rencontrer producteurs et utilisateurs de statistiques publiques.

Le CNIS émet un avis tous les cinq ans sur les programmes à moyen terme des producteurs de statistiques. Le programme 1999-2003 s'achevant, nous préparons le programme 2004-2008. Le programme actuel aura été très largement suivi. Dans chacune des formations, la très forte évolution des statistiques publiques est évidente.

Dans le domaine des entreprises, j'ai relevé tout particulièrement la mise en œuvre de la quatrième génération des enquêtes annuelles d'entreprise et le raccourcissement des délais de publication des statistiques conjoncturelles ; dans celui des ménages, signalons la multiplication des enquêtes sur les conditions de vie, le développement des travaux des services statistiques ministériels et notamment de leurs activités d'exploitation des données statistiques.

Le CNIS a contribué à une évolution vers une exigence de meilleure qualité. Le Comité du label incarne cette démarche. La pression sur les producteurs de statistiques émane non seulement du CNIS mais également des institutions européennes. Lors du prochain programme, ces pressions s'accroîtront vraisemblablement. Les exigences européennes feront naître des besoins d'harmonisation accrus. La rénovation du recensement induira progressivement une refonte des enquêtes auprès des ménages. Même si cette dernière intervenait à plus long terme, nous devons l'anticiper.

L'application de la LOLF (Loi Organique portant sur les Lois de Finance) accroîtra le besoin de mesurer l'efficacité des politiques publiques. La décentralisation créera une nouvelle demande qu'il faudra satisfaire sans négliger la qualité de l'information nationale et interrégionale.

2. La nécessité d'anticiper les évolutions

Ainsi, le programme 2004-2008 sera marqué par un enjeu important et une mutation accélérée du système statistique public. Il est du rôle du CNIS et des formations d'anticiper les évolutions inhérentes à la décentralisation et à la simplification administrative.

J'insiste tout particulièrement sur ce point car nous devons véritablement anticiper ces événements. Considérons pour nous en convaincre l'exemple douloureux des statistiques du tourisme. Nous n'avons pas su anticiper des événements pourtant inéluctables, comme l'arrivée de l'euro, les accords de Schengen et la suppression des fiches d'hôtel. Une instance partenariale comme le CNIS peut analyser les conséquences des évolutions en cours. Par exemple, un intervenant insistera sur les conséquences des simplifications des processus déclaratifs pour les entreprises. Si nous n'anticipons pas ce phénomène, nous risquons de ne plus pouvoir suivre correctement l'activité des entreprises.

3. Les réunions de rencontres sur le programme de moyen terme

Dans cette perspective, le Secrétariat général du CNIS a proposé d'établir des bilans par formation du programme finissant et de recenser les grandes tendances évolutives des besoins. Au cours de ces consultations sont apparues des demandes qui dépassaient le cadre des discussions de formation. Nous avons donc décidé d'organiser trois rencontres sur le programme à moyen terme :

- la présente réunion, traitant de l'information sur les entreprises et de celle sur les ménages ;
- une réunion le 19 mai, portant sur les statistiques financières ;
- une journée le 25 juin, à Lyon, sous la direction de Monsieur Fréville, sur les statistiques régionales et locales.

Ces deux dernières rencontres auront lieu dans un cadre élargi par rapport au CNIS. A la suite de ces rencontres, les services producteurs élaboreront des propositions. Les demandes exprimées seront prises en compte dans le programme à moyen terme. Ensuite, au cours des réunions de formations habituelles annuelles, il sera largement traité du programme de moyen terme, le programme annuel 2004 s'en déduisant logiquement. Enfin, en décembre, l'Assemblée plénière examinera le programme à moyen terme et formulera un avis.

4. Programme de la journée

Cette journée se déroule en deux étapes :

- Ce matin, quatre tables rondes seront consacrées respectivement à la rénovation du système statistique structurel des entreprises, aux indicateurs conjoncturels et à la connaissance des marchés, à la prise en compte des groupes dans le contexte de la mondialisation et à la connaissance statistique de l'immatériel.
- Cet après-midi, après une introduction générale sur l'avenir des enquêtes auprès des ménages, auront lieu trois tables rondes portant successivement sur les populations vulnérables et en difficulté, l'évolution du marché du travail et les enjeux de la construction européenne des statistiques sociales.

III. VERS UNE RÉNOVATION DU SYSTÈME STATISTIQUE STRUCTUREL D'ENTREPRISES

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

J'invite Jean-Pierre Grandjean, Jean-Paul Milot et Yvonick Renard à venir me rejoindre pour traiter le premier sujet.

1. Les évolutions attendues du système statistique structurel d'entreprises

Jean-Pierre GRANDJEAN, INSEE

Je suis très honoré d'ouvrir le débat.

Je traiterai essentiellement des entreprises du champ ICS (Industrie, commerce, services). A moyen terme, le secteur des exploitations agricoles s'en rapprochera vraisemblablement. Je ne m'étendrai que peu sur le secteur financier.

Les statistiques structurelles, qui s'opposent aux statistiques conjoncturelles, sont mesurées à intervalles de temps réguliers (annuellement ou pluri-annuellement). Le dispositif français de production de statistiques structurelles n'a pas radicalement évolué ces dernières années. Les exigences du règlement européen de 1997 n'ont pas suscité notamment de dispositions particulières.

a. La demande européenne

Plusieurs facteurs préfigurent une évolution accélérée lors du prochain programme, et en premier lieu la demande statistique émanant des institutions européennes. Le phénomène s'est déjà produit récemment à propos des statistiques conjoncturelles.

Depuis la fin de l'année 2002, des règlements prévoient la transmission à Eurostat de données statistiques portant sur les dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement et sur la production de déchets des différents agents économiques.

Des textes à venir nécessiteront un suivi statistique des activités des filiales françaises d'entreprises étrangères, et réciproquement, ainsi que l'utilisation par les entreprises des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Les entreprises du secteur financier, grandes consommatrices de nouvelles technologies, sont ainsi concernées, ce qui soulève pour nous un problème logistique. Ces nouveaux règlements européens alourdiront la demande de statistiques publiques relatives aux entreprises. L'Europe n'est pas pour autant responsable de cet alourdissement. Un suivi statistique des thématiques mentionnées plus haut est légitime, au niveau européen comme au niveau national, et a d'ailleurs été déjà initié en France.

Notre marge d'initiative repose sur les enquêtes thématiques aperiodiques, initiées par le SESSI au début des années 1990. Eurostat réfléchit à un dispositif qui permette de réaliser de telles enquêtes au niveau communautaire, projet à l'issue incertaine.

b. Les effets de la mondialisation

La mondialisation accroît la difficulté d'appréhension de l'activité des multinationales. Il est de plus en plus difficile, dans le dispositif d'observation actuel, d'éliminer les doubles comptes engendrés par les flux financiers internes à ces groupes à la complexité croissante. La troisième table ronde approfondira ce thème. La mondialisation provoque également la diffusion des normes IAS /IFRS, dont l'impact est encore difficile à évaluer. Jean-Paul Milot approfondira cette problématique à la suite de mon exposé.

c. Les effets de la simplification administrative

Ces dernières années, les gouvernements ont mis en oeuvre des politiques de simplification des formalités administratives incombant aux entreprises. Nous devons tenir compte de cette évolution. Nous devons oeuvrer à limiter autant que possible la collecte d'informations par voie d'enquêtes et à exploiter de façon optimale les sources administratives auxquelles nous avons ou aurons accès (par exemple, les comptes de résultats contenus dans les liasses fiscales, les déclarations annuelles de

données sociales), pour ne collecter par voie d'enquêtes que le reliquat des informations nécessaires. Il s'agit en fait d'adapter le cœur de notre dispositif, actuellement constitué de l'enquête annuelle d'entreprise (environ 200 000 répondants annuels) et des données collectées par la Direction générale des impôts (BIC, BNC).

Le problème du délai trop long de transmission à l'Insee des sources administratives pourrait être résolu en 2008. Cela nous permettra de développer à cette échéance les systèmes de traitement informatiques nécessaires.

Cette stratégie ne peut fournir de résultats pertinents sur les petites entreprises que si la politique de simplification des formalités administratives ne rend pas statistiquement inexploitable les déclarations. Les autorités doivent éviter de soumettre ces entreprises à une charge administrative trop lourde tout en restant en mesure de pouvoir évaluer correctement l'efficacité des politiques publiques menées à leur intention.

Les grandes multinationales nécessiteront certainement un traitement spécifique. Des expérimentations menées actuellement sur certaines d'entre elles permettront de préciser la démarche la mieux adaptée.

2. L'évolution des normes comptables : l'harmonisation pourquoi et pour qui ?

Jean-Paul MILOT, Mission Normes Comptables

Je précise tout d'abord que je n'interviens pas au titre de ma fonction actuelle. Ma mission concerne en effet les nouvelles normes de comptabilité publique initiées par la LOLF et non la comptabilité d'entreprise. J'interviens en tant qu'ancien membre du Conseil national de la comptabilité.

En France, la comptabilité est une source abondante de statistiques d'entreprise. Les statisticiens ont fortement contribué par le passé à l'évolution des normes comptables. Plus récemment, des évolutions capitales ont commencé. Elles pourraient aboutir à une modification de l'aspect des sources utilisées par les statisticiens.

a. L'émergence de normes comptables mondiales

Cette évolution est entraînée par la mondialisation et par le développement des marchés financiers, les derniers étant une source croissante de financement pour les premiers. Depuis une quinzaine d'années, des normes comptables mondiales émergent progressivement, nées du besoin des groupes de présenter leurs comptes d'une manière universellement compréhensible aux investisseurs.

Ces normes mondiales remettent en cause la souveraineté des états en matière d'établissement des normes comptables. Les normes comptables mondiales sont elles-mêmes conçues à partir de concepts qui diffèrent selon les pays.

b. Une crise de la comptabilité

Simultanément, nous assistons, de mon point de vue, à une crise de la comptabilité, provenant de la grande difficulté de la profession comptable à traiter les opérations de regroupements d'entreprises. Ce phénomène est relativement ancien, le début des années 1970 ayant été marqué, aux Etats-Unis, par une série de scandales comptables ayant pour fondement cette même problématique. L'organisme de normalisation comptable américain n'avait d'ailleurs pas survécu à cette crise, et a été remplacé par l'actuel organisme : le FASB. Le traitement comptable de l'immatériel, encore appelé « incorporel » est également un problème récurrent pour la profession.

c. Diffusion des normes IAS/IFRS

Devant l'émergence de nouvelles normes comptables et la crise vécue par la comptabilité, le dispositif s'est complètement réorganisé. Les organismes régulateurs de marché ont demandé aux organismes comptables de produire des normes mondiales. L'IASC, un organisme privé, était la seule institution comptable au niveau mondial ; c'est donc lui qui a été sollicité. Les autorités américaines ont obtenu qu'il soit profondément réorganisé afin que la profession comptable n'hérite pas seule de cette mission. L'IASC, devenu IASB, a produit des normes que les groupes cotés devront utiliser en Europe à partir de 2005.

Ces normes obéissent à une stricte logique d'information financière. Elles uniformisent les méthodes de mesure de la performance financière, critère surveillé par les investisseurs. Le caractère financier est à ce point prépondérant que ces normes internationales, dénommées initialement International Accounting Standard (IAS), sont désormais désignées par le terme : International Financial Reporting Standard (IFRS).

d. Un système comptable dual ou unifié ?

Cette évolution répond à un besoin mais ne concerne que peu d'entreprises : celles qui sont intégrées à un groupe ou cotées en bourse. Ces nouvelles normes coexisteront-elles avec celles des autres entreprises ou observerons-nous une convergence des deux normes ? Si un système dual est mis en place, qu'advient-il des entreprises changeant de catégorie ? *A contrario*, si les deux normes étaient unifiées, la future norme serait-elle adaptée aux besoins des statisticiens ? A ce jour, aucun élément ne plaide en faveur de la fusion des normes comptables mais différents arguments d'ordre idéologique ou politique pourraient la provoquer.

3. Une rénovation « soft » de la statistique structurelle d'entreprise

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Je remercie Jean-Pierre Duport d'avoir initié ces rencontres sur le programme de moyen terme dès sa prise de fonctions, avec l'aide de Jean-Pierre Puig. Il a rappelé que les formations devront se prononcer sur ce programme. Ces trois journées de rencontres sont l'occasion de débattre hors du cadre habituel du CNIS. Même si ce débat paraît tardif au vu du calendrier européen, il me semble fondamental. Je remercie par avance les représentants français qui travailleront sur des projets de règlements portant sur les statistiques communautaires. Il importe pour eux d'avoir des consultations. Les réunions du CNIS sont parfois trop peu nombreuses ou trop espacées.

Comme le rappelait Jean-Pierre Grandjean, la statistique structurelle s'oppose à la statistique conjoncturelle. J'ai relevé la définition du mot « structure » dans le *Robert* : « *Agencement, organisation des parties, des éléments, des composants. Forme observable et analysable. Système. Ce qui donne de la cohésion durable. Ordre, groupement essentiel malgré la complexité ou l'importance. Depuis le dix-neuvième siècle, le mot a été fortement influencé par la langue anglaise. Disposition des parties d'un ensemble abstrait, d'un phénomène ou d'un système complexe, généralement envisagé comme caractéristique de cet ensemble et comme durable. Structure d'un Etat : régime. Structure de l'industrie française : ses armatures. Depuis 1936 : structure de production et d'échanges.* »

Je vous invite donc à une rénovation « soft » :

- S comme « statistiques structurelles » (cela va de soi) ;
- O comme « organisationnel », « opérationnel », « organique » ;
- F comme « fonctionnel », « factuel » ;
- T comme « tissu », « technologique », « transactionnel ».

a. Notions de démographie d'entreprise

Evoquons tout d'abord la démographie des entreprises. Nous disposons d'un excellent fichier national : SIRENE. J'ai eu la surprise de lire une publication récente d'Eurostat sur la démographie d'entreprise ne comportant aucun élément sur la France. Dans notre fichier SIRENE, seules les activités principales sont recensées pour l'instant ; les activités secondaires n'apparaîtront qu'à partir de 2004.

Il reste encore à accomplir un long travail avant que les associations ne figurent toutes dans le fichier national.

Le problème de la taille est également important. Une consultation a eu lieu récemment sur la recommandation communautaire définissant les PME. Comme des unités légales de moins de 250 salariés. En France il est possible de gérer ce seuil, étant donné que les effectifs sont publics, mais nous préférierions manipuler un seuil de 500 salariés.

Nous connaissons les entreprises du CAC 40 comme nous connaissons les GEN mais nous ne parvenons pas à identifier, dans nombre de publications de comptabilité nationale, l'influence des grandes entreprises sur notre économie.

Les nouvelles technologies appellent des interrogations : un site internet n'est-il pas un nouvel établissement ?

b. Typologie des formes d'échanges entre entreprises

Le mot « échanges », contenu dans la définition du *Robert*, se décline de nombreuses façons :

- **Echanges entre branches**
Nous avons assisté ces dernières années à une régression des analyses *input-output*.
- **Echanges internationaux**
Nous ignorons trop souvent que les opérateurs ne sont pas les producteurs. S'intéresser aux investissements directs étrangers, aux groupes internationaux et à leurs diverses filiales est une démarche intéressante, mais les flux sont-ils reconstitués ?
- **Echanges interrégionaux**
La question est quasiment inexplorée. A l'heure de la décentralisation et de la mise en place de CLAP, je rappelle la demande des entreprises de connaître les estimations qui seront déversées dans CLAP pour leurs propres établissements.
- **Echanges entre producteurs et distributeurs**
Il n'existe pas de césure entre la production et la distribution mais un continuum que nous appréhendons très mal.
- **Echanges entre les entreprises et l'environnement**
Nous ne disposons toujours pas de fichier de bonne qualité des installations classées permettant d'analyser les transferts. Quant aux déchets, l'IFEN va effectuer de bonnes enquêtes à ce sujet.
- **Echanges technologiques**
Nous nous intéressons tous à la recherche et au développement. D'excellentes enquêtes sur l'innovation ont déjà été conduites mais le champ d'investigation est vaste : transferts entre laboratoires publics et l'industrie, transferts entre la recherche fondamentale (dite « d'amont ») et la recherche appliquée (dite « d'aval »).
- **Echanges des entreprises avec le monde de la formation**
Durant ce plan de moyen terme, nous vivons un événement considérable : l'introduction renouvelée de la PCS. L'enjeu est considérable en vue du choc démographique de 2006.
- **Echanges financiers**
Je ne désigne pas les flux intervenant dans la base des paiements mais de ceux qui circulent entre la sphère financière et celle de l'économie réelle. Que savons-nous sur le crédit interentreprises ? Que savons-nous sur les risques des banques ou des assurances alors qu'elles ne prennent plus leur couverture ? Les asymétries d'informations restent pour nous un défi. Les échanges entre les entreprises et la sphère financière reposent certes sur des données comptables mais notre plan comptable, pour performant qu'il soit, ne doit pas être utilisé à une fréquence quasi brownienne. Le débat sur la fréquence souhaitable du *reporting* financier est largement engagé.

Dans toute exploitation statistique, la qualité des segmentations restituées est fondamentale. Ma remarque renvoie au débat sur les nomenclatures et à la démarche d'harmonisation mondiale des nomenclatures prévue en 2007. N'inventons pas d'agrégats non significatifs du point de vue social ou économique.

Nous nous dirigeons vers une cinquième génération d'enquêtes annuelles d'entreprises. Jean-Pierre Grandjean nous a confié que, peut-être, à la fin de ce terme, l'exploitation des sources administratives sera quasiment possible en temps réel. Faisons en sorte que cette cinquième génération ne s'intéresse qu'aux éléments essentiels (les échanges entre secteurs et branches) et se détache des comptes, qui seront disponibles par ailleurs. En conclusion nous avons besoin de sources compatibles et interopérables aux niveaux français et européen, et qui soient accessibles aux partenaires sociaux.

4. Questions de la salle

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

Je vous remercie. Les intervenants peuvent à présent répondre à vos questions.

Hugues PICARD, INSEE

Je suis responsable de la démographie des entreprises à l'INSEE et j'aimerais donner une explication à propos de l'enquête à laquelle Monsieur Renard faisait allusion. En matière de démographie d'entreprise, chaque pays fournit un bon travail mais les fichiers ne sont pas construits uniformément d'un pays à l'autre. Par exemple, le Royaume-Uni n'intègre dans son fichier national que les entreprises dépassant un certain chiffre d'affaires. Or 20 % seulement des entreprises créées dépassent ce seuil après trois ans. Selon nos calculs, les taux de création d'entreprises en France et au Royaume-Uni sont comparables. Nous n'avons pas souhaité voir apparaître les données françaises sur un même document que les données britanniques, la comparaison n'étant pas pertinente.

Comme vous l'avez indiqué, les activités secondaires des entreprises seront introduites dans la base SIRENE, à la fin de l'année 2004 ou au début de 2005.

Nous recensons toutes les associations qui emploient du personnel, payent des impôts ou sont subventionnées. Nous recensons également celles qui nous demandent de les inscrire au répertoire. Nous sommes en relation avec le Ministère de l'intérieur en vue d'obtenir le recensement le plus exhaustif possible. Notre principale difficulté est de supprimer de la base les associations dissoutes. Nous n'avons aucun moyen de recenser les disparitions d'associations. Nous pouvons seulement savoir si une association cesse d'être subventionnée. Récemment, nous avons transmis un fichier à une administration pour les besoins d'une enquête. Il s'agissait d'associations subventionnées ces dix dernières années. Sur les 10 000 courriers envoyés, 1 500 sont revenus portant la mention « NPAI ». En conclusion, la problématique des associations n'est pas aussi aisée qu'il n'y paraît.

Bernard VALLAGEAS, Université Paris Sud

Ma question porte sur les interactions entre « consolidation » et « agrégation ». Je rappelle que la consolidation est une opération comptable concernant les groupes d'entreprises, tandis que l'INSEE se livre à une travail analogue, l'agrégation, au niveau national. Je pense qu'à terme, petites et grandes entreprises auront le même plan comptable. Les opérations de consolidation effectuées avant l'opération d'agrégation par l'INSEE seront-elles pour autant neutres ?

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

Je propose que Monsieur Depoutot réponde à cette question au cours de la troisième table ronde.

Pierre BACHMAN, CGT

Les normes IAS confortent une logique financière à laquelle vous comprendrez que mon organisation est opposée. Toutefois, les normes IAS apportent quelques innovations dans la présentation des comptes. La CGT est favorable à la coexistence des deux systèmes comptables, si les normes IAS sont appliquées – ce qui se produira vraisemblablement. Ce double système permettra de disposer d'éléments indispensables lorsque les normes IAS auront conduit à une situation cataclysmique. Tel est le sentiment de mon organisation.

Jean-Paul MILOT, Mission Normes Comptables

Du point de vue purement technique, un système dual est parfaitement envisageable. Cependant, de nombreux éléments semblent condamner cette cohabitation. Je pense notamment à la communication financière des entreprises. Les experts ayant étudié ces questions penchaient pour l'établissement d'un système de conversion entre les normes comptables préexistantes (essentiellement le système d'Europe continentale, basé sur un modèle franco-allemand et le système anglo-saxon) et les nouvelles normes mondiales. Malheureusement, ce système est inopérant pour les groupes qui interviennent dans les deux zones. Il est impossible pour une entreprise de publier deux résultats différents, sous peine de désorienter les analystes et les investisseurs. Dans les années 1990, Daimler Benz, qui voulait s'introduire en bourse à New York, a

provoqué un véritable séisme en publiant simultanément des comptes déficitaires selon les normes américaines et des comptes bénéficiaires selon les normes allemandes. La coexistence des deux systèmes offre une vision plus complète mais une information difficile à interpréter devient suspecte.

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Quel que soit le système de comptabilité, les grandes entreprises cotées sont désireuses de donner moins d'informations, et ce, selon des échéances plus espacées.

Yves ROBIN, DAEI-SES

Nous devons durant les années à venir appréhender différents enjeux. Monsieur Renard a proposé une rénovation « soft ». Je ne pense pas que cette adaptation soit réellement « soft », à la fois pour les entreprises et pour les administrations. Si nous sommes davantage sollicités sur certains thèmes pour lesquels nous ne disposons pas de sources administratives, parallèlement, les efforts de convergence de normes comptables et la diffusion des nouvelles technologies devraient faciliter l'accès aux informations administratives et celles concernant les plus grandes entreprises. Quant aux entreprises de plus petite taille, Monsieur Renard, la problématique est plus délicate. Je ne suis pas sûr de la position à tenir ni de celle choisie par les différents acteurs. Développer notre dispositif d'observation se révélera coûteux à la fois pour les entreprises et les administrations. Devons-nous nous concentrer sur quelques thèmes prioritaires ? Cette question me semble prépondérante.

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Le CNIS existe précisément pour réaliser des arbitrages, dans des conditions de plus en plus contraignantes du fait de l'environnement national et communautaire.

Vincent THOLLON-POMMEROL, INSEE

Monsieur Renard nous a invités à recentrer l'enquête annuelle d'entreprise sur des éléments novateurs non inclus dans les données comptables. Je ne conteste pas ce principe. Toutefois, le fait d'éliminer toute information comptable de l'enquête annuelle me paraît excessif dans la mesure où les sources dont nous disposons ne nous renseignent pas sur l'intégralité des données comptables. Nous ne disposons que de documents de synthèse. Certaines informations comptables utiles dans notre analyse en sont exclues et nous devons probablement recourir à l'enquête pour leur collecte.

Michel HEBERT, INSEE

Les champs d'investigation sont très vastes, mais ne pouvant pas solliciter les entreprises à l'excès, nous devons optimiser notre accès aux données administratives et réaliser des arbitrages. Comme le rappelait Yvonick Renard, le CNIS intervient dans ces arbitrages.

IV. INDICATEURS CONJONCTURELS ET CONNAISSANCE DES MARCHES

Michel HEBERT, INSEE

Entamons à présent la seconde table ronde relative aux indicateurs conjoncturels et à la connaissance des marchés. Dans ces deux domaines, l'information statistique a été largement influencée, pendant le moyen terme qui s'achève, par l'harmonisation européenne. Le moyen terme qui s'annonce verra, je pense, l'effet de cette harmonisation européenne s'accroître encore davantage. Pour cette table ronde, Michel Euriat nous exposera les conséquences du règlement de 1998 sur les indicateurs conjoncturels ainsi que des perspectives concernant le nouveau règlement à l'étude, puis Marie-Hélène Amiel nous montrera les richesses statistiques que recèlent les informations douanières et enfin Maurice Delaporte nous livrera les souhaits des entreprises portant sur la connaissance des marchés.

1. Quel contexte pour les indicateurs conjoncturels ?

Michel EURIAT, INSEE

a. Mise en conformité avec le règlement de 1998

Mon objet est de préciser le contexte du moyen terme prochain relatif aux indicateurs conjoncturels. Les étapes de l'harmonisation européenne coïncident approximativement avec le calendrier de travail du CNIS. Le règlement actuellement en vigueur date de 1998.

En 2003, le système statistique français répond pleinement aux exigences réglementaires, résultat qui a été obtenu au prix d'efforts importants.

Notre dispositif répondait au-delà des dispositions réglementaires pour trois des quatre volets de ce règlement : construction, commerce de détail, autres services.

Pour ce qui est de l'industrie, notre base de données était de bonne qualité et comportait des indices dont la robustesse dépassait de loin celle de certains voisins communautaires. Toutefois, nos délais de production étaient trop importants : 50 jours étaient nécessaires notamment pour produire notre indice de production industrielle alors que le règlement indiquait un délai de 45 jours. Le temps de production des indices de chiffre d'affaires était également trop important.

En outre, nous ne disposons pas d'un indice jugé prépondérant par d'autres pays : celui des entrées de commandes. Notre dispositif de mesure de prix de vente industriel est de bonne qualité. La complétion du champ remonte à 1999. Il nous a fallu en revanche construire un indice de prix de la production exportée en complément de l'indice de valeur unitaire du commerce extérieur, lequel n'est pas pleinement satisfaisant dans tous les cas de figure. Nous avons mené à bien ce travail. Nous avons communiqué à ce sujet au sein des formations industrie IAA et système productif. Nous avons notamment sollicité les organisations professionnelles, collectrices de certaines informations.

b. Perspectives données par le futur règlement

La genèse du règlement

Nous sommes à présent en conformité avec le règlement de 1998. Notre travail n'est pas pour autant achevé car ce règlement à peine promulgué a commencé à être réétudié. Les réflexions ont notamment été alimentées par un document produit en 2000 par le Conseil des ministres de l'économie et des finances, ce dernier s'inspirant largement de recommandations émises par la Banque centrale européenne. Un groupe de travail a été constitué au niveau européen, ayant pour mission de comparer la situation américaine, considérée comme l'élément de référence, et la situation européenne. Ce groupe a notamment approfondi la problématique des délais de production et de la nature des indices. La France a participé activement à ces travaux. Du point de vue français, les échanges ont abouti à un compromis convenable.

Les principales orientations du futur règlement, qui sera vraisemblablement adopté vers la fin de l'année, sont désormais connues. De nombreuses évolutions concernant la construction et les activités tertiaires sont problématiques pour d'autres pays, notre système statistique étant pour sa part dans une posture plus favorable. Plusieurs indicateurs relatifs à la main d'œuvre seront étendus du secteur industriel à d'autres secteurs. La France pourra produire ces indices en utilisant les mêmes sources qu'actuellement. Le délai de production de l'indicateur du commerce de détail sera raccourci de deux à un mois. La France a trouvé une solution alternative pour pouvoir répondre à cet impératif. Il est prévu, enfin, de généraliser les indices de prix des services des entreprises. La France avait anticipé cette évolution et va désormais orienter sa progression en fonction des priorités choisies.

Les implications sur le système statistique français

La France avait plaidé pour un meilleur équilibre entre l'industrie et les autres domaines d'activité. Son souhait n'a été suivi que dans une certaine mesure. Le délai de publication de l'indice de production industrielle subira une nouvelle réduction, passant à 40 jours en 2005. Alors que le délai effectif de production est actuellement de 42 jours, cela nous paraît être un compromis raisonnable. Nous devons développer un mécanisme décomposant les données relatives à la zone euro et au reste du monde et un système de prix des produits importés. Il s'agit d'un chantier important, même si

nous pourrions mobiliser des techniques voisines de celles que nous utilisons pour la production française.

Les évolutions importantes introduites depuis 1998 n'ont pas remis en cause le système jusqu'à présent. Nous avons maintenu le système des enquêtes de branches tandis que nous introduisons des enquêtes mensuelles. Les indicateurs d'entrées de commandes ont été obtenus grâce au même dispositif, après ajout de quelques questions. Nous n'avons donc pas détérioré le détail de notre production. Les indices de chiffre d'affaires sont toujours construits à partir de la même source administrative : les déclarations de TVA. Notre système de mesure des prix sur les marchés extérieurs a été obtenu par développement du système existant.

L'indicateur de commandes a été mis en place. Il a été publié pour la première fois le 20 mars et pour la seconde, le 18 avril, avec une relative discrétion. J'invite les participants à cette journée à consulter cet indicateur. Pour l'instant, la série étant encore courte, nous ne le promouvons pas. Néanmoins, il devrait à l'avenir démontrer son utilité, notamment pour les entreprises.

2. Statistiques du commerce extérieur et connaissance des marchés

Marie-Hélène AMIEL, Direction Générale des Douanes

a. Nature des données proposées

Je vous présente l'utilité des statistiques du commerce extérieur dans la connaissance des marchés. Ces statistiques présentent deux caractéristiques essentielles :

- une production et une diffusion mensuelles ;
- une disponibilité à un niveau très détaillé (10 500 produits disponibles, selon le principe de la nomenclature combinée) pour chaque pays.

Elles permettent d'appréhender très précisément les échanges de biens (valeurs et quantités) et par là des marchés.

Ces données, construites à partir de déclarations administratives, peuvent aussi bien alimenter des analyses macroéconomiques ou sectorielles qu'une étude de marché d'un produit. Le décideur ou le conjoncturiste utilisera plutôt des données agrégées tandis que l'entrepreneur consultera plutôt les données détaillées. Nous jouissons, en matière de commerce extérieur, de la confidentialité passive, ce qui nous permet de diffuser les informations très détaillées sauf si les entreprises concernées s'y opposent. Je rappelle que le secret statistique présuppose que le répondant s'oppose à la diffusion de données le concernant à titre individuel.

b. Exemples d'utilisation de ces données

Une entreprise peut être intéressée par les produits de sa propre branche. Ainsi, par exemple, des professionnels de la viticulture nous sollicitent. Il est possible de consulter les données d'exportation des vins d'appellation d'origine contrôlée (valeur et volume), ce qui permet de reconstituer les prix pratiqués à l'exportation. Ces données sont fortement utiles.

Les statistiques des importations permettent d'étudier des produits concurrents ou des produits consommés par l'entreprise selon leur provenance.

Ainsi, les données de commerce extérieur sont des éléments d'aide à la décision pour les entreprises. Leur fiabilité est donc décisive.

c. Les enjeux du programme de moyen terme

L'observation des mouvements de marchandises au sein du Marché Commun est cruciale, ne serait-ce que pour son propre fonctionnement. Deux règlements communautaires encadrent les statistiques du commerce extérieur. Il est question ici du règlement Intrastat, datant de 1991, anticipant l'ouverture du Marché Commun. Ce règlement sera prochainement réactualisé. L'esprit initial sera conservé mais les délais de production seront raccourcis.

Le début du moyen terme sera marqué par la révision du règlement Intrastat en 2005 et par l'élargissement de l'Union le 1^{er} mai 2004. Les 25 pays qui composeront l'Union Européenne doivent

anticiper cette deuxième échéance. En France, les entreprises ayant des échanges avec les futurs nouveaux membres sont en cours de recensement. En 2002, 26 000 entreprises ont été dénombrées à ce titre, dont 8 000 en relation exclusive avec des extra-communautaires. Ces dernières ne sont donc pas familières avec la déclaration d'échange de biens. Une procédure dématérialisée de déclaration est en cours d'élaboration grâce au logiciel communautaire IDEP/CN8.

Le principal défi du moyen terme reste la réduction des délais. De plus de 50 jours en 2000, les délais de production moyens ont été abaissés à 43 jours en 2002. Notre objectif pour 2003 est de 42 jours, ce qui correspond à la demande d'Eurostat. Les autorités européennes et les utilisateurs de statistiques nous demandent d'atteindre un délai de production de seulement 40 jours. Ces derniers utilisent parfois nos indicateurs pour construire les leurs. Ce délai de 40 jours impose d'optimiser toute la chaîne de production. Cela est rendu possible par un rapport d'audit de 2001 émanant de l'Inspection générale de l'INSEE. Dès 2004, nous procéderons à des pré-estimations des indices en corrigeant les données provisoires des effets de seuil et des déclarations tardives. La connaissance des prix en sera améliorée.

Une nouvelle nomenclature sera constituée, dans le cadre de la même démarche que les nomenclatures d'entreprises. Eurostat et la Direction générale TAXUD réexaminent régulièrement la nomenclature combinée à huit positions. Sans la nomenclature adéquate, la surveillance des marchés des produits devient impossible.

Les échanges avec les pays tiers feront également l'objet d'une attention particulière, le règlement correspondant, Extrastat, qui date de 1995, devant être revu.

En outre, le document administratif unique utilisé par les services des Douanes est voué à une réforme profonde, ce qui modifiera non seulement la chaîne de production mais encore l'analyse des régimes économiques...

Le contexte communautaire est encore plus crucial pour nos services que pour d'autres. Nous aimerions résoudre au cours de ce moyen terme le problème des asymétries d'informations au sein de l'Union Européenne.

3. Connaissance des marchés : les besoins des entreprises

Maurice DELAPORTE, L'Alliance 7

En tant que représentant des entreprises, je remercie l'ensemble des organisateurs de cette journée pour leur initiative.

En écho aux conditions de rigidité structurelles évoquées par Monsieur Renard, j'ajoute que les indicateurs conjoncturels se prêtent davantage à la souplesse pour répondre aux demandes émanant des entreprises. Contrairement aux deux intervenants m'ayant précédé, je ne m'étendrai pas sur les contraintes réglementaires ou les progrès récents. Je baserai ma réflexion sur le marché, dont la connaissance est nécessaire pour les entreprises.

a. Pourquoi le marché revêt-il une telle importance pour l'entreprise ?

Les indicateurs conjoncturels synthétisent les tendances du marché. La visibilité à court terme est devenue encore plus cruciale qu'auparavant : l'économie devient plus incertaine, et la pression de l'actionnariat, plus vive. Pour une entreprise, la connaissance de son marché est vitale, au sens littéral du terme : de nombreux exemples le prouvent.

b. Pourquoi la connaissance du marché plutôt que celle de la production ?

Vendre est devenu plus difficile que produire

Les spécificités du marché n'ont pas radicalement changé mais des tendances lourdes se dessinent. A une certaine époque, les indicateurs de production pouvaient suffire à rendre compte de la tenue d'un marché. Désormais, la vente est devenue le principal enjeu d'une entreprise et la notion de production est parfois reléguée au second plan. D'ailleurs, une entreprise ne produit pas nécessairement : elle peut vendre ou bien sous-traiter une activité.

Les exigences de la clientèle se sont durcies, de même que la compétition entre les entreprises. Dans ce contexte, les informations sur les marchés sont devenues plus utiles aux entreprises que celles relatives à la production. La demande conditionne l'offre et non l'inverse.

Vendre et produire : deux fonctions liées, mais de plus en plus décalées

La production est parfois également déconnectée de la notion de marché par le seul fait que le lieu de production est différent du lieu de vente. L'acheminement et le conditionnement des marchandises ainsi que l'environnement commercial international ont à ce point évolué que les entreprises peuvent à présent accéder à de très nombreux marchés. La qualification et le coût de la main d'œuvre font partie des éléments pris en compte par l'entreprise.

Pour toutes ces différentes raisons, l'évaluation du marché et celle de la production sont déconnectées. La valeur des marchés est d'autant plus difficile à appréhender lorsque l'entreprise vend des biens qu'elle n'a pas elle-même produits. Les organigrammes fonctionnels des entreprises soulignent la dichotomie existant entre la production et la vente.

c. Quelles sources d'informations pour les entreprises ?

Comment les statistiques publiques peuvent-elles répondre aux attentes des entreprises ? Originellement, elles n'ont pas été conçues dans cette optique. La statistique publique n'aborde pas l'économie à partir des marchés. La comptabilité des ressources et des emplois ne répond pas aux besoins des entreprises. Toutefois, pour appréhender son marché, l'on peut combiner des statistiques de production et d'échanges, comme mes deux prédécesseurs l'ont illustré. Cependant, le résultat de ces combinaisons est souvent trop approximatif par rapport aux besoins des entreprises. Les organisations professionnelles se livrent fréquemment à des rapprochements de ces deux types d'informations.

Les entreprises sont utilisatrices mais également sources des statistiques publiques. Elles constituent même le principal acteur du dispositif de collecte. Il semble par conséquent naturel que les statistiques publiques répondent aux besoins des entreprises. Sans obérer la qualité de restitution des informations et les délais de production des indicateurs, grâce à des administrations comme l'INSEE et les services des Douanes, les statistiques publiques sont encore trop éloignées de la notion de marché qui aurait pourtant dû régir de longue date l'évolution du système.

La notion de marché commun date de quarante ans. Les statistiques publiques se sont-elles adaptées à cette réalité ? Ce n'est pas certain. Nous engageons les administrations et les services enquêteurs à orienter leur démarche dans le sens du marché. Nous sommes prêts à collaborer dans la mesure de nos possibilités.

4. Questions de la salle

Michel HEBERT, INSEE

Nous vous remercions pour votre intervention. Nous aurons certainement l'occasion de préciser avant la fin de l'année au sein du CNIS les attentes que vous avez formulées en tant que représentant du MEDEF. A l'occasion de la réunion entre les FEI et Eurostat prévue à la mi-mai, cette demande pourrait être portée sur le plan européen. Le problème que vous évoquez doit en effet être traité prioritairement à ce niveau. Nous attendons beaucoup de la part du MEDEF lors de la formation industrie IA du CNIS, que vous présidez, puis lors de la formation Système productif, prévue en novembre. La parole est à présent à la salle. J'invite l'auditoire et tout particulièrement les non-statisticiens à nous faire part de leurs avis.

Pierre BACHMAN, CGT

Je suis favorable à une meilleure connaissance des marchés mais attention à la qualité et à la fiabilité des données.

Ma deuxième recommandation est d'éviter la logique de court terme importée des Etats-Unis, qui fait appel à des statistiques peu robustes. Il me semble que nous devons également fournir une visibilité à moyen terme. Les entreprises ne peuvent pas développer de stratégies dans un environnement incertain.

A mon sens, une demande sociale existe pour mesurer à l'aide de différentes analyses statistiques, l'efficacité des stratégies et des opérations financières mises en œuvre par les entreprises. Certes, les entreprises sont émettrices et réceptrices de données, mais elles n'ont pas le monopole de la politique sociale. Par conséquent, la mesure de l'efficacité économique et de l'efficacité sociale correspondent à une demande des institutionnels et des partenaires sociaux. Selon moi, nous devons également progresser dans cette direction.

Patrice ROUSSEL, INSEE

La notion de marché abordée par Monsieur Delaporte peut avoir au moins deux significations : il peut s'agir du lieu de vente ou de la position concurrentielle de l'entreprise face à des clients réels ou potentiels. Son intervention et cette remarque me conduisent à la question suivante : dans quel sens devrions-nous préférentiellement aller si nous décidions de porter notre effort sur la connaissance des marchés ? Marie-Hélène Amiel a partiellement répondu à cette question : les données sur les importations permettent, par exemple, de reconstituer les conditions concurrentielles dans lesquelles ces produits arrivent sur le marché national.

Maurice DELAPORTE, L'Alliance 7

Le MEDEF prône la recherche de données quantitatives permettant de mieux connaître le marché. Nous sommes confrontés à des difficultés d'estimation de taille des marchés. A partir des quantités produites par une branche donnée et des statistiques de commerce extérieur, nous pouvons reconstituer une partie seulement du marché. Une grande partie des activités de négoce nous échappe. Une première étape du grand chantier que j'ai proposé correspondrait donc à votre première hypothèse.

Jacques ANTOINE, CESEM Opinion

Je suis consultant dans le domaine des études de marché et du marketing. La notion de marché débouche sur deux domaines de natures complètement différentes : le marché de la grande consommation (dit « B to C ») et celui des entreprises (dit « B to B »). La deuxième catégorie de marché peut être étudiée de manière pertinente grâce aux données productives des secteurs clients. Il est souhaitable à cet égard de mieux connaître les échanges interindustriels et particulièrement leur localisation. Se pose toutefois la problématique des achats centralisés : les achats sont effectués par le siège puis sont diffusés dans toute l'entreprise. Les marchés de grande consommation doivent plutôt être étudiés à partir des enquêtes sur les ménages. En résumé, l'évaluation des marchés appelle une méthodologie complètement différente selon la nature du marché considéré.

François EDOUARD, Confédération syndicale des familles

En introduction, je rappelais que le Conseil économique et social utilise abondamment des statistiques publiques pendant ses délibérations. Les données conjoncturelles doivent être fiables, ce qui peut être contradictoire avec la démarche de raccourcissement des délais. Ne courons-nous pas le risque de connaître la situation des Etats-Unis, où les indices sont corrigés après publication ? Les délais peuvent-ils être raccourcis dans la phase de collecte ou d'analyse ? Pourquoi si cela est possible ces délais n'ont-ils pas déjà été raccourcis ?

Michel EURIAT, INSEE

Je pensais avoir insisté suffisamment sur la notion de qualité des indices. Les réductions de délais obtenues jusqu'alors ainsi que celles prévues par le nouveau règlement sont réalisables sans altérer notre dispositif. Les qualités de robustesse de nos indices, et notamment celui de la production industrielle, ont été maintenues. Nous avons réussi à faire admettre comme acceptable par nos partenaires un délai de 40 jours qui nous semble raisonnable. Nous avons donc réussi à ne pas céder à la dérive américaine et nous pourrions maintenir notre niveau de qualité.

Vincent MAGDELAINE, Unigrains

Monsieur Delaporte a évoqué la mise à disposition de l'information statistique pour les entreprises. Ce sujet me semble important. Madame Amiel a souligné l'utilité des données sur le commerce extérieur, que j'utilise pour ma part dans mes études. Malheureusement, je suis parfois obligé d'attendre qu'Eurostat publie certaines informations sur cédérom pour pouvoir les exploiter sur support informatique. Les PME peuvent-elles disposer ponctuellement des informations statistiques ? Je suis souvent frappé par la « pauvreté » du site de l'INSEE compte tenu de la très grande richesse des informations disponibles. Sans reproduire les excès constatés outre-atlantique, il serait intéressant de rendre accessibles par Internet un plus grand nombre d'indices conjoncturels.

Marie-Hélène AMIEL, Direction Générale des Douanes

Il existe des cédéroms regroupant les données françaises. Ils sont généralement publiés avant ceux d'Eurostat, à un tarif comparable, sinon meilleur. Par ailleurs, vous pouvez vous abonner auprès des centres de renseignement statistiques des Douanes (numéro indigo : 0 825 DOUANE). Nous transmettons nos données sur support électronique et éventuellement par mail. Il est possible de sélectionner les indices selon ses propres besoins.

Un site internet regroupe par ailleurs les données douanières : www.lekiosque.finances.minefi.gouv.fr. Ce site, en grande partie gratuit, regroupe des données conjoncturelles. Prochainement, nous proposerons les séries temporelles de quelques indicateurs de produits.

Les produits sont en conclusion très divers et les services sont souvent plus économiques que ceux d'autres grands diffuseurs.

Michel HEBERT, INSEE

En Comité de direction de l'INSEE, une version rénovée du site internet nous a été présentée. Je pense qu'il répondra à vos attentes.

Philippe SCHERRER, INSEE

Le site de l'INSEE comporte des liens, et en particulier vers le site Indices Pro qui regroupe de nombreux indices de prix (production industrielle, prix de marché intérieur, exportation, et prochainement importation). Les indicateurs des prix agricoles à la production, ceux des coûts des matières premières et divers autres indices sont disponibles. Au total, plus d'un millier d'indices sont répertoriés, dont des séries temporelles longues.

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Pierre Bachman faisait référence voici un instant à l'efficacité économique et sociale. Les indicateurs statistiques ne doivent pas exciter la volatilité à court terme ni générer de nouveaux risques. La sphère financière, souvent sujette à l'auto-excitation, devrait se doter d'éléments stabilisateurs.

Brigitte DAVID-GARDON, GSSEC (Syntec)

Je désire plaider pour la collaboration entre les services de l'INSEE et les professions en matière de services. Ce secteur est sujet à de nombreuses créations d'entreprises et à une forte restructuration que nous avons peine à circonscrire. Nous ne disposons d'aucun fichier fiable d'entreprises dans ce secteur beaucoup trop volatil. Les fédérations et les syndicats sectoriels sont certainement des interlocuteurs utiles pour l'INSEE, à condition qu'il les entende.

Michel HEBERT, INSEE

Je demande à Madame Demotes-Mainard de prendre contact avec vous.

V. LA PRISE EN COMPTE DES GROUPES DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION

Michel HEBERT, INSEE

Notre troisième table ronde traite des groupes et de la mondialisation, sujet abordé pour la première fois par le CNS – le futur CNIS – en 1978. Cette réflexion a débouché sur une enquête sur les relations financières entre entreprises à partir de 1980. A mon sens, ce domaine est malgré tout mal connu et mal exploité. Il ne s'agit que d'études de statistique descriptive qui restent largement insuffisantes. Nous poursuivons un objectif de politique d'offre de la part de l'INSEE. Nos intervenants pour cette table ronde sont Monsieur Dumur, qui nous présentera sa perception du rôle des groupes, Madame Chiapello, qui nous livrera son impression sur la montée en puissance des groupes dans l'économie française et mondiale et enfin Monsieur Depoutot, qui détaillera la politique d'offre envisagée par l'INSEE.

1. La prise en compte des groupes dans le contexte de la mondialisation

Régis-Pierre DUMUR, Groupe Devanlay

Face à l'externalisation des productions et à l'élargissement des canaux de distribution, les groupes français sont confrontés à la limite des comptes sociaux tels qu'ils existent actuellement. Je vous livrerai au cours de cet exposé une amorce de solution constituée par les comptes consolidés ainsi que quelques outils permettant de mieux comparer les résultats comptables.

a. Les limites du plan comptable 1982

Le plan comptable 1982 semble un outil dépassé pour les groupes. Il répond à une logique parfois incompatible avec l'analyse économique. Les méthodes comptables ne permettent ainsi pas de gérer les stocks selon un mode LIFO (« last in, first out », « dernier rentré, premier sorti »). Or ce type de valorisation des stocks est pertinent pour certaines entreprises, et notamment les industries agricoles. Le plan comptable 1982 prévoit des provisionnements incompatibles avec une dépréciation des actifs selon une logique économique. Enfin, au sein du plan comptable, les aspects juridiques prévalent sur les aspects économiques. Ainsi, les entreprises doivent inscrire tous les ans une charge relative au contrat de crédit-bail alors que la réalité économique préconiserait plutôt une activation du crédit-bail.

Le plan comptable ne permet d'obtenir qu'une vision partielle des groupes. Par exemple, les données relatives aux filiales sont considérablement agrégées et ce n'est qu'à l'aide du compte consolidé que l'on peut réellement appréhender leur activité économique.

Les comptes sociaux français sont relativement singuliers par leur approche fiscale. Cela rend impossible la comparaison avec des comptes sociaux de sociétés étrangères. Le plan comptable 1982 induit diverses contraintes fiscales (valorisation de stocks, provisions fiscales non déductibles,...). Les règles d'amortissement ne correspondent pas à la logique économique : ainsi, une machine qui sera utilisée en trois huit sera amortie économiquement en un an mais devra être amortie linéairement ou de manière dégressive dans les comptes.

b. Une solution partielle : les comptes consolidés

Les comptes consolidés permettent partiellement de franchir les limites du plan comptable. Tout d'abord, les comptes consolidés sont davantage normés, ce qui introduit une notion de comparabilité. Par ailleurs, ces comptes abordent l'activité du périmètre complet de l'entreprise. Ils permettent de déboucher sur la compréhension des fonds de roulement nécessaires à l'activité de la société. Enfin, cette vision économique est compatible avec les besoins des statisticiens. En effet, l'approche normative permet la comparabilité tandis que la logique économique assouplit les règles d'amortissement : la machine que je citais en exemple pourra ainsi être amortie en un an. Le *goodwill* pourra être optimisé, ce que les comptes sociaux interdisent de faire. D'un point de vue économique, les mouvements financiers intra-groupes sont dénués d'intérêt. Tous les mouvements internes et les impacts de marges doivent être exclus de l'analyse.

Les groupes ont obligation de déposer leurs comptes consolidés, ce qui permet de les consulter dans les administrations. Par ailleurs, tous les groupes cotés doivent les publier ; ils livrent dans ces publications des éléments décisifs pour l'analyse économique. Il est également possible d'utiliser les statistiques de la Banque de France.

c. Les limites des comptes consolidés

Les comptes consolidés comportent toutefois des limites :

- Les normes sont sujettes à interprétation. L'entreprise a par exemple le choix entre plusieurs options pour valoriser ses stocks.
- Les groupes n'appliquent pas une norme homogène. Dans chaque filiale existent des normes sociales locales.
- Le développement des *joint-ventures* stigmatise une limite technique des comptes consolidés : une société possédée à seulement 50 % sera intégrée en totalité dans le bilan consolidé, ce qui fausse l'analyse statistique.

d. Autres sources d'information exploitables

Le tableau de financement, qui accompagne les comptes consolidés, offre une bonne vision économique de la société. Il permet d'analyser la composition du compte de résultats. Il est possible grâce à lui de reconstituer la composition du fonds de roulement et ainsi d'appréhender l'activité de la société.

L'annexe est une source précieuse car elle comporte des précisions relatives aux méthodes utilisées. Il est logique de classer les entreprises par secteur d'activité et par taille ; il le serait également de différencier ces entreprises selon les méthodes comptables utilisées, et en particulier selon les méthodes de valorisation de stock.

Des ratios d'endettement, de rotation des actifs ou d'indépendance financière peuvent offrir une meilleure comparabilité d'un groupe à l'autre, quelles que soient les normes utilisées.

En conclusion, les comptes consolidés se prêtent davantage à des études statistiques que les comptes sociaux car ils obéissent davantage à une logique économique, sans pour autant constituer un outil idéal.

Michel HEBERT, INSEE

L'exposé de Madame Chiapello que nous allons entendre est relativement complémentaire.

2. L'intérêt des groupes pour la statistique publique

Eve CHIAPELLO, HEC

En tant que chercheur en sociologie de l'économie, j'analyse l'agencement de l'économie. Je pense que le préliminaire nécessaire à la compréhension de l'économie est l'analyse de l'organisation structurelle des entreprises. Les groupes ont un intérêt tout particulier dans cette optique.

a. Nature et organisation des groupes

Les groupes ont à mon sens une importance cruciale pour la statistique publique. Rappelons tout d'abord qu'un groupe est constitué d'un ensemble d'entreprises liées par des participations. Il peut s'agir, dans un cas élémentaire, d'une société mère contrôlant plusieurs filiales. Cette entité économique unique est dotée de plusieurs identités juridiques, chacune établissant sa propre comptabilité. Le pouvoir de décision d'un groupe est centralisé et l'organisation du travail est globale. Or, si l'on analyse de façon traditionnelle ces structures, on ne verra pas cette centralisation de la décision mais une collection d'entreprises sans liens entre elles, ce qui donne une image bien fautive.

L'entreprise tête du groupe comme les filiales peuvent être spécialisées, ce qui explique la densité des flux commerciaux internes. Ces flux sont de nature à fausser les statistiques de commerce, et

notamment celles du commerce extérieur. J'ai lu dans un article que les deux tiers des échanges mondiaux de marchandises sont en fait des échanges intra-groupes.

Outre les avantages qu'elle procure en organisation du travail, la structure de groupe permet aux entreprises qui le composent d'acquérir un poids de marché et de négociation beaucoup plus important que si elles agissaient seules.

Il est nécessaire pour l'analyse de s'affranchir de la structure juridique des groupes. Cette étude est d'autant plus importante que le poids des groupes dans l'économie ne cesse de croître.

b. Un mode d'organisation similaire : les réseaux

Les réseaux d'entreprises ont un fonctionnement similaire à celui des groupes, des contrats se substituant aux liens capitalistiques. L'entreprise tête d'un réseau de franchises peut avoir des attributions très étendues :

- agencement des magasins ;
- formation des détaillants ;
- détermination des prix de vente conseillés ;
- publicité d'enseigne ou de marque ;
- suivi des ventes par un système informatique imposé ;
- achats et stockage groupés ;
- référencement et conception des biens vendus ;
- sous-traitance et contrôle de qualité de la fabrication...

Là encore, on est face à des structures centralisées qui ont un véritable pouvoir économique, mais qui sont très difficiles à rendre visibles par la statistique publique.

c. Comment appréhender les groupes par la statistique ?

Les réseaux sont difficilement analysables par la statistique. Maryvonne Lemaire a réalisé une étude dans le secteur de l'habillement. Elle a constaté que la tête de réseau n'appartient pas forcément à la même branche, ce qui complique la tâche du statisticien.

Ces différentes formes d'entreprises connaissent une forte croissance. Le tissu économique s'est réorganisé autour de ces structures. Les grands groupes préexistants multiplient le nombre de filiales. Ces groupes devenus plus complexes résistent à l'analyse et peuvent fausser l'analyse macroéconomique. En observant les statistiques de l'emploi, il apparaît que les PME ont un poids croissant mais cette tendance occulte un autre phénomène : certaines de ces PME sont en fait des filiales de groupes ou des membres de réseaux.

Claude Picard a mené une étude sur l'analyse des flux de dividendes. Le poids des flux internes aux groupes, qui ont pour seule fonction d'alimenter les entités en trésorerie, doit être inclus dans une telle analyse. L'appréhension des groupes et des réseaux est donc nécessaire à la compréhension du tissu économique.

A partir de ce constat, j'identifie cinq voies de développement pour les statistiques publiques :

- développer le suivi macroéconomique du poids des groupes, des réseaux français et des réseaux étrangers implantés en France ;
- reconstituer les mouvements de restructuration des secteurs, dans le but de passer outre les apparences juridiques et comptables ;
- établir des relations avec les statistiques sociales : un groupe constitue une seule entité en matière de gestion de l'emploi ;
- suivre individuellement les très grands groupes, souvent atypiques et soumis à des changements fréquents de périmètre, surtout en phase de fusion ou acquisition : une approche de ce type a été expérimentée par l'INSEE sur le groupe PSA ;
- exploiter statistiquement les comptes consolidés, riches en informations segmentées, par branche d'activité et par secteur géographique, même si les informations sont fragmentaires et non uniformisées, entre groupes et d'une année sur l'autre (à l'exemple d'Enron).

Les entreprises, soucieuses de protéger le secret de leurs affaires, sont résolument hostiles au développement d'outils permettant de connaître précisément leurs activités. A l'inverse, les actionnaires, les partenaires sociaux et les gouvernements ont des attentes propres en matière d'informations segmentées. Il me semble qu'il faille réfléchir plus globalement à la problématique de l'information segmentée pour pouvoir exploiter statistiquement les comptes consolidés de façon optimale. Cela suppose notamment de s'impliquer dans les discussions internationales sur la normalisation comptable, de façon à renforcer les obligations de publication d'informations segmentées par les groupes. Sinon, les comptes consolidés ne donneront jamais que les résultats mondiaux, ce qui ne peut convenir pour l'établissement de statistiques au niveau national.

Michel HEBERT, INSEE

Vous avez eu raison d'élargir la problématique. Par exemple, dans le domaine du commerce alimentaire, nous devons pouvoir comparer Carrefour et Leclerc, dont l'un est un groupe, et l'autre, un réseau. Mais vous avez aussi souligné la difficulté de cette étude. Raoul Depoutot va recentrer le débat sur les groupes, une thématique déjà ambitieuse.

3. Intégration des groupes d'entreprises dans les statistiques structurelles

Raoul DEPOUTOT, INSEE

a. L'importance des groupes dans l'économie

Nous dénombrons actuellement dans le champ ICS (Industrie, Commerce, Services), 26 000 groupes, dont 90 de plus de 10 000 salariés et 25 000 de moins de 500 salariés. Les groupes représentent 58 % de l'emploi et 70 % de la valeur ajoutée du secteur.

Le fait de considérer l'appartenance à un groupe peut significativement modifier certaines statistiques. Ainsi, si 4,2 millions de salariés travaillent dans des entreprises de plus de 500 salariés, ils sont 5,5 millions dans des groupes de plus de 500 salariés ou des entreprises de plus de 500 salariés. Autre exemple, les capitaux propres des holdings des différents groupes d'entreprises. Ils sont estimés à 370 milliards d'euros, dont 290 milliards correspondent à des groupes industriels et 50 milliards, à des groupes du commerce. Les *holdings étant* assimilés à des sociétés de service, si on raisonne au niveau des entreprises, on classe la totalité des 370 milliards dans ce secteur. Si on raisonne au niveau des groupes, on n'en classe plus que 30 (370-290-50). Troisième exemple, la mesure de l'influence directe de la Bourse sur l'économie. Au niveau société, les têtes de grands groupes représentent 6,5 % de la valeur ajoutée globale. Au niveau groupe d'entreprise, en tenant compte des filiales contrôlées sur le périmètre français, ce taux grimpe à 30 %. Quatrième et dernier exemple, la description de la concentration de l'appareil productif. En considérant les sociétés ou les groupes comme unités d'étude, on aboutit à des résultats qui peuvent être très différents. Par exemple, 11 % du marché d'assainissement d'eau est couvert par les quatre premières sociétés, tandis que les quatre premiers groupes se partagent 60 % de parts de marché.

b) une politique d'offre vis à vis de nos utilisateurs

Au cours du prochain programme de moyen terme, nous afficherons une politique d'offre et une volonté de représenter la réalité le plus fidèlement possible. Pour cela, il nous faut nous rapprocher de nos utilisateurs.

Nous avons initié cette réflexion avec une assemblée d'économistes (des macroéconomistes pour la plupart). Ils se sont montrés surpris et sceptiques quant à l'impact des groupes sur la compréhension de l'économie globale. Plusieurs disaient ne pas percevoir d'intérêt crucial à analyser l'agencement des groupes, étant plutôt intéressés par les équilibres macroéconomiques. *A contrario*, les auditeurs et les analystes financiers partagent notre conviction.

Autre utilisateur, la comptabilité nationale. Elle requiert des données de statistiques d'entreprises mais n'a pas formulé de demande sur les groupes d'entreprises. Elle aurait même plutôt tendance à considérer comme objectif idéal non pas les entreprises, mais leurs sites géographiques, les établissements, comme unité d'observation. Cette démarche est diamétralement opposée à la nôtre et à celle des institutions comptables d'autres pays, qui raisonnent plutôt en termes de groupes et de comptes consolidés. En particulier, la thématique de valorisation de l'entreprise dans les comptes de

patrimoine a été soulevée . Elle aboutit à une question qui reste ouverte: comment valoriser les filiales d'un groupe?

Les chercheurs constituent une autre catégorie d'utilisateurs. On constate qu'une proportion croissante des demandes de leur part soumises au comité du secret inclut des demandes d'informations sur les liaisons financières. Elles sont nécessaires pour reconstituer le périmètre des groupes et construire des informations économiques sur ceux-ci.

Enfin, la définition de l'unité pertinente de l'analyse économique ,c'est à dire le choix entre entreprise et groupe, pour l'ensemble des utilisateurs, rend également nécessaire un partenariat avec les instances du CNIS. Un groupe de travail a été constitué lors de la dernière réunion de la formation système productif. Il est indispensable de mener cette démarche en faisant collaborer les producteurs de statistiques et les représentants de la société civile.

c - Une démarche statistique double :

D'une part, nous pouvons agréger les comptes sociaux des entreprises d'un même groupe, sans toutefois pouvoir isoler les flux internes.

D'autre part, Nous explorerons la solution proposée par Monsieur Dumur : l'exploitation des comptes consolidés. Nous avons déjà utilisé cette approche lors de notre étude sur l'endettement.

Grâce à ces deux approches, nous pouvons reconstituer l'activité des groupes. Il est par exemple impossible sans cela de comprendre le montant de l'endettement agrégé français, car alors on oblitère les acquisitions à l'étranger effectuées par les groupes entre 1998 et 2000. Notre approche en matière d'étude des financements et de la rentabilité des entreprises et des groupes est d'ailleurs corroborée par d'autres approches d'économistes et de chercheurs.

Notons pour conclure que notre méthodologie n'appelle pas de changement des modes de collecte d'information mais constitue une valorisation des sources d'information disponibles.

4. Questions de la salle

Michel HEBERT, INSEE

Monsieur Depoutot a exposé une politique d'offre tandis que Monsieur Dumur et Madame Chiapello ont exprimé une demande. Quelles sont les impressions de l'assistance ?

Denis DURAND, CGT, Banque de France

Ces interventions ont contribué à relativiser la notion de groupe et celle de PME, par induction. Les PME établissent en effet des relations diverses avec les grands groupes. Notre connaissance de la réalité économique peut certainement progresser. La Banque de France, citée par Monsieur Dumur, a acquis la capacité de mieux étudier les groupes, notamment par l'intermédiaire des investissements directs étrangers. Elle peut également développer une connaissance approfondie des PME. Que pourrions-nous faire si la Banque de France décidait de fermer la moitié de ses succursales dans l'intervalle de temps correspondant au programme à moyen terme ?

Jeannine COHEN, CNRS

Je mène des recherches à partir de données disponibles à l'INSEE. J'ai également travaillé sur les données de liaisons financières de Monsieur Thollon-Pommerol, qui sont fort utiles. En tant que géographe, je constate des évolutions tellement rapides que mes informations sont rapidement obsolètes. Madame Chiapello ne pourrait-elle pas mobiliser ses étudiants sur ce thème ? Les recherches actuelles en la matière se limitent souvent à des études de cas. La recherche peut mettre à jour des éléments exploitables par les statisticiens.

Michel HEBERT, INSEE

Je propose que Madame Chiapello réponde à cette question puis que Madame Bardos réponde à la question précédente.

Eve CHIAPELLO, HEC

Je suis tout à fait d'accord avec cette remarque.

Mireille BARDOS, Banque de France

Je travaille à la Direction des entreprises de la Banque de France, en charge d'une centrale de 3 000 bilans consolidés. Les usagers ne sont peut-être pas au fait de son existence mais nous avons besoin d'un certain recul avant de pouvoir produire des données. Nous collectons des données depuis 1992 et nous obtenons des résultats cohérents depuis 1997. Des publications prochaines sont prévisibles. Nous sommes attachés au développement de cette base et par conséquent, toute crainte à son sujet est non fondée. Elle est source importante de données immatérielles et permet ainsi d'alimenter des études sur les problématiques de *goodwill* et de dépréciation sur les marchés financiers.

Nous disposons d'une autre source d'informations concernant les groupes : il s'agit de la centrale de bilans de la Banque de France. Des informations complémentaires aux liasses fiscales sont récoltées pour 35 000 entreprises, parmi lesquelles un état des flux intra-groupes. Une étude annuelle sur l'industrie montre que le groupe est devenu un canal de financement quasiment aussi important que les banques pour les différentes entités. Nous continuerons donc à vous donner des informations sur les groupes.

Vincent THOLLON-POMMEROL, INSEE

Je remercie Madame Chiapello d'avoir mis en exergue la notion de segmentation de l'information. Elle pose une limite à l'utilisation des comptes consolidés pour l'élaboration de statistiques publiques. Une deuxième limitation tient à la présentation des comptes consolidés. Les besoins des statisticiens sont diamétralement opposés aux orientations choisies par les normalisateurs des comptes consolidés. L'utilisation d'une banque de comptes consolidés de grande taille à des fins statistiques est délicate en raison de l'hétérogénéité de présentation de ces comptes. Nous devons rappeler nos besoins aux responsables d'entreprises et aux normalisateurs.

Par ailleurs, il est inexact d'assimiler tout à fait les groupes à des entités économiques uniques. En effet, les réseaux de franchises sont constitués d'entreprises indépendantes. Par ailleurs, le juge liquidateur a refusé d'étendre la procédure de Metaleurop Nord à l'ensemble de Metaleurop. Il existe donc deux niveaux pertinents d'analyse économique.

Eve CHIAPELLO, HEC

Vous soulignez l'intérêt de ce type de structure en matière d'organisation des affaires. La réorganisation du tissu économique autour de ces ensembles y trouve une explication. Dans les groupes et les réseaux, le pouvoir de décision est relativement centralisé.

François RENARD, Banque de France

Je travaille à la Direction de la balance des paiements. Mon service développe, en collaboration avec l'INSEE, des statistiques sur les FATS (Foreign Affiliate Trade Statistics), auxquelles Yvonick Renard a fait allusion. Ces statistiques répondent à deux types de besoins :

- un besoin européen en cours de formalisation à travers un projet de règlement, les statistiques FATS étant utiles pour alimenter des négociations commerciales et pour analyser la présence commerciale à l'étranger ;
- un besoin plus fondamental de compréhension de la façon dont les groupes structurent les échanges internationaux.

Nous devons commencer par travailler sur données de base pour mesurer la présence commerciale à l'étranger : le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'emploi. Nous pouvons également relever les exportations et les importations et reconstituer la part des échanges intra-groupes. Il est impossible de discerner les échanges de biens et de services sans connaître la part des échanges intra-groupes. Les motivations de ces derniers échanges sont de nature très différente. Nous pouvons également analyser la politique de rapatriement des bénéficiaires, les échanges de brevets, etc. Pour l'instant, nous avons subordonné les statistiques de FATS à celles des investissements directs étrangers. Nous utilisons pour l'instant seulement les données relatives aux têtes de groupe mais, en appareillant les

données d'investissements directs et la base LIFI de l'INSEE, nous ambitionnons d'intégrer également les filiales dans nos statistiques.

Brigitte DAVID-GARDON, GSSEC (Syntec)

En réponse à Madame Chiapello et à Madame Cohen, les exemples sont nombreux de têtes de réseaux qui n'appartiennent pas au même secteur d'activité que les autres entités. Par exemple, le centre de recherches d'un laboratoire pharmaceutique sera classé dans le secteur des études. Un grand hôtel tête d'une chaîne hôtelière pourra figurer dans le secteur de la sélection de personnel. La tête d'un réseau de restaurants d'entreprises est recensée comme une entreprise de conseil de gestion. Je peux multiplier les exemples à l'envi.

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Depuis vingt ans, nous avons beaucoup progressé dans la connaissance des groupes en France. Des instruments fondamentaux ont été constitués. J'ai moi-même recommandé dans mon intervention d'isoler le poids des grandes entités pour éviter des erreurs de diagnostic.

J'aimerais rappeler quelques truismes. Madame Chiapello a fort justement assimilé un groupe à une « formation de combat » commerciale. Il s'agit également d'une « forme biologique » qui obéit à toutes sortes de réglementations. Sans certaines règles fiscales ou sociales, les groupes existeraient sous une forme différente.

Je pense que notre connaissance des groupes est forcément limitée. Plusieurs intervenants ont mentionné le phénomène de mondialisation. Dans ce contexte, les contours de l'Hexagone paraissent trop exigus. La Zone euro apparaît comme un périmètre plus approprié.

A cette limite géographique s'ajoute celle du secret statistique. Comparer deux distributeurs concurrents ne relève pas de l'étude statistique. Les règles de compétition doivent être respectées.

La transparence présuppose une réciprocité internationale. Si nos chercheurs accèdent à des données sur des pays voisins, nous accepterons peut-être de faire figurer notre appartenance dans le fichier SIRENE. Cette question est en effet extrêmement sensible.

Raoul DEPOUTOT, INSEE

La réglementation européenne a été la première à définir les groupes. Les accords du GATT se réfèrent également de façon explicite à cette notion.

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Ils se réfèrent aux individualités du Groupe.

Raoul DEPOUTOT, INSEE

Le référentiel est bien le groupe, acteur sur le marché. Les autorités de contrôle bancaire ont mis en évidence dans un règlement récent la notion de groupe à caractère financier ou non financier. Il semble donc que les Etats-membres de l'Union Européenne aient une définition globale de la notion de groupe.

Par ailleurs, en ce qui concerne la protection du secret statistique, nous distinguons systématiquement les informations publiées par les sociétés cotées, qui sont publiques, et celles qui sont collectées par des enquêtes ou d'origine administrative, et qui sont couvertes par le secret statistique.

Dominique FRANCOZ, SDES

Ces dernières années, sont apparues dans nos enquêtes sur les entreprises, des structures de groupe à l'échelle européenne. L'INSEE a-t-il réfléchi au traitement statistique de ces entités ? L'apparition de ces entités nouvelles modifie, à mon sens, la nature de l'analyse économique. L'indicateur de dépenses de recherches intérieures rapportées au PIB, par exemple, devient moins pertinent si nous considérons l'action des groupes européens.

Raoul DEPOUTOT, INSEE

J'ai le vague souvenir que ce qui suit n'est pas la réponse faite à D. Francoz, à l'exception de la première phrase, qui a dû constituer le début de la réponse. Mais je ne sais plus ce qui s'est passé ensuite ; L'INSEE travaille en coordination avec les services statistiques ministériels. L'utilisation des comptes consolidés participe pour nous d'une approche globale. Plusieurs études, comme celle disponible sur notre site, portant sur le CAC 40, ont utilisé cet outil. Nous avons ainsi montré que, sur 3 millions de salariés des groupes non financiers du CAC 40, 2 millions travaillaient à l'étranger. Nous commençons à analyser le SBF 120, l'indice européen. Nous étudions prioritairement les groupes cotés, dont les informations sont plus accessibles, mais nous recherchons une vision aussi globale que possible.

Michel HEBERT, INSEE

Nous en terminons de cette troisième table ronde. Je remercie Madame Bardos et Monsieur Renard, les représentants de la Banque de France, pour leurs informations. Ce débat aura été, je pense, un encouragement pour continuer notre démarche au cours du moyen terme prochain. Je rends la présidence à Monsieur Duport.

VI. LA CONNAISSANCE STATISTIQUE DE L'IMMATÉRIEL

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

Nous entamons la quatrième table ronde, la dernière de la matinée. Madame Demotes-Mainard, notre première intervenante, va situer la problématique de la connaissance de l'immatériel.

Magali DEMOTES-MAINARD, INSEE

a. L'immatériel : un problème ancien, mais un élément insaisissable

L'immatériel s'apparente à l'homme invisible : soit nous l'approchons à travers ses « bandages », et nous sommes confrontés au caractère changeant de son enveloppe, soit nous l'étudions par les traces qu'il laisse de son passage, ce qui limite la vision à ses seules manifestations. D'une façon générale, les difficultés d'appréhension statistique de l'immatériel ne se limitent pas aux actifs immatériels. Une part des critiques qui m'ont été adressées tout à l'heure est liée à une difficulté générale d'appréhension de certains services. Toutefois, la problématique la plus complexe concernant les actifs immatériels, nous avons convenu d'y concentrer notre attention.

Il s'agit alors d'identifier ce qui a une valeur économique durable et qui n'est pas un bien tangible, ou qui n'est pas réductible à un bien tangible. C'est en aval de cette question d'identification que se posent celle de la mesure ou de la valorisation, puis celle de savoir s'il y a lieu ou pas d'imputer un actif dans un cadre comptable, qu'il s'agisse de celui de la comptabilité d'entreprise ou de la comptabilité nationale. Seules les deux premiers aspects, identification et valorisation, sont abordés ici.

Le problème soulevé par les actifs immatériels est ancien, et a été posé par les comptables nationaux à la fin des années 1980 à l'occasion de la révision du SCN. Le problème apparaît toutefois de plus en plus urgent à résoudre. Cette urgence vient probablement du développement, à l'œuvre ou à venir, de marchés pour certaines formes d'immatériel « durable » : la « marchandisation » de l'information en est l'exemple typique. Plus généralement, on pourrait avancer que la nouveauté de la « nouvelle économie » provient de ce que beaucoup de choses qui relevaient dans l'« économie traditionnelle » de la production pour compte propre ou du non marchand deviennent maintenant des produits de marché.

A la différence de mes collègues statisticiens qui se sont exprimés précédemment, je ne suis pas en mesure de vous proposer des pistes de travail. Je me contenterai d'énoncer nos principales questions.

b. Les différentes typologies d'actif immatériel

Tout d'abord, notons que le concept même d'actif immatériel est différent selon le contexte dans lequel on se place. Pour illustrer mon propos, je me réfère à une typologie extraite d'article de Christian Pierrat. Prenons l'exemple d'un programme de recherche. Pour une entreprise, cela représente un investissement, mais ce qui constitue cet investissement n'est pas la même chose selon le point de vue auquel on se place :

- le gestionnaire le considérera comme un ensemble de dépenses engagées en vue d'augmenter le chiffre d'affaires futur, et donc des dépenses à amortir ;
- le créancier sera attentif à la valeur de liquidation ;
- l'investisseur évaluera les profits attendus afin de valoriser l'entreprise.

Le programme de recherche est considéré dans chacun des cas comme un actif, mais pas de même nature. Dans le cas d'un bien tangible, les différentes approches sont conciliables en résumant la question à un problème de valorisation. Dans le cas de l'immatériel, l'objet est changeant selon le point de vue. Toutefois, l'observation statistique n'implique pas nécessairement de réconcilier les approches : on peut choisir de les étudier séparément, et de définir un champ pour chacune d'elle. Il est probable que le champ des actifs immatériels est plus large pour le gestionnaire que pour le créancier et l'investisseur, ce champ ne coïncidant que partiellement dans les deux derniers cas : le créancier s'attache à la valeur juridique tandis que le gestionnaire se limite à des dépenses identifiées.

De même, la typologie pertinente pour caractériser les différents types d'actifs immatériels doit probablement être spécifique à chaque approche.

c. Quelle(s) méthode(s) utiliser pour valoriser un actif immatériel ?

La valorisation soulève une seconde série de difficultés, non spécifiques aux actifs immatériels mais plus aigus. Le mode de valorisation dépend de l'approche : dans chacun des trois cas de figure, il s'agit respectivement de la dépense réalisée corrigée de l'amortissement, de la valeur d'échange et de la valeur actualisée des flux futurs. Lorsque l'actif immatériel peut être vendu sur un marché, les trois approches sont réconciliables. Le problème est plus délicat si le marché est absent ou imparfait, ou si l'actif ne se réduit pas à un nombre fini d'actifs identifiables.

Dans cette dernière hypothèse, l'investisseur, et parfois le gestionnaire, valoriseront des éléments ignorés par le créancier. Si les différences d'appréciation selon les trois approches sont importantes, cela justifie probablement de conserver de façon concurrente plusieurs mesures des actifs considérés.

d. Les questions qui se posent

Partant du constat que la définition de l'actif immatériel dépend du référentiel dans lequel on se place, trois questions se posent :

- Si la distinction selon les trois approches identifiée est pertinente, le statisticien doit-il s'attacher autant à l'une qu'à l'autre ?
- Quels sont les champs des actifs immatériels correspondant à chaque approche et quelles sont les typologies associées ?
- Quel est le mode de valorisation des actifs immatériels le plus adapté à chaque approche ?

J'aimerais ajouter une dernière question, peut-être reliée à une problématique plus complexe : existe-t-il des modes particuliers de détention des actifs immatériels ou de forme de revenus tirés de ces actifs qui pourraient leur conférer un caractère encore plus atypique ?

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

Avant de donner la parole à la salle, nous pouvons déjà demander aux autres intervenants s'ils ont des éléments de réponse.

5. Les entreprises confrontées aux actifs immatériels

Marie-Ange ANDRIEUX, Mazars Finance

J'ai pour mission de vous exposer la problématique des actifs immatériels du point de vue des entreprises. Dans ce domaine de recherche, la créativité est nécessaire. J'aimerais poser quatre questions élémentaires :

- Les actifs immatériels sont-ils suffisamment significatifs et durables pour que leur mesure soit pertinente ?
- Quel est l'objet mesuré ?
- Comment le mesurer ?
- Quels sont les enjeux de la mesure ?

a. Importance relative des actifs immatériels

La part prépondérante des actifs immatériels dans la valeur des entreprises est un élément de réponse à la première question. Les entreprises cotées ou non cotées sont concernées par ce principe. Le rapport entre la capitalisation boursière et la valeur apparaissant au bilan des entreprises varie entre 1,5 et 2 dans certains secteurs et jusqu'à 3,5 à 4,5 dans d'autres. Je rappelle que les marchés financiers ont fortement baissé : avant la crise, ces mêmes ratios pouvaient atteindre 5 à 7. Les références de transactions sur les sociétés non cotées confirment ce constat : il est fréquent qu'une entreprise soit vendue pour 3 à 4 fois le montant de ses capitaux propres.

Le secteur des services est très largement concerné par les actifs immatériels. Je rappelle que les services représentent 40 % de l'emploi marchand, 70 % des créations d'emplois marchands et 50 % des créations d'entreprise. Au sein de son Comité liaison services, le MEDEF a constitué une *task force* animée par Christophe Salmon – malheureusement absent aujourd'hui – sur la valorisation de l'immatériel dans le secteur des services, *task force* dont je suis membre.

Les entreprises et les investisseurs s'accordent à reconnaître l'ampleur des actifs immatériels et leur caractère structurel. Mon cabinet a réalisé une enquête auprès de 450 dirigeants européens qui ont reconnu la part prépondérante de l'immatériel dans la valeur de leur entreprise. Les analystes financiers de la SFAF ont confirmé ce point de vue. Quant aux investisseurs, les critères financiers ne contribuent plus qu'à hauteur de 35 % dans leur décision d'investissement.

b. Nature de l'objet mesuré par la statistique

Les chefs d'entreprise faisant preuve de pragmatisme, ils relient naturellement les biens immatériels à la valeur de l'entreprise. La valeur d'une entreprise est fortement conditionnée à une activité pérenne et à son caractère discriminant sur son marché.

Le Dictionnaire des Sciences Economiques, dans un article de 2001, définit l'investissement immatériel comme « *un investissement intangible qui incorpore de manière durable une part de connaissance dominante dans le but de contribuer de manière spécifique au processus, à la compétitivité et à la valeur d'une entreprise.* »

Notre économie devient-elle dominée par l'immatériel et la connaissance ? En prospective, c'est possible. Ce fut de toute manière un thème majeur du sommet de Barcelone en 2000 : l'Europe va vers une économie de la connaissance. Les entreprises doivent se préparer à cette transformation. La statistique publique est concernée par voie de conséquence.

Au vu des recherches prospectives actuelles, trois domaines d'actifs immatériels apparaissent, permettant chacun à l'entreprise de développer richesse et compétitivité au moyen de leviers différents :

- le capital structurel externe, relatif aux relations avec des partenaires extérieurs (image par rapport aux clients, aux fournisseurs ou aux investisseurs ou en rapport avec la notoriété et la gestion environnementale) ;
- le capital structurel interne, relatif aux marques et aux brevets, à la recherche et au développement et à la gestion des risques ;

- le capital humain, relatif à l'attractivité de l'entreprise et à sa force de fidélisation des compétences, sa capacité de formation, la créativité de ses équipes, et enfin sa capacité à développer une culture d'entreprise.

Les dirigeants d'entreprise et les analystes financiers ont confirmé cette approche prospective.

c. Valorisation des actifs immatériels

La valorisation des actifs immatériels est naturellement une problématique centrale. Certains actifs, moins immatériels que d'autres, comme les marques, qui sont identifiées et protégées, peuvent être échangés sur un marché.

Des transferts de valeur se produisent entre les actifs immatériels : les entreprises profitables sont celles qui génèrent des synergies entre les différents types de capitaux immatériels (le capital humain et le capital client, par exemple).

La fréquence de mesure de la valeur des actifs immatériels, évolutifs par nature, doit également être débattue. La stratégie des entreprises suit en effet le rythme d'évolution du marché.

Abordons la problématique des moyens de mesure. Au niveau microéconomique, il est possible de mesurer la valeur de l'ensemble des actifs immatériels par l'intermédiaire de méthodes financières et prospectives, fondées sur l'actualisation de flux futurs. C'est ainsi que procèdent les experts, en renforçant leurs estimations par des références de marché lorsque cela est possible.

Les méthodes de valorisation financière sont d'autant plus crédibles qu'elles sont accompagnées d'indicateurs non financiers des différentes catégories de capital immatériel, comme la capacité mobilisatrice de l'entreprise. La qualité de ces indicateurs doit naturellement être éprouvée. Des réflexions approfondies ont été menées sur les typologies d'indicateurs disponibles en fonction des natures d'actifs identifiés.

Les indicateurs ainsi construits pourraient aussi faire office d'outils de gestion ou de communication. Il est cependant indispensable de sélectionner rigoureusement ces indicateurs, tout en respectant l'inaliénable secret stratégique. 80 % des analystes financiers interrogés ont déclaré que les entreprises tireraient avantage en communiquant régulièrement des indicateurs de valorisation d'actifs immatériels. Pour une entreprise non cotée, les rencontres avec les investisseurs sont plus ponctuelles mais tout aussi cruciales.

d. Enjeux de la mesure

Ma quatrième question est relativement ouverte. Tout d'abord, notons qu'il s'agit d'une démarche volontaire et résolue des entreprises. Les entreprises doivent s'interroger sur la nature de leurs gisements de valeurs, l'exploitation de ces gisements et la communication y afférant. Ce processus présuppose l'adhésion des hauts dirigeants et des opérationnels.

Les indicateurs pourront être déterminés en fonction de la stratégie de l'entreprise. Il paraît donc difficile d'utiliser des indicateurs standardisés. Toutefois, ces indicateurs pourraient présenter des similitudes. Une volonté des entreprises de déterminer des indicateurs de valeur d'actifs immatériels profiterait à la collectivité, dans la mesure où cela démontrerait l'engagement dans une démarche où les gisements de richesse seraient révélés et exploités.

La création de statistiques publiques portant sur la mesure d'actifs immatériels aurait un impact considérable. Tout d'abord, elle serait une forme de reconnaissance de la richesse liée aux actifs immatériels, notamment pour les entreprises de services. Elle pourrait également apporter un éclairage aux entreprises de taille moyenne sur les zones potentielles de richesse et initier une dynamique. Si les entreprises enrichissent la statistique, l'inverse pourrait ainsi se produire. Le champ de réflexion reste très ouvert en la matière entre entrepreneurs et statisticiens.

Je conclurai en citant Albert Einstein : « *Quelquefois, ce qui peut être compté ne compte pas, et ce qui compte ne peut être compté.* » Comptabiliser l'immatériel nous réclamera sans doute beaucoup de créativité. Cette question devient néanmoins incontournable pour la statistique publique.

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

J'espère que les statisticiens ici présents ne seront pas démoralisés par cette citation d'Albert Einstein...Monsieur Thibierge nous expose à présent son expérience.

6. Modalités de comptabilisation et stratégies de communication financière relatives aux dépenses immatérielles

Christophe THIBIERGE, ESCP-EAP

Je suis professeur de finances à l'ESCP-EAP. Ma thèse de doctorat portait sur les dépenses immatérielles, leurs modalités de comptabilisation et les stratégies de communication financière des sociétés. Je vais traiter essentiellement de la comptabilité générale et des critiques que nous pouvons lui adresser. Ces éléments pourront être exploités par les collecteurs de statistiques.

Je constate quatre phénomènes :

- **Une reconnaissance insuffisante des dépenses immatérielles par la comptabilité générale**

J'emploie volontairement ce terme de « dépenses immatérielles » car je me refuse pour l'instant à classer ces dépenses en investissements ou en actifs. Il n'est en effet pas acquis qu'une dépense immatérielle donne naissance à des revenus. De plus, la transformation de dépenses immatérielles en actifs peut réclamer plusieurs années (campagnes de notoriété, par exemple). La comptabilité reconnaît de manière insuffisante les dépenses immatérielles, ne considérant que des immobilisations incorporelles, c'est-à-dire des immobilisations n'étant ni corporelles ni financières. Le plan comptable général recense une série d'immobilisations incorporelles (fonds de commerce, frais d'établissement, dépenses de recherche et développement, logiciels, brevets et licences) mais n'identifie pas de nombreux éléments comme la compétence du personnel, l'image de marque ou la réputation. Seules les marques déposées sont comptabilisables.

- **Une difficulté de valorisation des dépenses immatérielles**

Selon le principe de prudence régissant la comptabilité d'entreprise, les actifs doivent être valorisés à hauteur de leur coût d'achat ou de production. Pour une même dotation initiale à un programme de recherche, la valeur comptable du brevet correspondant à l'innovation obtenue sera strictement identique, que celle-ci consiste en un chewing-gum transparent ou à un procédé peu onéreux de transformation d'eau en pétrole !

- **Une relative souplesse du plan comptable général**

Le traitement comptable de certaines dépenses immatérielles est soumis à la discrétion des dirigeants : une dépense de recherche et développement pourra ainsi être indifféremment comptabilisée en dépense dans le compte de résultats ou intégrée dans l'actif du bilan. Les dirigeants peuvent également choisir entre plusieurs modalités d'amortissement.

- **Une relative réticence des entreprises à communiquer**

Les investisseurs sont friands d'informations, leurs attentes dépassant souvent le strict cadre légal. Les grands groupes se sentent contraints de donner davantage d'informations. Pourtant, nous constatons une relative indigence de communication sur les actifs immatériels. La réputation ou la qualification du personnel pourraient faire l'objet d'une information mais sont, en pratique, quasiment absentes de la communication des groupes.

Partant de ce quadruple constat, j'identifie trois voies de recherches :

- **La valorisation**

Toute la problématique repose sur la méthodologie utilisée. Un investisseur fonde sa décision d'achat ou de vente d'actions sur une évaluation de la société cotée. Les méthodes d'actualisation de flux de trésorerie futurs sont déclinables pour tout type d'actif, y compris immatériel. La principale difficulté réside dans la dissociation des actifs immatériels et des actifs matériels. Que dire de la valeur d'un logiciel optimisant une production s'il est complètement intégré à une chaîne de montage ?

- **L'offre et la demande d'informations**

Les investisseurs, pourtant exigeants sur le niveau d'information, n'ont pas encore réussi à imposer aux entreprises de présenter des éléments détaillés concernant leurs investissements immatériels. Est-ce dû à un manque de pouvoir ou à un manque d'intérêt ? Cette information est-elle seulement pertinente ?

- **La tangibilité et l'utilité de l'harmonisation comptable**

L'harmonisation des normes comptables étant prévue en Europe en 2005, nous devons attendre 2010 pour disposer de données fiables. Les entreprises conserveront toujours une latitude par rapport au cadre comptable, ce qui pose la question de la nécessité de l'harmonisation comptable.

En conclusion, je cite Monsieur Locher ancien président de la SEC, l'autorité de contrôle des marchés financiers américains : « *Nous parlons tous de l'harmonisation comptable en étant tous persuadés qu'elle arrivera un jour mais nous en parlons tous comme si elle ne devait pas arriver de notre vivant !* »

7. Questions de la salle

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

Il ne s'agissait que d'un fragment de la thèse de Monsieur Thibierge. Si vous êtes intéressés, il pourra vous indiquer où vous la procurer.

Mireille BARDOS, Banque de France

L'exposé de Monsieur Thibierge m'a grandement intéressée. La Banque de France étudie les dépenses immatérielles et dispose de données complémentaires dans la centrale de bilan sur ces dépenses. Leur importance est quasiment aussi grande que celle des investissements corporels. Si la publicité représente la majorité des dépenses immatérielles, la part consacrée à la recherche est au demeurant conséquente. Votre exposé révèle la profondeur de ces notions.

Christophe TERRIER, Direction du tourisme

Dieu doit-il être comptabilisé dans l'actif immatériel ?

Christophe TERRIER, Direction du tourisme

La valeur d'une destination touristique tient à ses aménités, à son environnement, dont une grande partie n'est pas d'origine humaine : la mer, le soleil, etc. Les infrastructures, le patrimoine historique et la sécurité sont quelques éléments humains qui participent à l'attractivité d'une destination.

L'entreprise touristique profite de l'ensemble de ces facteurs exogènes mais ne les intègre pas dans sa comptabilité. Elle effectue naturellement des investissements immatériels de publicité ou de valorisation. L'Etat participe d'ailleurs largement à la publicité pour les destinations touristiques, dont les entreprises touristiques locales sont les premières bénéficiaires.

La valeur immatérielle exogène est toutefois aléatoire : la météorologie en est un exemple. Il existe une corrélation évidente entre la fréquentation d'un lieu touristique et les conditions météorologiques. D'autres facteurs interviennent comme les troubles politiques, les relations internationales (exemple du refroidissement des relations diplomatiques franco-américaines), les épidémies ou encore les marées noires.

Du fait de ces événements exogènes, certaines entreprises perdent de la valeur. Après la catastrophe de l'Amoco Cadiz, les tribunaux américains ont répondu de façon intéressante aux plaintes des entrepreneurs affectés par la marée noire : « Votre chiffre d'affaires a baissé de 50 % après la marée noire, certes, mais pouvez-vous prouver que la marée noire en est responsable ? ». Nous sommes quasiment certains qu'il est inutile d'évaluer l'impact de la marée noire du Prestige car les tribunaux n'en tiendront pas compte.

Marc AUFRANT, Direction du Développement des Médias

L'industrie du cinéma produit des films mais vend des droits. Cela illustre la dichotomie entre les produits et le marché que Monsieur Delaporte nous exposait. De même, une chaîne de télévision édite une grille de programmes mais vend un espace publicitaire. Elle produit également des émissions ou des fictions.

Monsieur Renard a évoqué le problème de la nature d'un site internet. La page d'accueil est un centre d'accueil, qui peut devenir une boutique, un lieu d'information institutionnelle, entre autres.

Pierre BACHMAN, CGT

Pourquoi ne parvenons-nous pas à davantage communiquer sur l'immatériel ? J'ai une théorie à ce sujet. Les analystes du travail, fordien et taylorien, ont abordé la problématique de l'immatériel, et en particulier celle du savoir-faire. Pour aborder cette question, nous devons nous interroger sur la nature du travail et des dynamiques qu'il supporte. Nous parvenons, en évaluant les actifs immatériels, à une contradiction, dans la mesure où le travail est sous-évalué, voire considéré comme un coût. Nous retombons ainsi dans le paradigme de l'opposition entre capital et travail. Je propose que l'on recherche les contradictions de ce système.

Je vous rappelle que la marque Epeda est morte d'une tentative de valorisation : tous les établissements Epeda français ont été fermés et l'activité a été exportée, avant d'être revendue. La valorisation de la marque peut ainsi dégrader la qualité du produit. Nous devons donc reprendre la définition du travail, comme le font les ergologues, et non considérer le travail du point de vue des marchés financiers. L'économie politique doit se recentrer sur cette notion.

Marc-Antoine KLEINPETER, Commissariat général du plan

L'immatériel est un vieux phénomène. Henri Ford aurait dit : « *Ma richesse est dans mes effectifs et dans ma marque ; elle ne figure pas à mon bilan.* »

Nous voyons cet « homme invisible » grâce aux traces qu'il laisse. L'immatériel ne semble pouvoir être estimé que par la valeur actualisée des flux futurs. Or nous savons que des bulles peuvent se former entre un prix de marché et la valorisation des flux futurs. L'immatériel manifeste ainsi en premier lieu sa présence par les bulles qu'il gonfle.

Je pense que l'immatériel est appelé à vivre une éclipse temporaire. La méthode de valorisation des flux futurs a été mise en œuvre pour le *re-engineering* des activités au sein des grandes entreprises. Cette méthode de calcul a ensuite été appliquée à la valeur ajoutée. Toutes ces méthodes évaluatives sont valides aussi longtemps qu'une bulle ne se produit pas.

Les outils de mesure de l'immatériel par les analystes consistent invariablement à combiner les coûts engagés et les revenus futurs actualisés. Ces deux méthodes sont hétérogènes et n'aboutissent au même résultat que si le marché est parfait, ce qui n'est jamais vérifié.

Les méthodes d'actualisation de flux futurs trouvent un nouveau prolongement dans la valorisation de la marque, de la relation clientèle, du savoir-faire, etc. Elles déterminent l'activité de l'entreprise et ont abouti au calcul de création de valeur, ce qui a abouti à des échecs de diversification.

Magali DEMOTES-MAINARD, INSEE

Beaucoup d'interventions ont porté sur les difficultés de valorisation. Mais l'observation statistique n'oblige pas à valoriser les actifs immatériels : nous pouvons, au moins dans un premier temps, nous contenter de définir des indicateurs.

Christophe THIBIERGE, ESCP-EAP

Nous connaissons la qualité des publications de Madame Bardos. Je considère en effet que les efforts de collecte et de retraitement de la Banque de France représentent une avancée majeure dans la compréhension de l'immatériel. Je souligne toutefois le fait que la confidentialité est omniprésente. Ainsi, il a été montré aux Etats-Unis que, si une entreprise engageant un dollar en recherche et développement peut espérer obtenir en moyenne trois dollars de retour d'investissement, les entreprises concurrentes peuvent dans le même temps escompter 50 cents de revenus futurs supplémentaires. Même si une innovation reste confidentielle, elle profite économiquement à l'ensemble des entreprises. Certaines entreprises ne souhaitent donc pas communiquer.

Les questions portant sur le tourisme, le cinéma et le tourisme m'inspirent deux remarques :

- Dans les années 1970, les fans d'Eric Clapton l'assimilaient à Dieu. David Bowie est connu pour avoir financé un de ses derniers albums en émettant un emprunt sur les marchés financiers rémunéré grâce à des *royalties* du futur album. Des clubs de football, de même que des produits dérivés d'éléments climatiques, sont cotés en bourse. Cela signifie que des systèmes de valorisation existent pour des produits parfaitement immatériels.
- Une entreprise de tourisme qui se contenterait d'exploiter les avantages de sa localisation serait vouée à l'échec à cause de la concurrence. En somme, la survie n'est possible qu'avec un avantage concurrentiel spécifique. Cet avantage provient du travail des salariés, assimilable non à un coût mais plutôt à une contribution à la richesse. Des ressources naturelles judicieusement utilisées procurent également un avantage qui, je pense, est évaluable.

La dernière intervention comporte une très vaste problématique sous-jacente. Je dissocie personnellement les prix de marché des valeurs fondamentales. Une bulle spéculative se formant, les deux valeurs se déconnectent. Je suis donc méfiant à l'égard de méthodes de valorisation fondées sur des transactions de marché. Nous pouvons prouver que des entreprises ont été surpayées. En considérant la valeur fondamentale, l'on s'affranchit du prix de marché. Je préfère raisonner en termes de valeur économique, c'est-à-dire sur la base des flux monétaires futurs actualisés.

Marie-Ange ANDRIEUX, Mazars Finance

A propos de la gestion du risque dans le secteur touristique ou cinématographique se pose le problème de la capacité stratégique des entrepreneurs. Selon une étude de la Harvard Business School portant sur des entreprises de plus d'un siècle d'ancienneté, la longévité et la rentabilité à long terme de ces entreprises est imputable à la création d'une forte culture et de valeurs fortes en leur sein. Par ailleurs, ces entreprises ont su faire preuve d'adaptabilité, de créativité mais également d'un relatif conservatisme dans la gestion des actifs financiers. Monsieur Thibierge a fort bien identifié cette problématique en évoquant la notion de réactivité stratégique.

A propos de la volatilité de l'immatériel et de la spéculation, analysons plus en détail le phénomène. La spéculation ne concerne pas tous les marchés. Vous faisiez peut-être allusion au secteur des TMT. Il s'avère en fait que les *business plans* des sociétés concernées par des bulles spéculatives étaient incohérents. La capitalisation boursière de ces entreprises s'est momentanément déconnectée de leur valeur fondamentale, ce qui ne pouvait qu'alimenter une bulle. Le secteur agroalimentaire, celui des industries pharmaceutiques et une partie du secteur des services, entre autres, n'ont connu ni de bulle spéculative, ni par conséquent d'éclatement de ces bulles.

Il est intéressant, dans une analyse prospective, de tenter de mieux comprendre un phénomène à l'aide, par exemple, d'indicateurs. La notion d'immatériel est un sujet ancien tout comme celui de la valeur des entreprises. Néanmoins, la part d'immatériel dans la valorisation des entreprises a connu une forte ascension. La gestion d'actifs immatériels permet actuellement de dégager des avantages compétitifs et des facteurs discriminants. Les actifs immatériels prennent ainsi une part importante et croissante dans la détermination stratégique des entreprises.

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

Le statisticien doit-il privilégier l'approche du gestionnaire, du créancier ou de l'investisseur ? Il m'apparaît que les trois approches sont nécessaires et complémentaires. De plus, en combinant ces trois approches, nous réduisons le risque d'erreur. Ces trois approches doivent ensuite, de mon point de vue, être pondérées différemment en fonction du secteur ou du type d'activité. Je préside la Fondation Le Corbusier et j'ai pu constater que ce nom avait une valeur considérable. Nous ne pouvons pas opposer les trois approches mais nous devons les faire converger.

La séance est suspendue de 13 heures 35 à 14 heures 45.

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

Nous consacrons cet après-midi aux statistiques des ménages. Tout d'abord, nous allons entendre l'exposé introductif de Monsieur Glaude sur l'avenir à moyen terme des enquêtes auprès des ménages.

VII. QUEL AVENIR POUR LES ENQUETES AUPRES DES MENAGES EFFECTUEES PAR L'INSEE ?

Michel GLAUDE, INSEE

1. Introduction

Les enquêtes auprès des ménages revêtent une importance particulière pour la statistique sociale à plus d'un titre.

Tout d'abord, elles sont une source privilégiée de connaissance dans ce domaine. Bien entendu, les sources administratives sont également importantes et la constitution de systèmes d'information intégrés doit être perfectionnée. Cependant, les enquêtes structurelles sur les ménages restent fortement demandées. Elles structurent en effet les autres sources d'informations. Cette forte demande s'est illustrée récemment à l'occasion de l'enquête incapacité dépendance. Le renouvellement de l'enquête transport fait émerger des besoins analogues, et il en sera de même pour l'enquête sur l'insécurité.

Ensuite, la France témoigne d'une avancée notable en matière d'enquêtes auprès des ménages. Grâce au financement du Commissariat général du plan, de nombreuses enquêtes structurelles ont été réalisées auprès des ménages dès les années 1960. Cette avancée est également explicable par la qualité des équipes de statisticiens, qui ont su répondre à la demande sociale et conclure des partenariats idoines avec la recherche. Des sociologues renommés ont ainsi régulièrement collaboré avec les services statistiques. A la différence de ses partenaires européens, la France possède un système d'enquêtes bien développé et fortement intégré.

Je montrerai tout d'abord grâce à un état des lieux sommaire que le système actuel s'articule de façon équilibrée entre continuité et innovation. J'aborderai ensuite le thème de la participation croissante des utilisateurs, depuis la conception jusqu'à l'exploitation des enquêtes. Dans une seconde partie, je me livrerai à une première appréhension de la demande sociale, en accordant une place de choix à la forte demande engendrée par la conception, le suivi et l'évaluation des politiques publiques d'origine régionale, nationale, voire européenne. Enfin, je donnerai quelques préconisations en articulant mon propos autour du souhait de continuité du système actuel, fondé sur de grandes enquêtes par domaine. Nous pourrions éventuellement débattre de modifications de fréquences de ces enquêtes. La seconde préconisation sur la flexibilité, à travers le développement de nouveaux projets. L'INSEE possède un réseau d'enquête de bonne qualité, qui devra toutefois évoluer dans la perspective du recensement annualisé. Cela perturbera légèrement la restructuration de l'offre de l'INSEE. L'INSEE désire en effet se placer en situation de répondre à des demandes émanant de ses partenaires (services statistiques ministériels, organismes de recherche,...). Des opérations conjointes comme des opérations à façon sont possibles. J'évoquerai également les possibilités nouvelles offertes par le nouveau recensement de population, qui devrait permettre de mener des enquêtes sur des sous-populations. Néanmoins, je crains que nous ne devions attendre le cycle de 2009 pour que ces nouvelles fonctionnalités soient disponibles. Enfin, nous nous interrogeons sur les panels de longue durée et les enquêtes régionales.

Etat des lieux sommaire

a. Les enquêtes ménages, point fort de la statistique française

400 000 interviews sont organisées chaque année auprès des ménages par le réseau d'enquêteurs de l'INSEE, dont la moitié par téléphone. Ces entretiens durent en moyenne de 10 à 90 minutes selon la densité de l'enquête. Environ 100 000 nouveaux ménages sont intégrés annuellement dans le système. Le tirage aléatoire d'un échantillon de population est un gage de qualité de l'estimation. Le réseau est animé par 200 agents de l'INSEE qui encadrent un millier d'enquêteurs. Les taux de non-réponses varient de 11 % pour l'enquête sur l'emploi à 25 % pour les enquêtes les plus lourdes. Même si ces taux sont relativement bas par rapport à nos voisins européens, nous sommes inquiets devant la progression du taux des ménages « impossibles à joindre ».

b. Les grands traits du système

La dernière décennie a été marquée par une forte modernisation du système des enquêtes, qui a notamment abordé les problématiques de pauvreté et d'exclusion, répondant ainsi à une forte demande et à un audit de l'Inspection générale. Nous avons ainsi conduit une enquête sur les Rmistes et une sur les sans domicile et nous avons créé des indicateurs de pauvreté. La mise au point de ce dispositif nous a réclamé huit à dix ans. Cette relative lenteur de réaction reste une faiblesse pour notre institution. Nous avons également organisé des enquêtes sur le handicap, l'incapacité et la dépendance et nous mettons sur pied un programme sur la mesure de la littératie (maîtrise de la langue écrite dans la vie courante). Nous menons des enquêtes originales sur les identités culturelles pour situer de façon plus large les vecteurs d'intégration dans la société française.

c. Un partenariat de la conception à l'exploitation

Les «utilisateurs» sont progressivement devenus des partenaires à part entière du système. Grâce à ses formations spécialisées, le CNIS est un acteur important dans ce processus. Le CNIS a développé la formation du label, qui permet d'analyser les projets de façon plus fine et plus technique. Les utilisateurs sont plus fréquemment sollicités qu'auparavant. Nous avons été particulièrement attentifs sur les enquêtes sensibles (HIV, handicap, incapacité, dépendance, sans domicile, construction des identités,...) Nous avons recueilli l'assentiment des associations œuvrant dans ces différents domaines.

Des partenariats se forment pour la réalisation des enquêtes, ce qui prouve l'intérêt croissant des services statistiques extérieurs à l'INSEE, mais également pour l'exploitation. Par exemple, quinze laboratoires ont travaillé en parallèle sur l'enquête complémentaire sur l'insertion des jeunes. Les publications sont publiées alternativement par l'INSEE, la DARES et la DREES.

2. Quelles évolutions de la demande ?

J'occulte volontairement le thème de la demande sociale européenne, qui fera l'objet d'une table ronde. Nous constaterons que la demande européenne est forte mais quelque peu déstabilisante pour notre système. Les principaux thèmes de demande sont les suivants :

- le vieillissement de la population ;
- les migrations internationales (appelées à se développer fortement) ;
- l'évolution du travail : les nouvelles technologies et la qualification de la main d'œuvre ;
- la gestion des risques (handicap, santé, stabilité de l'emploi, protection du consommateur ou de l'environnement) ;
- les risques d'exclusion pour les populations fragiles et vulnérables ;
- la décentralisation, l'aménagement du territoire, la mobilité régionale et l'efficacité des services publics.

Ces thèmes nécessitent de mobiliser des sources statistiques de nature très différentes. Nous devons à mon sens garder le système des grandes enquêtes structurelles, qui ont prouvé leur utilité.

3. L'offre de l'INSEE et ses axes de progrès

a. Devenir des grandes enquêtes structurelles

Le fonctionnement du système statistique relatif à l'emploi est satisfaisant : les enquêtes sont réalisées en continu et répondent aux exigences européennes. Nous avons créé des modules complémentaires sur les conditions de travail et les nouvelles technologies qui ont prouvé leur utilité. Ce domaine n'a donc pas vocation à être fortement modifié.

La tendance qui semble se dessiner est l'augmentation de la fréquence des enquêtes santé. Nous pourrions examiner un possible rapprochement avec l'enquête incapacité dépendance. Nous étudions également le possible appariement de ces données avec celles relatives aux remboursements de l'assurance maladie. Je sors ici du périmètre strict des enquêtes auprès des ménages ; notons toutefois que ces enquêtes sont reliées à des données administratives de toutes sortes.

L'enquête Budget de famille sera vraisemblablement toujours quinquennale, à la différence près qu'elle concernera davantage l'analyse de la consommation et moins celle des niveaux de vie. Le développement du panel socio-économique européen de 1994 à 2001 est en effet appelé à se poursuivre dans le cadre du projet SILC (Statistics on Incomes and Living Conditions).

L'enquête Logement ne devrait pas grandement évoluer. Elle bénéficie toujours d'un fort intérêt.

Il est à signaler un regain de demande en faveur de l'enquête Transports. Nous avons abandonné les enquêtes nationales au profit d'études de mobilité urbaine.

Nous avons renforcé le dispositif d'enquêtes patrimoniales avec diverses enquêtes quinquennales ou bisannuelles. Des enquêtes décennales sont peut-être suffisantes à l'avenir.

Les enquêtes sur l'emploi du temps sont toujours fortement demandées mais la périodicité décennale est suffisante. Leur contenu a évolué : aux occupations quotidiennes ont succédé les déplacements, les temps de travail et les temps familiaux parmi les thèmes étudiés.

L'enquête Familles, historiquement associée au recensement de population, doit être réexaminée. L'INED met en œuvre une enquête consacrée aux Genres et Générations, elle-même reliée aux enquêtes demandées par l'ONU sur la fécondité.

Les indicateurs sociaux se développent progressivement depuis 1996, et recouvrent des domaines comme la pauvreté non monétaire, la santé, la sociabilité, etc. Nous n'avons pas encore exploité pleinement les possibilités d'analyse de ces indicateurs.

b. Réalisation d'enquêtes ponctuelles

L'organisation de l'INSEE lui permet de réaliser ponctuellement des enquêtes d'intérêt général assez larges (10 000 ménages) sur des thèmes particuliers. L'Insee fonctionnant ainsi comme un «centre de ressources» pour la statistique publique avec financement partagé.

Des parties variables sur les conditions de vie ont été introduites dans les enquêtes. Les thèmes demandés ont été très divers : insécurité, bonheur au travail, filières de santé, vie de quartier, etc. Sur vingt projets de ce type, quinze ont été cofinancés par des partenaires extérieurs. Les initiateurs de ces enquêtes ponctuelles nous demandent fréquemment de les reproduire périodiquement, ce qui est relativement contraignant : en effet, nous souhaitons octroyer une place suffisante aux projets nouveaux.

Parmi ces projets nouveaux, citons le thème, relativement délaissé, du mode de vie des jeunes et des enfants. Les enfants sont en effet peu souvent interrogés alors que ce sont des consommateurs et que le thème de la vie scolaire est par ailleurs intéressant. Le non-recours aux prestations sociales et l'insécurité sont des thèmes en préparation.

c. Les axes de progrès méthodologiques

Nos principaux axes de progrès sont les suivants :

- développement de la qualité méthodologique des enquêtes ;
- extraction, à partir des nouvelles données de recensement, d'échantillons de sous-populations dignes d'intérêt ;
- développement de la statistique régionale et locale.

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

Je remercie Michel Glaude pour son exposé très complet. Je propose d'attendre la fin de la première table ronde avant d'ouvrir le débat. Vous pourrez du reste poser des questions ultérieurement à Michel Glaude, qui animera une table ronde en remplacement de Jean-Marie Delarue, dont la présence était requise au Conseil d'Etat.

Michel GLAUDE, INSEE

Je n'ai pas parlé des panels de longue durée ; je le ferai plus tard.

VIII. POPULATIONS EN DIFFICULTE, POPULATIONS VULNERABLES**Jean-Pierre DUPORT, CNIS**

Nous entamons la première table ronde. J'invite les trois animateurs à me rejoindre : Jean-Baptiste de Foucauld, l'animateur de la table ronde, Christian Philippe et Roxane Silbermann. Michel Bérard n'a pu venir pour des raisons familiales.

1. Introduction**Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Inspection générale des finances**

Nous allons analyser plus en profondeur l'approche statistique des populations en difficulté et des populations vulnérables. Chacun est conscient du besoin de développer des politiques sociales efficaces dans le contexte économique actuel. Dans cette optique, l'approche statistique est un outil de mesure incontournable et déterminant pour les politiques elles-mêmes.

La question sociale s'est largement individualisée : il ne suffit plus d'analyser des groupes mais il faut suivre les évolutions personnelles d'individus. La notion d'identité devient centrale.

Par ailleurs, le changement démographique qui s'amorce risque de produire des modifications inattendues de notre société. Nous devons donc faire preuve de réactivité devant les changements. Le changement démographique renforcera les problématiques de vieillissement de la population et de l'emploi.

La question des inégalités sociales ne doit pas pour autant être négligée. Notre société présente des trajectoires d'individus browniennes : les promotions sociales et les régressions sont extrêmement rapides et difficiles à appréhender par le statisticien. Cette notion me semble intervenir dans la notion d'équilibre social, de même que les problèmes d'exclusion et les difficultés d'insertion. Nous essayons de restituer ces phénomènes de la manière la plus fidèle possible.

Dans le grand maelström de la mondialisation, la question de la mixité sociale se pose. Nous devons essayer de la clarifier.

Le bien-être dans le travail – élément considéré comme étant essentiel dans l'équilibre par les Français après leur famille – pourrait être menacé. Des études quantitatives aussi bien que qualitatives seront fort utiles.

Michel Glaude a évoqué les notions de consommation, de mode de vie, de risques en relation avec le développement durable. Ce sont des champs d'investigation encore relativement vierges. La notion de gestion du temps doit être également analysée.

En conclusion, notre société devient plus difficile à analyser et à maîtriser. Notre mode de restitution déterminera l'efficacité des politiques publiques. Ces politiques doivent davantage se personnaliser. Nous devons être capables d'en mesurer l'efficacité sans pour autant exclure certaines populations. Les excès de normes provoquent parfois des sélections dommageables à l'accession de ces politiques. C'est avec un esprit plutôt perplexe que j'aborde cette table ronde.

2. Les difficultés d'apprentissage en milieu scolaire

Christian PHILIPPE, UNSA-Education

Je représente le syndicat UNSA Education, qui a succédé à la FEN. J'ai été professeur puis inspecteur de l'Education nationale mais je ne suis pas statisticien. J'ai en revanche manipulé et produit des statistiques. Permettez-moi d'introduire mon propos en me plaçant en amont de la statistique, et de n'aborder que la tranche d'âge des 0-17 ans.

a. Nécessité de définir un référent statistique

J'insiste tout d'abord sur le fait que la statistique n'est qu'une image de la réalité, souvent partielle ou déformée. Se pose alors la question des critères de construction de ce nombre. Sans ce travail préalable, la lecture des statistiques peut être faussée. Considérons l'exemple de l'illettrisme. Le nombre de 25 % d'élèves de sixième illettrés a été avancé, tandis que le Ministre de l'éducation nationale parle de 15 % d'élèves rencontrant des difficultés de lecture. Le terme d'illettrisme fait appel à d'autres concepts que la lecture, comme la maîtrise de la langue, la littératie (notion en rapport avec la communication) et l'alphabétisme. Il est par conséquent indispensable de connaître la teneur de la statistique avant d'en considérer la valeur. Le nombre pose un problème de neutralité axiologique car il sert à la démonstration.

Le programme PISA 2000, conduit par l'OCDE, et destiné à mesurer l'acquisition des élèves, a fait l'objet d'un relatif mutisme français : le volume de la production helvétique dépassait de cent fois la nôtre ! Les Français éprouvent donc de la pudeur à évaluer l'illettrisme. Quelquefois, l'individu peine à autoproclamer sa difficulté à appréhender la langue écrite, et inversement, il a tendance à être stigmatisé lorsqu'il accepte de le faire.

b. Evaluations menées par l'Education nationale

Les évaluations de l'Education nationale sont anciennes, reconnues, mais parfois par trop spécifiques. Les évaluations nationales ont débuté en 1989. Les élèves sont évalués en CE2 et en sixième (sur la base des connaissances de CM2). Ces évaluations se sont généralisées à d'autres niveaux. Une limite de cet outil est que seuls les français et les mathématiques font l'objet d'une évaluation. Le raccourci est alors tentant d'assimiler un test relatif à la maîtrise de la langue (littératie et numératie) à un test de dépistage de l'illettrisme. Or cette dernière notion se rapporte à la communication de façon plus générale, ce qui pose une difficulté d'ordre méthodologique.

La seconde limite de ces évaluations est l'absence de relation avec les méthodes d'apprentissage proposées à l'élève : travail en équipe, aide individualisée,... Sur 100 élèves repérés en difficulté en sixième, 94 sont à nouveau repérés avec les mêmes difficultés à la fin de la troisième. A concentrer le regard sur l'élève, l'analyse du fonctionnement institutionnel est totalement occultée. PISA a mis en évidence cet aspect, allant jusqu'à restituer l'ambiance dans l'établissement, en évaluant la confiance attribuée au professeur par l'élève. Les évaluations de CE2 et de sixième sont donc limitées en dépit de leur qualité intrinsèque.

c. Suivi des élèves en difficulté

Le second dispositif permet de prendre en compte les élèves en difficulté selon un triple appareillage :

- **Les commissions départementales de l'éducation spéciale**
Elles sont coprésidées par l'Action Sanitaire et Sociale et par l'Education nationale, alternativement. Les cas de tous les élèves ayant une difficulté handicapante sont examinés par cette commission afin d'être pris en charge individuellement. Des bourses peuvent leur être attribuées.
- **Le dépistage des troubles de l'apprentissage**
Les médecins et les infirmières peuvent détecter des troubles d'apprentissage comme la dyslexie, la dysorthographe et la dyscalculie. Ils peuvent accompagner le traitement des cas pathologiques.
- **Le réseau d'aide aux élèves en difficulté**
Ce réseau, dévolu au terrain, ne pratique malheureusement pas de recensement des élèves pris en charge. Il ne souhaite pas pratiquer de tels recensements systématiques, pour éviter tout « étiquetage » durable des élèves pris en charge. Les projets d'aide, gérés par les équipes pédagogiques, ne remontent quasiment jamais jusqu'aux commissions spécialisées.

d. La JAPD

Le troisième dispositif est la JAPD : Journée d'Appel Préparation Défense. Depuis 1998, tous les jeunes hommes et les jeunes filles subissent à l'occasion de cette journée un test de maîtrise de la langue. Les questionnaires ont été établis en collaboration avec l'Education nationale. Les statistiques dénotent 9 % d'élèves en difficulté, dont 6 % en situation d'illettrisme. Toutefois, ces données doivent être considérées avec prudence, le niveau de confiance de la statistique n'étant optimal que dans une trentaine de départements.

A la lumière de ce constat, il paraît intéressant d'adopter des critères communs de mesure, et notamment de s'accorder sur l'évaluation de l'illettrisme ou de la littératie. Il est nécessaire d'harmoniser les statistiques européennes. Un colloque, organisé par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), sera consacré à l'harmonisation des données statistiques internationales en matière d'illettrisme. Il aura lieu en novembre à l'Ecole polytechnique de Lyon.

Il est indispensable de pouvoir suivre, dès leur plus jeune âge, les élèves en difficulté. Ce suivi individualisé soulève des questions d'ordre méthodologique et éthique. Certains cas relèvent du secret médical. Raisonner en termes de groupes à risque conduit à un problème de stigmatisation. Mais briser l'opacité des normes nationales est nécessaire. Ainsi le fait que 54 % des RMIstes sont illettrés est néanmoins une statistique intéressante, par exemple. De même, 30 % des élèves sortant de troisième sont considérés comme illettrés selon la définition française. Tout cela conduit à impulser des actions plus ciblées.

Nous aimerions disposer de données dynamiques. Dans mon département des Landes, il était difficile de comparer les cartographies des statistiques dans la mesure où 25 % des habitants étaient arrivés pendant les dix dernières années. Nous proposons une actualisation locale permanente des données statistiques en vue de constituer des plans régionaux de l'illettrisme.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Inspection générale des finances

Merci pour cet exposé très riche. Nous nous penchons à présent sur le problème des mesures statistiques concernant les populations immigrées.

3. Les populations immigrées

Roxane SILBERMAN, LASMAS-CNRS

Mon intervention dans cette table ronde prend d'abord appui sur quelques travaux que j'ai menés sur l'intégration sociale des immigrés et de leurs enfants et tout particulièrement sur les problèmes de discrimination sur le marché du travail. J'ai mobilisé dans ces travaux les données de grandes enquêtes réputées difficiles à utiliser pour cet objectif. Il y a eu sur ce point des progrès importants réalisés depuis une vingtaine d'années pour produire des données plus adéquates. Il y a une marge de progression possible encore importante et nécessaire. Je m'appuierai également dans cette réflexion sur la connaissance que j'ai pu acquérir dans un cadre différent (celui de l'accès des chercheurs aux fichiers de données) sur les problèmes de protection des données directement ou indirectement nominatives qui sont naturellement importantes à prendre en compte lorsque l'on travaille sur des populations exposées au risque de sur de stigmatisation., sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Les besoins d'appuyer la connaissance de ces populations sur de meilleures sources de données ont probablement été portés par le secteur de la recherche dans un premier temps, puis par les pouvoirs publics désireux de mesurer les effets de leur politique sociale. Je voudrais dire ma satisfaction de voir aujourd'hui le CNIS introduire cette question dans son calendrier de travail pour le moyen terme.. Ceci traduit une volonté d'affronter cette problématique sociale qui sera à n'en pas douter un des chantiers importants de l'Europe des prochaines années et de la France naturellement, dans un contexte où l'opportunité de se doter de nouveaux outils pour traiter cette question reste l'objet d'un débat qui divise encore profondément. Nonobstant les polémiques toujours vives, l'absence d'instrument d'analyse des discriminations est devenue patente et la pression des partenaires sociaux comme des pouvoirs publics pour améliorer cette connaissance s'est faite croissante. Cette pression va se trouver renforcée par l'injonction européenne d'avoir à fournir des indicateurs sur ce point, mais en même temps les directives émises bouleversent assez fortement le paysage statistique français en la matière.

Je serai forcément trop rapide sur un sujet polémique. Je me propose ici de repartir d'abord de ce qui peut fonder la spécificité de ces populations pour en extraire, en regard, un classement des variables nécessaires pour avancer dans la connaissance de ces populations, des processus d'intégration. et de discrimination. Ce classement permet d'éclairer un peu différemment le débat sur l'introduction de certaines de ces variables ainsi que la position de consensus qui a été proposée. Je chercherai ensuite à identifier les points d'évolution du système statistique en m'appuyant sur les travaux de recherche qui ont pu s'appuyer sur des données plus pertinentes, Enfin, j'essayerai de voir comment on peut répondre à ces besoins particuliers de connaissances, en tenant compte des nécessités de protection et du risque de stigmatisation.

a. Classement des variables

Un classement a été proposé sur lequel je reviendrai entre variables standards et variables spécifiques. Je voudrais prendre la question en remontant d'abord à ce qui peut caractériser cette population.

Deux questions me paraissent centrales. Il faut d'abord rappeler et ce point me paraît capital en ce qui concerne l'évolution du système statistique que les immigrés ne sont pas forcément des personnes en difficulté, même s'il s'agit d'une population plus menacée. Cela signifie qu'il est impératif de toujours replacer ces questions dans un contexte plus général et conduit à privilégier les enquêtes générales et régulières auprès de l'ensemble de la population et non les enquêtes ciblées sur des populations en difficultés. Analyser efficacement ces difficultés ne peut se faire que dans la mesure où l'on dispose d'un cadrage d'ensemble. Le second point est qu'il s'agit d'observer si les difficultés que rencontrent certaines de ces populations sont ponctuelles ou durables, ce qui impose la nécessité d'avoir une approche dynamique et des données longitudinales. Les difficultés peuvent en particulier être transmises aux enfants. Le problème d'immigration se transforme alors graduellement en problème de minorités qui appelle une approche différente.

Ceci nous conduit à revenir à ce qui caractérise ces populations du point de vue des difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées, pour les sérier.

Un premier niveau de difficultés qu'elles peuvent rencontrer tiennent à des caractéristiques très générales : origine sociale, niveau d'éducation eux-mêmes déterminants quant aux caractéristiques de l'activité, de l'emploi occupé, du revenu et des biens auxquels ce revenu permet d'accéder. Les populations immigrées sont inégalement placées eu égard à ces caractéristiques mais plutôt moins bien dotées que la population de référence. Il s'agit là de caractéristiques socioéconomiques classiques., qui demandent donc à être prises en compte par référence à l'ensemble de la population. Ceci plaide là, à nouveau, en faveur d'enquêtes généralistes comme cadre d'étude pour ces populations.

Une seconde source possible de difficultés est celle qui tient au processus même de la migration. La migration peut avoir pour conséquence la rupture plus ou moins forte, différente selon les types de migration, de liens sociaux qui fragilisent l'individu. Elle peut aussi au contraire en tisser. Les immigrés disposent également de moins d'informations sur la société, ils peuvent rencontrer des difficultés dues à une insuffisante maîtrise de la langue. D'autre part la migration internationale est rarement libre. Elle a pour corollaire un statut particulier de l'immigré à travers l'attribution ou la non attribution d'une carte de séjour et/ou de travail définissant des droits sur le marché du travail, éventuellement non reconductibles. Dans ce contexte, l'acquisition de la nationalité est un facteur d'accès aux droits plus ou moins important selon le régime plus ou moins restrictif défini par les politiques migratoires.

Plusieurs variables sont nécessaires pour situer les individus par rapport à ces sources de difficultés. La combinaison de l'information sur le lieu de naissance et de la nationalité à la naissance est ce qui caractérise l'immigré. L'information du lieu de naissance n'est pas réellement pertinente si la nationalité de naissance est inconnue. Or cette dernière information n'est souvent pas collectée, ce qui peut être un biais important dans certains cas particuliers. On pense notamment aux personnes nées au Maghreb avant la décolonisation, qui ont certes connu un déplacement mais avec des droits différents. Remarquons qu'à ce stade, une information très globale (être né à l'étranger de nationalité étrangère) suffit. Point n'est besoin de connaître le pays particulier ou la nationalité particulière, c'est le phénomène de migration qui intéresse.

La date de migration est, par contre, pertinente et nécessaire.: Elle permet différents types de mesure : le temps écoulé depuis la migration, temps qui permet de pallier progressivement la rupture introduite par la migration, l'âge au moment de la migration qui définit un niveau d'exposition et de

sensibilité différente à la société d'immigration. Les entrants très jeunes vont notamment se trouver scolarisés dans le pays d'immigration. La date de migration est encore trop rarement présente dans les enquêtes.

La nationalité actuelle (là encore définie de façon très globale) revêt une certaine importance dans la mesure où elle peut conditionner certains droits comme par exemple l'accès à l'emploi public. Ne pas avoir la nationalité du pays d'immigration est une source possible de difficulté. Avoir acquis ou non la nationalité française et la date d'acquisition permet de mesurer des comportements plus ou moins facilités par les politiques de nationalité comme le champ des droits ouverts.

Toutes ces variables servent à mesurer le rapport à la migration. Appliquées par translation à la génération suivante, celle des enfants nés de parents immigrés (lieu de naissance et nationalité à la naissance des parents de l'individu), elles permettent d'analyser dans quelle mesure le processus de migration des parents affecte le devenir de la génération suivante. Là encore, la précision sur le pays de naissance concerné ou la nationalité n'est pas en jeu.

Une troisième source de difficultés tient à l'écart entre la société d'origine et celle d'immigration et au lien qui peut relier les individus à la société dont ils sont originaires. Cet écart peut être caractérisé sur des dimensions multiples, sociales, culturelles, ethniques. Ces caractéristiques peuvent être porteuses de difficultés ou au contraire de facilités dans le processus d'immigration et d'intégration. Elles sont également susceptibles d'être plus ou moins l'objet d'une stigmatisation par la société d'immigration, qui peut aussi se saisir en ce sens de caractéristiques telles que le phénotype, la couleur de la peau, la religion. C'est cet écart aux dimensions multiples et hétérogènes, objectives et subjectives que la variable d'origine, une fois contrôlés les autres caractéristiques examinées précédemment (socio-économiques et liées à la migration) cherche à identifier. Le caractère détaillé de la variable de pays de naissance détaillée (et de nationalité à la naissance détaillée) de l'individu ou de ses parents est en fait porteur de cette dimension dite de l'origine. Apparemment neutre lorsqu'il s'agit des individus immigrés étrangers, cette variable pose des problèmes croissants lorsqu'elle vise à caractériser ceux qui ont acquis la nationalité du pays d'immigration et plus encore les enfants nés de parents immigrés, voire de mariages mixtes. Les dimensions visées sont cependant les mêmes. Les frontières sont ici des frontières de groupes mêlant des dimensions objectives le plus souvent non observées et des dimensions subjectives éminemment mobiles dessinées par le sentiment d'appartenance à un groupe d'origine, fut-il inventé et/ou l'assignation à un groupe. Cette variable détaillée est disponible et utilisée depuis toujours pour les travaux portant sur la population des étrangers. Elle a continué naturellement à l'être lorsque l'on est passé de la notion d'étranger à celle d'immigré. Elle est contestée lorsque l'on souhaite l'utiliser comme proxy de ces dimensions pour les enfants d'immigrés., notamment pour traiter du problème de la discrimination. La confusion entre les variables démographiques, juridiques et d'origine n'aide guère à clarifier le débat et à créer les conditions d'un progrès des connaissances, notamment en matière de discrimination.

a. Le débat dit des démographes

Si la CNIL examine avec attention toutes les variables portant sur les populations immigrées c'est précisément à raison de la dimension subjective et potentiellement stigmatisante de variables renvoyant à l'origine. La variable d'immigration en figure pas en effet parmi les variables dites sensibles au sens de la loi qui en revanche prend en compte les questions susceptibles d'être formulées en termes d'origine, d'ethnicité, de religion ou de race. C'est à raison de la possible proximité avec ces variables que l'introduction de la nationalité et du lieu de naissance des parents est surveillée attentivement et que des regroupements au niveau du détail du pays de naissance ou de la nationalité sont parfois demandés.

Cette position, dans sa version la plus durcie, est une limite très forte à l'analyse du processus même qui est à la source de la constitution de ces populations qui ne peuvent être étudiées que par référence aux variables de migration des individus et des parents. Elle est naturellement aussi un frein puissant à toute analyse des phénomènes subjectifs de discrimination. On se trouve du coup en face d'un dilemme dès lors que la société et la puissance publique souhaitent examiner le risque de discrimination à raison de l'origine. Le dilemme auquel font face la CNIL et les pouvoirs publics réside dans le fait que l'introduction de variables nécessaires à l'étude des populations susceptibles d'être ciblées par les politiques sociales doit être mise en balance avec le risque de stigmatisation de ces mêmes populations.

Plus largement, cette question des indicateurs a donné lieu à un vaste débat au sein même des chercheurs. La confusion a souvent été grande entre la question de la migration et celle de l'origine, faute de clarification sur les catégories d'origine, de minorité et d'ethnicité, catégories aux frontières subjectives et éminemment mobiles, variables d'analyse qui ne peuvent donner lieu à un comptage de populations aux frontières fixes.

Dans les faits, comme de nombreux chercheurs l'ont fait remarquer, les indicateurs permettant d'identifier les immigrés et non la population des seuls étrangers, biaisée sous le rapport du lien avec la migration, existent depuis l'origine des recensements. On peut également identifier la population des nés en France avec la nationalité étrangère à la naissance. L'EDP permet de caractériser l'ensemble des enfants sous l'angle du lien avec la migration d'un ou deux parents. On a ensuite assisté à une évolution dans les variables progressivement introduites avec l'aval du CNIS et de la CNIL. C'est ainsi que la date de migrations s'est trouvée nouveau figurer dans le recensement. Enfin plusieurs enquêtes comportent maintenant une question portant sur le pays de naissance et/ou la nationalité de naissance des parents du répondant. Des questions subjectives ont été introduites, portant sur le sentiment de discrimination. Enfin, des enquêtes plus spécifiques ont été menées : enquête Mobilité géographique et insertion sociale, enquête Identités. Cette dernière introduit pour la première fois des variables permettant de mettre en regard constructions subjectives des appartenances, rapport objectif à la migration et diverses caractéristiques socioéconomiques.

Une position de consensus a été proposée tendant à différencier variables standards qui recouvrent en fait les variables d'état civil présentes de longue date dans les recensements et utilisables dans les enquêtes généralistes et variables spécifiques (notamment celles permettant d'identifier les enfants d'immigrés) que l'on réserverait à des enquêtes plus thématiques. Cette position me semble d'abord dans les faits dépassée. Peut-on réellement considérer que les enquêtes FQP, les enquêtes Jeunes et carrières, complémentaires de l'enquête Emploi ou les enquêtes de suivi des entrées sur le marché du travail des sortants de l'école où figurent des variables dites non standard sur le pays de naissance et la nationalité des parents du répondant sont substantiellement moins généralistes que l'enquête Emploi. La frontière paraît relativement floue. Mais en réalité, cette classification ne recoupe pas les véritables différences auxquelles renvoient les variables. C'est le niveau détaillé de la variable de pays de naissance et de nationalité qu'il s'agisse de l'individu ou de ses parents qui est le niveau véritablement clivant entre les types de variables. La distinction proposée entre variables standards et variables spécifiques me paraît ainsi refléter plus une position de consensus transitoire, utile en tant que telle, qu'un argument sur le fond. Permet-elle de répondre aux objectifs de recherche et aux objectifs des politiques publiques concernant la discrimination éventuelle de ces populations ?

Je voudrais maintenant à partir d'un bilan rapide des travaux engagés à partir d'enquêtes comportant des indicateurs que l'évolution du CNIS et de la CNIL ont permis d'avaliser, en souligner quelques limites et indiquer les points d'évolution du système statistique qui paraissent à notre portée pour améliorer les connaissances dans ce domaine.

b. Les marges de progression en matière de connaissance

Les recherches nouvelles permises par les évolutions récentes du système statistique en partie affranchi de l'approche par la seule variable de la nationalité, ont permis de progresser sur de nombreux points : une meilleure connaissance des processus d'intégration dans la mesure où les populations sont appréhendées de façon moins biaisée, et où l'on dispose pour l'analyse des indicateurs nécessaires pour caractériser la distance par rapport au processus même de la migration ; des travaux de suivi dans le temps des mobilités professionnelles portant sur les trajectoires individuelles tant des immigrés que de leurs enfants qui permettent de progresser dans l'analyse des facteurs de différenciation.. Ces travaux pointent notamment les questions de discriminations. On dispose également de travaux portant sur la mobilité sociale des immigrés et de leurs enfants, les stratégies éducatives et les parcours scolaires, enfin d'une meilleure approche du rôle de l'immigration sur le marché du travail. En l'absence d'identification des cohortes fondées sur la date de migration, on ne pouvait distinguer dans les glissements sectoriels ou socio-professionnels enregistrés sur le marché du travail ce qui relevait de la mobilité professionnelle et sociale d'immigrés entrés anciennement et à des âges différents de ce qui revenait à l'arrivée d'immigrés entrés très récemment. C'est le cas, par exemple, du glissement vers les non salariés et les services. Disposer de la date de migration donne possibilité d'effectuer des quasi panels de façon correcte sans risque de confusion induit par les entrées et sorties du territoire qui affectent cette population. C'est un élément de progrès important.

On peut remarquer que les résultats de ces travaux ont suscité moins de polémiques que l'introduction des variables qui ont permis leur réalisation.

Ces recherches pointent néanmoins plusieurs types d'insuffisances :

- **Une introduction désordonnée d'indicateurs**

L'introduction du lieu de naissance est loin d'être systématique dans nombre d'enquête où l'on ne trouve encore que l'indicateur de nationalité. Il n'est pas non plus systématiquement accompagné de celui de nationalité à la naissance notamment lorsqu'il s'agit des parents du répondant. Le niveau de détail sur la nationalité ou le pays de naissance varie d'une enquête à l'autre ce qui constitue un frein aux comparaisons. Les regroupements parfois imposés diffèrent selon les enquêtes.

- **Des filtres inadéquats sur la date de migration.**

La date de migration, indicateur très important on l'a vu, est loin d'être systématique lorsque l'on dispose du pays de naissance. Elle reste filtrée de façon inadéquate par la nationalité (la question n'est posée qu'aux étrangers) dans l'enquête Emploi ; c'est une des insuffisances les plus regrettables, compte tenu de la taille et du caractère répété de l'enquête Emploi.

- **Des enquêtes de grande taille trop rares**

Compte tenu de l'hétérogénéité des populations étudiées et de leur caractère minoritaire des échantillons de grande taille sont nécessaires. On se heurte vite au problème des effectifs dans des petites enquêtes ou des enquêtes complémentaires pour autant qu'on y trouve les variables nécessaires. Réserver l'introduction de ces variables à des enquêtes spécifiques souvent de taille limitée se heurte à cette difficulté. .

- **Des possibilités restreintes de travailler sur des enquêtes réitérées**

Les processus d'intégration doivent être suivis dans le temps. Les vagues migratoires elles-mêmes se succèdent régulièrement. Là encore, le recours à des enquêtes généralistes qui ont vocation à être répétées régulièrement serait plus favorable que des enquêtes spécifiques nécessairement plus espacées et moins susceptibles d'être réitérées.

- **Le besoin de variables de contexte**

Des travaux menés à l'étranger ont mis en lumière le rôle des contextes (concentration sectorielle, résidentielle) notamment sur les processus d'intégration. Construire ce type de variable demande de disposer à des niveaux fins de caractéristiques sur les populations immigrées. . L'instrument privilégié pour construire ces données de contexte serait le recensement. On se heurte là aux problèmes de protection des données sensibles dans la mesure où la sensibilité croît avec le niveau de finesse géographique. L'objectif n'est cependant pas de travailler sur la population de tel ou tel territoire mais de construire des variables uniquement destinées à l'analyse. La question de l'identification comme du risque de stigmatisation ne se pose donc pas.

- **La question des statistiques administratives**

Dans ce domaine, les évolutions ont été très limitées. La CNIL est en effet particulièrement vigilante sur les buts poursuivis lorsque des variables permettant l'identification des immigrés sont demandées. Il est clair que ceci est un frein important à l'utilisation pour la recherche ou pour le suivi des politiques de lutte contre la discrimination de fichiers très riches comme le fichier historique de l'ANPE par exemple.

- **Le besoin de variables subjectives**

Des variables de ce type ont été introduites : elles portent sur le sentiment de discrimination et abordent également le sentiment d'appartenance. Ces variables gagneraient à pouvoir être traitées dans des approches longitudinales non rétrospectives (panels) permettant d'articuler événements, perceptions et comportements. Les panels généralistes de longue durée dont quelques bases ont été jetées se prêteraient particulièrement à ce type de suivi.

- **Les panels spécifiques de nouveaux entrants**

Plusieurs pays possèdent des panels qui suivent sur quelques années les nouveaux entrants. Il s'agit d'instrument particulièrement intéressant pour suivre le début des processus d'intégration et apprécier les effets de sélection liés aux sorties du territoire d'une partie de la cohorte. Les nouveaux entrants constituent une population particulièrement exposée.

c. Comment concilier besoin de recherche et souci de confidentialité ?

Les questions de protection de la vie privée et de risque de stigmatisation doivent naturellement être prises en compte. L'équilibre entre les besoins de connaissances et besoins de protection des populations étudiées ne peut résulter que d'une clarté plus grande du débat quant à la nature des phénomènes que l'on cherche à analyser. Les catégories dont les frontières sont subjectives doivent être abordées plus clairement par des questions du même ordre. Il faut distinguer les questions de comptabilisation des populations par référence un critère objectif de migration et de nationalité des questions d'analyse des comportements où caractéristiques objectives et perceptions subjectives se trouvent articulées dans des configurations différentes et mobiles. La statistique administrative se prête très mal à une évolution dans ce sens. Le principe de proportionnalité entre les informations recueillies et l'objectif de gestion des droits qui doit être respecté pour la constitution d'un fichier souffre d'autant moins exception pour un fichier administratif, que les populations sont précisément susceptibles d'encourir une discrimination à raison de la prise en compte illégitime d'une caractéristique telle que le lieu de naissance, la nationalité ou l'origine. On peut certes regretter que les fichiers de l'ANPE ne recueillent pas les variables nécessaires à une analyse de la discrimination à l'embauche dont on sait qu'elle est réelle. Mais on peut trouver compréhensible que non seulement la CNIL mais les personnes les plus exposées puissent considérer comme illégitime le recueil d'informations illégitimes pour l'embauche. On peut, par contre, imaginer dans certains cas, de procéder à un recueil complémentaire et séparé, sur échantillon, d'informations fournies par l'enquête à des fins d'analyse statistique et de recherche, informations qui devraient rester non accessibles pour le gestionnaire des droits. Il apparaît surtout préférable de favoriser les enquêtes qui mobilisent le répondant et sont séparées d'objectifs de gestion des droits plutôt que l'introduction de variables dans les fichiers administratifs. La contrepartie serait donc une plus grande généralisation des indicateurs propres à analyser la discrimination dans les enquêtes.

Ainsi de nombreux arguments plaident en faveur de l'introduction plus systématique dans les enquêtes généralistes des indicateurs nécessaires à l'étude des populations immigrés, de leurs enfants et de la discrimination pouvant viser certains d'entre eux : la nécessité de toujours replacer cette analyse dans un cadrage d'ensemble, celle de disposer d'effectifs suffisants pour une population minoritaire et fortement hétérogène, celle de disposer d'instruments de suivi donc répétés dans le temps, celle de privilégier l'enquête plutôt que la base administrative. Au demeurant l'immigration est une composante importante depuis plus d'un siècle de la société française. C'est un argument qui va dans le même sens. Le cas du recensement doit être mis à part. Instrument de connaissance mais aussi de comptage et d'identité nationale, il se prête moins à l'introduction de variables susceptibles de donner lieu à des comptages liés à l'origine.

4. Questions de la salle

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Inspection générale des finances

Merci beaucoup de nous avoir révélé la complexité du problème et de nous avoir livré des amorces de solutions pour avancer dans la connaissance des populations sans attenter aux droits de chacun.

Mireille ELBAUM, DREES

Je pense que l'observation des populations en difficulté doit être intégrée dans une approche globale de l'action sociale et des inégalités. L'histoire récente a montré que la statistique avait peine à appréhender les populations en difficulté par ses méthodes classiques d'enquête. Nous pourrions avoir atteint l'extrême inverse en ciblant trop certaines populations par rapport à des demandes de plus en plus spécifiques. Par exemple, nous recevons des demandes pour l'étude d'enfants d'origine étrangère soumis à la prostitution. Les associations agrément le fait que la statistique publique doive considérer les phénomènes de pauvreté dans leur ensemble, et veiller aux risques de stigmatisation de certaines populations particulières. Cette conviction est très forte au sein de mon ministère.

Corinne DENEL, Mairie de Gennevilliers

En introduction, Monsieur Glaude soulignait la nécessité de mettre en relation les utilisateurs et les demandeurs. Je remercie le CNIS d'avoir accueilli les démographes et les experts en territorialité. Cette présence peut parfois sembler agaçante mais elle est nécessaire pour faire progresser la statistique publique.

Au sujet de la décentralisation, Monsieur Glaude faisait part d'une demande très spécifique faisant simultanément appel à des données de cadrage. Il s'agit ainsi de conserver un équilibre entre ces deux objectifs. Je rappelle que la décentralisation ne s'arrête pas à l'échelon régional. La notion de territoire est importante. Or les données ne sont souvent plus fiables en deçà du niveau régional. Cela empêche d'évaluer précisément l'efficacité locale des politiques publiques. Si vous le permettez, je fais également référence au souci des territoriaux pour le prochain recensement à propos de l'accès à des territoires plus restreints.

Le partenariat financier est intéressant mais se pose la question de l'égalité dans le traitement entre les demandeurs institutionnels et les différents territoires.

France CAILLAVET, INRA

Je suis utilisatrice de statistiques. Je rejoins l'opinion de Madame Elbaum qui exprimait une nécessité de cadrage global. Depuis la fin de l'enquête de consommation alimentaire, en 1991, nous n'avons plus aucune donnée à ce sujet, que ce soit au niveau global ou à celui des populations défavorisées. Pourtant, la consommation alimentaire est un thème important.

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

Notre appareil statistique ne doit pas reproduire le nombre de travailleurs sociaux qui suivent les mêmes familles. Lorsque j'étais préfet de département, j'ai dénombré jusqu'à 17 enquêteurs différents pour une même famille. Notre approche doit être plus globale que celle des travailleurs sociaux.

Par ailleurs, il est nécessaire d'adapter l'approche territoriale à la spécificité des populations locales en difficulté. Nous devons privilégier l'approche de l'agglomération et celle du quartier. Nous pourrions ainsi effectuer des croisements entre vos études et les notions d'approche territoriale que nous analyserons lors de la réunion de Lyon.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Inspection générale des finances

Nous devons effectivement tenir compte de ce nouveau contexte. En guise de conclusion de cette table ronde, j'aimerais développer quelques remarques.

Tout d'abord, j'ai apprécié le terme de « pudeur évaluative » utilisé tout à l'heure à propos de l'absence relative de débat en France au sujet de l'enquête PISA. Les Français ont une certaine propension à éviter de considérer la réalité et pourtant, tel est bien l'un des buts de la statistique.

Par ailleurs, définir des critères clairs d'analyse est un préliminaire nécessaire. Au sujet de l'illettrisme, cette absence de clarification peut induire des erreurs d'interprétation grossières.

Enfin, le but de la statistique étant d'orienter l'action, au-delà de la simple connaissance, les suggestions faites pour disposer d'indicateurs plus globaux sur les différentes formes d'inégalité sont intéressantes. Nous devons peut-être envisager un rapprochement avec les indicateurs de développement humain et les travaux du PNUD. Dans la Commission démographie et conditions de vie, que je préside, nous serons attachés à suivre ces recommandations, ainsi que celles des tables rondes suivantes.

IX. LE SYSTÈME STATISTIQUE FACE A L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

La seconde table ronde est consacrée à l'évolution du marché du travail. Elle est animée par Olivier Marchand. Je remercie Jean-Baptiste de Foucauld, Christian Philippe et Roxane Silbermann pour leur participation. J'invite à présent à venir me rejoindre Olivier Marchand, Dominique de Calan, Jacky Fayolle et Jean-Christophe Le Duigou.

1. Introduction

Olivier MARCHAND, INSEE

A la différence des autres animateurs de table ronde, je me situe davantage, et surtout depuis mon retour à l'INSEE, du côté des producteurs d'informations que de celui des utilisateurs. Je m'efforcerai de faire s'exprimer les intervenants et les participants de la salle sur les besoins et les critiques des utilisateurs. Je n'ambitionne pas de fournir une réponse à ces remarques dès aujourd'hui, même si certains projets de programmes statistiques à moyen terme rédigés par l'INSEE, la DARES ou le CEREQ comportent déjà des éléments de réponse. Je serai donc plutôt un auditeur attentif qu'un animateur actif au cours de cette table ronde.

Il est intéressant mais également difficile de se livrer à un exercice tel que celui du CNIS. Permettez-moi à ce sujet d'évoquer un exercice analogue mené à la fin des années 1970, dans un contexte où la préoccupation de suivre le développement des « formes particulières d'emploi » était forte. Ce phénomène est apparu en 1976, à l'amorce de la phase de reprise consécutive au Premier Choc Pétrolier. Un groupe de travail du CNIS, présidé par Monsieur Sellier et animé par François Eymard Duvernay, a alors été constitué. Dans ses conclusions, il préconisait d'inclure dans l'enquête emploi des questions qui répondraient au besoin d'information en la matière. Ces questions ont été incluses dans la série d'enquêtes 1982-1990 et ce n'est qu'après le recensement de 1990 que nous avons disposé des premières données numériques. Nous mesurons ainsi l'ampleur du décalage entre la naissance du besoin et la mise à disposition des statistiques.

Nous devons essayer d'anticiper les implications sur nos systèmes d'information des mutations en cours. J'aimerais évoquer quelques-unes des évolutions actuelles les plus significatives. Je demanderai ensuite à chacun des trois intervenants les questions que ces évolutions soulèvent. Nous sommes soucieux de l'adéquation ou de l'adaptabilité à moyen terme de notre système d'information. Les phénomènes modifiant la structure de l'offre d'emploi sont multiples :

- la diversification croissante des situations individuelles ;
- le déplacement de la notion de précarité ;
- le rôle croissant de la formation et l'évolution des liens entre la formation et la qualification ;
- l'exigence croissante de flexibilité et de sécurité simultanées, d'où une nécessité de suivre les parcours individuels et les transitions professionnelles ;
- l'évolution de la qualité de l'emploi, un thème relié à la demande d'emploi.

Les facteurs intervenant sur la demande de travail sont :

- la mondialisation ;
- l'émergence de marchés du travail européens ;
- le rôle croissant des services – et en particulier financiers – dans la régulation de l'économie et de l'emploi ;
- le développement et la diffusion des technologies de l'information et de la communication et leurs conséquences sur l'organisation des entreprises et le statut des emplois.

Enfin, dans quelle mesure notre système d'information pourra-t-il répondre au besoin croissant d'efficacité des politiques publiques en matière d'emploi et de formation professionnelle, qu'elles soient d'origine régionale, nationale ou européenne ?

L'offre de travail sera développée par Jean-Christophe Le Duigou. Dominique de Calan nous livrera le point de vue de l'entreprise. Enfin, Jacky Fayolle introduira les préoccupations du chercheur et de l'évaluateur.

2. L'offre de travail

Jean-Christophe LE DUIGOU, CGT

A défaut de livrer un point de vue des salariés, j'exprimerai une réflexion de représentant des salariés. Je me propose d'aborder un thème qui dépasse le cadre de la statistique publique : celui de la place du travail dans notre organisation sociale. Au cours des deux dernières décennies, cette notion a été fortement discutée. Des théories sur la fin du travail ont même été émises. La perception du travail étant fortement altérée, nous devons réfléchir à nouveau sur sa place. Je me place sur un plan théorique et global ; toutefois, cette réflexion peut avoir des implications sur l'évolution de l'information statistique.

Je m'attacherai à développer les enjeux majeurs pouvant influencer la production statistique et les priorités que nous percevons en matière d'évolution statistique.

a. Enjeux majeurs de production statistique

Les enjeux majeurs sont de trois natures :

- **La capacité à mobiliser toutes les ressources humaines disponibles**
Les évolutions démographiques se traduisent par des équilibres de sous-emploi. Le facteur humain est donc sous-utilisé dans le développement. Le problème ne se limite pas aux salariés âgés. Certaines catégories de la population sont exclues du marché du travail dans des proportions conséquentes. Une sous-utilisation des ressources humaines est un facteur de limitation du développement.
- **La connaissance des déterminants de l'évolution du travail**
Des thèmes comme l'évolution de la productivité et des contraintes sont particulièrement pertinents à analyser. Nous devons étudier notamment les relations entre l'évolution du travail et la rentabilité. Les syndicats sont confrontés, dans de nombreux secteurs, à des décisions de suppressions d'emplois qui ne sont pas justifiées par une absence de compétitivité économique mais par une insuffisance de rentabilité. Des décisions de fermeture concernant Lu et Usinor illustrent ce phénomène. Parallèlement, nous pourrions étudier les amorces de transformation de la productivité. La productivité du travail sera-t-elle remplacée par une autre notion ? Quel sera l'impact de la révolution de l'information sur l'organisation du travail ?
- **L'organisation de l'action collective en matière de travail**
Le travail semble laissé à la gestion de l'entreprise tandis que les politiques publiques sont axées sur l'emploi et la lutte contre l'exclusion. Ne faudrait-il pas replacer l'organisation du travail dans l'entreprise dans un contexte social ? A mon sens, les statistiques en matière de travail et d'emploi sont insuffisamment territorialisées. Les Etats-Unis ont redécouvert récemment la notion de bassin d'emploi alors que la mobilité était censée être parfaite. Certaines entreprises sont confrontées à des problèmes de recrutement, malgré le taux de chômage actuel. Sans les sous-estimer aucunement, les efforts effectués en matière de territorialisation des données statistiques me semblent insuffisants par rapport à la dimension du problème.

Ainsi, nous disposons d'un socle d'information conjoncturelle très riche mais néanmoins insuffisant pour répondre aux prochains enjeux, qui font davantage appel à des notions structurelles. Les projets en matière de statistiques publiques, et notamment celui de la DARES, semblent intéressants. Toutefois, nous ressentons un besoin d'accompagnement accru.

b. Priorités d'évolution de l'information statistique

J'identifie trois priorités pour l'information statistique :

- **La connaissance exhaustive de la population active actuelle et potentielle**
Plusieurs millions de personnes se situent aux marges du marché du travail. Certaines catégories de population ont davantage tendance à en être exclues. Les syndicats ont essayé de définir des statistiques de privation d'emploi, comptabilisant non seulement les chômeurs mais également les personnes qui ont peine à s'intégrer dans le marché du travail.
- **L'évolution des qualifications**
Sur ce sujet, nous devons récolter de nouvelles informations pour comprendre les phénomènes actuels et définir des actions adaptées. Nous avons débattu dans cet hémicycle au sujet de la compétitivité de la France et la statistique suivante a été lancée : 38 % des salariés n'ont pas une qualification reconnue, ce qui constitue le double du taux allemand et le triple du taux américain. Quelles sont les caractéristiques de ces personnes ? Comment progresser dans la connaissance de leur qualification ?
- **La mobilité**
Ce sujet a tendance à devenir commun mais il semble très important. Suffit-il simplement d'étudier les parcours professionnels pour retranscrire le phénomène ? D'après mon expérience syndicale, la structuration du marché du travail devient potentiellement dangereuse : certaines catégories sont confinées dans un domaine du marché du travail sans perspective d'accès à un autre cercle plus favorable. Des études ont été déjà menées sur les travailleurs pauvres. Elles doivent être élargies. Toute une catégorie de la population, ne pouvant pas évoluer professionnellement, ne peut pas participer pleinement au développement collectif.

En guise de conclusion, je mentionnerai deux points. Le premier est d'ordre technique mais est relié à une dimension politique : si l'importance des études de panels est vérifiée, je pense que nous avons besoin, pour asseoir notre réflexion, d'études exhaustives sur le marché du travail. Par ailleurs, nous avons peine à définir un consensus européen d'approche du travail et de l'emploi. Plusieurs débats ont eu lieu au sein d'Eurostat à ce sujet. Nous rencontrons des difficultés qui ne sont pas seulement méthodologiques ; elles requièrent de mettre en place une stratégie européenne d'optimisation de l'utilisation des capacités humaines.

Olivier MARCHAND, INSEE

Peut-être Monsieur de Calan aura-t-il envie de réagir à cette première intervention.

3. Les besoins des entreprises

Dominique DE CALAN, MEDEF-UIMM

Lorsqu'il m'a été demandé d'intervenir ici, j'ai traversé une première phase de tranquillité, fort de mon expérience en économétrie et en mathématiques appliquées. Puis j'ai constaté que je n'étais pas nécessairement capable de répondre à la demande ni de dialoguer avec l'ensemble des compétences présentes. Je vous prie par avance de pardonner ma relative inexpérience.

a. La statistique, une information subjective

Je me considère davantage comme un partenaire social que comme un représentant des entreprises. Je suis sceptique face aux statistiques : il est possible de les asservir à son opinion. Nous savons tous que la statistique est subjective mais nous le disons peu. Les critères sont essentiels car ils déterminent le résultat. Par exemple, le « lien diplôme emploi » a un aspect comique : les statistiques démontrent en effet que l'absence de diplôme est un facteur d'exclusion mais elles ne montrent plus que le diplôme est un facteur d'insertion.

La SDES a communiqué une information que nous attendions de longue date : 24,7 % des étudiants entrant dans l'enseignement supérieur en ressortent sans aucun diplôme, dont plus de la moitié après

y avoir passé au moins quatre ans. S'appuyant sur les mêmes statistiques, le discours consistant à montrer l'aspect bénéfique du diplôme sur l'emploi est maintenu. Pourtant, ces statistiques sont un constat d'échec du système éducatif. J'ai eu le malheur de dire dans une enceinte : « Je renverrais immédiatement un de mes salariés qui aurait 25 % de taux d'échec ». L'éducation ne s'apparente pas à la production, certes. Nous constatons tout de même que la statistique justifie plus qu'elle n'évalue.

Considérons un deuxième exemple : le taux de nitrates contenus dans les choux-fleurs à Saint-Pol-de-Léon, dans le Finistère. Nous constatons que le taux de nitrates est encore plus important sur les terrains non cultivés. C'est un résultat intéressant mais les laboratoires exhortent à ne pas diffuser ces statistiques pour ne pas entraver le développement de l'agriculture dans le Finistère. En tant qu'élu local, je vois parfois avec stupeur les mêmes statistiques aboutir à deux conclusions différentes de la part de deux personnes du même domaine d'expertise.

b. La nécessité de diffuser une culture scientifique

J'ai été professeur en Terminale B, l'équivalent de l'actuelle section ES. Les statistiques étant censées être utiles en économie, elles occupaient une part importante du programme de mathématiques, avec les probabilités. 80 % de mes élèves a pourtant terminé l'année avec une ignorance totale de l'outil statistique. Notre pays est caractérisé par l'utilisation des mathématiques comme outil de sélection et non de compréhension. Nos concitoyens n'ont souvent pas la culture scientifique nécessaire à l'analyse des statistiques qu'ils reçoivent. Indiquer la méthode statistique utilisée sur un document est sans intérêt si le lecteur ignore tout de son principe. Le *Télégramme de Brest* utilise parfaitement l'outil statistique : à partir des mêmes données, les conclusions sont diamétralement opposées. Il est donc primordial d'améliorer la culture nécessaire pour appréhender tout type d'outil statistique. Sans cela, l'amélioration du système statistique est sans effet.

Le cryptage de statistiques réservées aux seuls chercheurs risque de compliquer encore la tâche des entrepreneurs, désireux de prendre les meilleures décisions possibles.

La moitié des statistiques émises sert à justifier un *statu quo*. Les dirigeants d'entreprises se livrent à ce genre d'exercice lorsqu'ils présentent leurs résultats. Ils cherchent à justifier le budget à venir, voire à expliquer les erreurs qu'ils ont commises par des facteurs exogènes. Les mêmes statistiques d'emploi peuvent servir à la démonstration de la pertinence de deux politiques diamétralement opposées. Je suis donc circonspect devant l'utilisation des statistiques.

c. Les statistiques, une aide à la décision

Je vous demande d'aider les partenaires sociaux, acteurs fondamentaux sur le marché du travail, à utiliser la statistique comme outil d'aide à la décision. Vous devez acquérir la capacité de répondre rapidement à des demandes d'informations provenant de partenaires sociaux. Nos services statistiques sont capables de donner des éléments d'aide à la décision en 48 heures. Même s'il ne s'agit pas de données précises ou rigoureuses, nous avons essentiellement besoin de ce type d'informations. Nos interlocuteurs sont capables de nous indiquer les effets de la modification d'une variable très rapidement. Je dirige une association qui s'occupe de Tziganes. J'aurais certainement besoin d'informations, et notamment qualitatives, à propos de cette population.

Je suis stupéfait de voir les statisticiens français critiquer systématiquement le modèle utilisé lorsque des statistiques présentant la France sous un jour défavorable. Nous avons besoin d'éléments de comparaison avec nos voisins européens, sans nécessairement disposer de statistiques communes. Ils nous permettraient d'évaluer l'impact de l'élargissement de l'Union Européenne sur le marché du travail. Par exemple, le fait que le SMIC soit de 150 euros en Pologne pourrait avoir une incidence. Cette donnée n'est certes pas comparable mais les effets n'en seront pas moins réels sur la politique de l'emploi. Pour obtenir cette simple information, cela a réclamé une semaine de recherches. Nous aimerions disposer de quelques éléments de comparaison, sur certains indicateurs, avec les futurs 25 membres de l'Union Européenne. Une statistique, même imparfaite, éclairera nos décisions.

Je préside la Commission nationale paritaire de l'emploi de la métallurgie, qui regroupe 48 000 entreprises et deux millions de salariés, mais je n'ai aucune difficulté à fournir les informations statistiques qui me sont demandées. Certaines informations sont particulièrement utiles : dans le secteur industriel, 75 % des intérimaires sont des ouvriers qualifiés, voire hautement qualifiés. L'intérim n'est pas pour eux une obligation mais un choix délibéré : ce statut leur offre des revenus supérieurs. Le taux d'intérimaires varie en fonction de la croissance économique. Un chaudronnier de l'aéronautique préfère gagner 28 000 francs nets par mois pendant ses missions que trouver un emploi « stable » dans une entreprise instable.

Les statistiques sont sujettes à des interprétations hâtives et erronées. Considérons l'exemple de la sécurité industrielle. Statistiques à l'appui, il est montré que la sous-traitance est source de danger. Dans la réalité, c'est totalement faux. Il convient de distinguer la sous-traitance de métier et la sous-traitance de spécialité. Je préfère infiniment demander à un spécialiste de surveiller les électrovannes d'un circuit chimique complexe que de faire appel à un généraliste. Dans certains domaines, la sous-traitance améliore la sécurité. Le caractère décisif du choix des critères est une nouvelle fois démontré.

Nous avons réellement besoin de votre aide. Nous avons demandé dernièrement un triple croisement pour étudier un problème particulier d'emploi dans l'industrie. Cette demande était partagée par l'ensemble des partenaires sociaux. Malheureusement, selon une règle fixée par la CNIL, nous n'avons le droit de ne fixer que deux critères. Avec un triple croisement, il est en effet possible de reconstituer l'origine des données. Nous étions mandatés pour signer des accords concernant des millions de personnes et nous ne pouvions pas obtenir une information qui nous aurait été utile. Nous priver de cet outil statistique à cause d'une règle aveugle me paraît contraire à l'intérêt de nos concitoyens. Je vous exhorte à nous aider à prendre les décisions les moins mauvaises possible.

4. L'offre statistique

Jacky FAYOLLE, IRES

Je n'ai pas pour ambition de synthétiser les interventions de mes deux prédécesseurs. Je choisis plutôt de partir d'une remarque de Michel Glaude. Le système d'information statistique relatif au marché du travail a gagné en maturité ces dernières années. Cependant, la statistique est une industrie lourde et peut être prise de vitesse par les évolutions du marché. Nous devons donc être très attentifs aux questions nouvelles susceptibles de déstabiliser notre système.

Je considérerai successivement trois axes :

- les réalités nouvelles qui sollicitent une évolution de l'appareil statistique ;
- les implications de ces réalités pour les représentations auxquelles concourt l'appareil statistique ;
- l'enjeu relatif à l'évaluation.

a. Pourquoi une évolution du système ?

Considérons tout d'abord deux exemples. La maturation de la politique européenne en matière d'emplois a contribué à développer l'attention sur la qualité des emplois. Des indicateurs pertinents et comparables ont alors été construits. Certains indicateurs hétérogènes ont parfois été rapprochés. Ceux-ci ont souvent un caractère subjectif, ce qui soulève une problématique nouvelle. Il s'agit de construire une mesure à la fois quantitative et qualitative de la qualité de l'emploi et d'en suivre l'évolution. Se pose également la question sous-jacente de définir la notion de qualité de l'emploi. Les statisticiens et les utilisateurs doivent s'accorder sur les catégories sous-tendant les mesures.

Sur le marché du travail, la différenciation et l'incertitude des trajectoires individuelles, sensibles aux chocs conjoncturels, participent à l'évolution structurelle. L'appareil statistique se doit donc de se focaliser davantage sur les transitions professionnelles et les mobilités individuelles entre états professionnels. Ce marché étant plus fluide qu'auparavant, la catégorisation et la mesure des flux sont deux enjeux décisifs.

Notre système statistique est riche, ce qui peut s'avérer être un handicap lors de la conception d'un indicateur synthétique et cohérent tenant compte de l'accroissement de la mobilité. Olivier Marchand nous a livré un exemple simple la semaine dernière à l'occasion d'un séminaire : l'interprétation d'un indicateur aussi élémentaire que celui de l'ancienneté moyenne des emplois est sujette à débat. Nous avons pourtant besoin de connaître conjointement le mouvement des emplois, des qualifications, des personnes et des générations.

L'appareil statistique a non seulement une fonction de description du marché du travail mais également une fonction de repérage des nouvelles normes régissant son fonctionnement. Par exemple, certains secteurs d'activité fortement pénétrés par les nouvelles technologies diffusent de nouvelles formes de mobilité.

b. Les modalités d'évolution du système statistique

L'appareil statistique doit s'adapter aux représentations du marché du travail. L'étude des trajectoires professionnelles et de la qualité professionnelle communique avec l'enjeu de la catégorisation de la population face au travail. La problématique du « halo du chômage » renaît sous une forme nouvelle. Cet enjeu statistique implique de fortes évolutions normatives. L'évolution de la politique européenne a ainsi causé une relative déstructuration des catégories établies. La notion d'activité et, par là, celle de chômage au sens actuel du terme, est remise en cause au profit d'une approche du non-emploi. Les catégories établies ne sont pas figées. Cependant, nous devons valider la pertinence de leur transformation et mesurer les implications sur les mesures statistiques et les politiques publiques. Dans les enquêtes menées sur les préférences des Européens en termes d'emploi et de travail, la notion d'activité reste pertinente, au vu des propres déclarations des répondants. Ces questions étaient déjà présentes dans le programme 1999-2003 mais sont aiguisées aujourd'hui, notamment à cause de la politique européenne d'emploi et de la nécessité de comparer les données nationales.

L'analyse de la diversification des trajectoires professionnelles devrait motiver une attention renouvelée sur les inégalités inhérentes à cette diversification. Les rapports entre les revenus salariaux et les revenus du capital évoluent, notamment par le biais des *stock-options* ou de l'épargne salariale. Outre les disparités de revenus au sein de la société, les salariés d'une même entreprise ont des accès différenciés à des formes de revenus issus du capital. Il s'agit d'étudier l'interaction entre les revenus salariaux et les revenus d'origine capitalistique.

Le système d'évaluation statistique doit répondre efficacement à l'impératif d'évaluation des politiques publiques. Il s'agit notamment de mesurer l'impact de mesures salariales (relèvement des minima sociaux, allègement des charges,...). Il est pour cela nécessaire de mener des études individuelles supportant un examen comparatif rigoureux. Cela implique de constituer des bases de données individuelles accessibles aux chercheurs. Les travaux sont actuellement très peu nombreux et ne se prêtent pas nécessairement à une évaluation comparée. La mesure de l'efficacité d'une politique publique est alors sujette à caution. Les bases de données sont insuffisamment disponibles et étudiées de façon insuffisamment diversifiée. Diverses hypothèses pourraient être vérifiées au sein d'études distinctes basées sur des échantillonnages. Cela assurerait une plus grande légitimité à l'évaluation de la politique publique.

Les enjeux macroéconomiques du marché du travail ne disparaissent pas : l'interaction existe toujours entre croissance, emploi et salaires. Toutefois, l'analyse macroéconomique doit tenir compte de l'hétérogénéité des situations et des comportements. Elle doit étudier les différents aspects de ces comportements hétérogènes et alimenter la vision globale des conclusions obtenues. L'appareil statistique n'est pas encore adapté à ce type de sollicitation.

5. Questions de la salle

Olivier MARCHAND, INSEE

Nous n'avons pas encore exploré toutes les possibilités offertes par les sources administratives et les enquêtes. Ce dernier constat devrait donc être confirmé par un inventaire.

Thierry DE LA GRANGE, Observatoire du développement de la Réunion

Parmi les sujets abordés, la mesure de l'activité informelle n'a pas été traitée depuis longtemps, à ma connaissance.

Olivier MARCHAND, INSEE

Ce sujet n'a effectivement pas été exploré récemment. Je ne sais pas si ce sujet nécessite des investigations supplémentaires.

Un intervenant

Il serait intéressant de relier le temps de travail à la pratique du travail au noir.

Jeannine COHEN, CNRS

Nous devons être résolus face aux enjeux européens. En France, lorsque nous étudions les marchés de l'emploi, nous ne pouvons jamais obtenir d'informations sur les expatriés. Nous devrions pouvoir résoudre ce problème à l'échelle européenne.

Pierre BACHMAN, CGT

Je ne suis pas un fervent partisan des statistiques. Malheureusement, notre société considère que les phénomènes non quantifiables ne sont pas dignes d'intérêt. Pourtant, la philosophie peut avoir un apport tout autant profitable que l'économie. Nous devons effectuer des analyses multicritères et les confronter. Toutefois, quantifier certains phénomènes économiques comme l'emploi demeure indispensable. Les populations que nous suivons évoluent en nombre, en composition et en localisation, et les dynamiques qui les animent sont variables. La notion de dynamique est davantage approchable par des analyses multicritères que par des études statistiques. Nous devons analyser les flux, ainsi que les éléments mentionnés par Jacky Fayolle.

Les enquêtes emploi menées depuis 1990 confirment le fait que la France crée peu d'actifs : en équivalents temps plein, notre pays connaît un million d'actifs de plus qu'en 1990. La France compte 2,8 millions de salariés de plus qu'en 1990, soit 2,1 millions d'emplois en équivalents temps plein. Parallèlement, 1,1 million d'emplois non salariés ont été détruits. Il est important de pouvoir quantifier les emplois créés en équivalents temps plein. Au nombre de chômeurs publié, il convient d'ajouter un million de chômeurs non comptabilisés et 5 millions de personnes sans travail. Certains éléments sont encore absents du débat public. Nous devons clarifier la situation à leur sujet.

Je me méfie des effets d'un excès de réactivité. Au CESR de la région PACA, j'ai vécu une relative fébrilité de la part des entrepreneurs à se doter d'un instrument qui permettrait de rendre compte de la croissance de l'emploi. Je me demande si les mêmes entrepreneurs sont demandeurs d'autant de précision et de réactivité aujourd'hui.

Nous devons également nous doter d'outils témoignant des mouvements et des diversités de situation. Il s'agit de permettre le débat et, si possible, d'anticiper. N'oublions pas toutefois que l'anticipation dépendra du point de vue : cela suppose au préalable la réalisation d'indicateurs communs.

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Jacky Fayolle s'interrogeait à propos de l'évaluation des politiques publiques. L'ensemble des partenaires sociaux a préconisé à plusieurs reprises au sein de la Formation emploi et revenus que les critères d'évaluation soient fixés concomitamment aux mesures. Cela interdit toute incompréhension postérieure.

Si les chercheurs peuvent légitimement demander accès à certaines bases de données, les partenaires sociaux ont une légitimité au moins aussi forte.

Marie-Noëlle AUBERGER

Monsieur Fayolle faisait référence à une ambiguïté croissante entre les inactifs et les chômeurs. Nous pourrions également introduire dans la réflexion la thématique de l'intérim et de l'emploi précaire, mais également une zone en marge de l'emploi et du chômage, comme les emplois non salariés. Je pense également, parmi les cadres, aux personnes qui vendent leur propre force de travail, soit par choix, pour les jeunes, soit à la suite d'un plan social. Ils sont appelés « solos », professionnels autonomes ou encore *free-lances*. Les observateurs reconnaissent l'accroissement de ce phénomène mais le système statistique français n'a aucune prise sur cette population. Il n'est pas même possible d'en estimer la taille. Les estimations varient de 100 000 à 600 000 personnes. L'étude de cette catégorie serait sans doute intéressante.

Olivier MARCHAND, INSEE

Les interventions ont essentiellement révélé des problèmes d'exploitation des sources existantes ou en cours de constitution. La nouvelle enquête emploi apportera, je pense, des réponses sur plusieurs points. Nombre de problèmes s'expliquent en fait par la dissémination de l'information. Je remercie les intervenants de cette table ronde.

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

J'aimerais auparavant effectuer trois remarques. J'ai ma propre opinion sur le développement du travail informel. Il me semble que ce problème se doit d'être considéré du double point de vue de l'offre et de la demande. La demande a tendance à être plus importante, car elle est en relation avec les sanctions des employeurs de travailleurs clandestins.

L'approche territoriale est à mon sens permanente dans le cadre d'un bassin d'emploi. Nous montrerons peut-être à Lyon des correspondances avec la notion de bassin de vie. Tous les matins, 5 000 personnes quittent Sens pour aller travailler à Paris. La question de l'articulation des bassins d'emploi et des bassins de vie est donc cruciale.

Je n'ai jamais trouvé de réponse à la question suivante : pourquoi le nombre de cadres chômeurs est-il si important en Ile-de-France ? Ce phénomène est-il lié à l'absence de diplômés chez certains cadres ?

Dominique DE CALAN, MEDEF-UIMM

Les sièges sociaux, généralement situés en Ile-de-France, ont fait l'objet des principales réductions d'effectifs à l'occasion des plans sociaux récents. Le chômage des cadres est également amplifié par le nombre important de jeunes diplômés qui s'inscrivent à l'APEC. Enfin, l'activité de l'APEC en Ile-de-France est, à effectifs égaux de cadres, supérieure à ce qu'elle est en province. Je pense qu'il peut s'agir d'une offre plus large d'emplois de cadres en Ile-de-France, qui encouragerait les cadres à changer d'entreprise. Je pense que ces trois facteurs expliquent le phénomène que vous avez constaté.

X. LES ENJEUX DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE POUR LES STATISTIQUES SOCIALES**Jean-Pierre DUPORT, CNIS**

Je remercie Messieurs Marchand, Le Duigou, de Calan et Fayolle et j'invite Michel Glaude à revenir à la tribune, en remplacement de Jean-Marie Delarue. L'accompagnent : Gabrielle Clotuche, Mireille Elbaum et Jean-Marie Robine. Nous abordons la dernière table ronde.

1. Introduction**Michel GLAUDE, INSEE**

Une table ronde sur les questions européennes et leur impact sur la statistique peut parfaitement faire office de conclusion à cette journée compte tenu des nombreuses réactions précédentes et des enjeux en la matière. L'hétérogénéité et la qualité des données ont déjà été évoquées plusieurs fois. La perspective d'un système statistique européen remet également en cause le fonctionnement de chaque système national. J'introduirai les enjeux européens pour le système statistique français, puis je passerai la parole à Mireille Elbaum, qui en montrera les enjeux du point de vue de la Commission Européenne. Elle évoquera notamment l'impact de la forte demande sociale de mise en place d'indicateurs sociaux dans le cadre de la subsidiarité des politiques sociales communautaires. Jean-Marie Robine présentera ensuite la position des chercheurs concernant notamment l'appui aux différentes politiques européennes, non seulement en termes d'analyse mais également de construction des systèmes statistiques. Enfin, Gabrielle Clotuche, Directrice des statistiques sociales d'Eurostat, conclura en indiquant sa perception des enjeux européens, du côté de la demande sociale. Madame Clotuche a été membre de la DG emploi de la Commission Européenne et du côté de l'offre (création d'un système statistique européen).

Les statisticiens ressentent l'harmonisation des systèmes statistiques européens comme une contrainte. J'aimerais que Madame Clotuche nous rappelle les bénéfices attendus de la construction d'un système européen. Il existe une forte demande sociale au niveau européen, du fait des politiques communautaires mises en œuvre. Le Conseil Européen de Lisbonne (mars 2000) a provoqué une forte dynamique sociale.

La nouvelle méthode de coordination implique une harmonisation basée sur la qualité. La pression s'accroît notamment sur les délais de production et la robustesse des estimateurs. Les indicateurs communs sont désormais réglementés. Les négociations au sujet du contenu des règlements sont d'ailleurs âpres. On procède généralement selon une « harmonisation par les *outputs* » : les données produites sont davantage encadrées que les méthodes d'élaboration. Nous étions habitués à une méthode différente, fonctionnant à partir des *inputs* : nous nous accordions sur les dispositifs d'enquête. La diversité des systèmes nationaux explique en partie ce changement de logique de concertation. Par exemple, les pays nordiques font davantage appel à des registres qu'à des enquêtes.

La demande d'indicateurs sociaux augmente très fortement. Les Français adhèrent moins facilement à ce type d'indicateur. Nous avons entrevu les problèmes de définition des indicateurs sociaux au cours des tables rondes précédentes. Les indicateurs sont le plus souvent définis au sein des sous-groupes, auxquels beaucoup de nos partenaires des ministères sociaux participent.

Nous sommes par ailleurs un peu désorganisés compte tenu de la richesse actuelle de notre système : nous disposons de nombreuses enquêtes détaillées. L'Europe étant moins exhaustive dans sa demande que nous ne le sommes dans notre démarche, nous nous efforçons de répondre à la demande européenne tout en ne sacrifiant pas les avantages de notre système statistique. Nous fournissons des indicateurs synthétiques, dont nous doutons parfois de la qualité, tandis que nous conservons nos enquêtes nationales. Ces dernières répondent du reste à une forte demande.

Je souhaite que la France participe de façon plus active aux groupes de travail européens, de manière à infléchir la demande européenne afin qu'elle corresponde davantage à nos projets tout en permettant à nos partenaires de bénéficier de notre expérience. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, l'environnement européen n'est pas simple, même si nous espérons en tirer des bénéfices.

2. Le système de statistique sociale français face à l'Europe

Mireille ELBAUM, DREES

La DREES a été confrontée à une récente irruption européenne au cœur de son activité, d'une part en tant que productrice d'indicateurs et d'autre part en tant que réceptionnaire d'une demande, la DREES représentant la France au sein du sous-groupe indicateurs du Comité de protection sociale. Le sous-groupe a constitué une coordination dans les domaines de la cohésion sociale et des retraites. La demande est ensuite transmise vers Eurostat, qui s'adresse ensuite aux systèmes d'enquête nationaux, dont la DREES fait elle-même partie.

Cette position atypique de la DREES a été propice à la réflexion et à la prise de position. Les débats techniques concernant les indicateurs statistiques européens influencent souvent la façon dont le système appréhende le domaine social et les politiques sociales. Le système statistique français est riche d'idées mais également de méthodes originales, qu'il a intérêt à faire valoir devant les autres états membres. A défaut, l'évocation de nos spécificités risque d'être interprétée comme un mouvement de défense, ce qui compromettrait définitivement nos chances de les diffuser. Nous considérons que ces particularités françaises constituent une richesse considérable.

Je me propose de développer des exemples dans quatre domaines :

- la cohésion sociale ;
- les retraites ;
- les discriminations ;
- la santé.

Dans le domaine de la cohésion sociale et des retraites, nous avons mis en place des méthodes ouvertes de coordination : les états présentent des plans d'action nationaux assortis d'indicateurs et simultanément, des indicateurs structurels communs sont définis. Cette méthode avait déjà été utilisée pour l'emploi mais le domaine social est un terrain beaucoup plus difficile. La définition des indicateurs revêt notamment une forte dimension stratégique.

a. Cohésion sociale et pauvreté

Méthodologie générale

Un groupe de travail a défini 18 indicateurs structurels en matière de cohésion sociale et de pauvreté, dont 10 de niveau primaire et 8 de niveau secondaire. Nous avons insufflé la nécessité de :

- considérer les phénomènes de pauvreté d'une manière pluridimensionnelle ;
- ne pas subordonner l'aide sociale à un seuil d'obtention unique, mais de la faire évoluer sur l'ensemble des bas revenus ;
- prendre en compte la dynamique et la durabilité de la pauvreté ;
- considérer, à terme, l'apport des transferts sociaux et des mesures fiscales.

Problématique de définition des indicateurs

Le premier enjeu est le fait de disposer, sans décalage temporel majeur, des outils statistiques nécessaires. Le passage du panel communautaire des ménages au système SILC comporte des risques importants d'échec.

Les indicateurs de pauvreté et de condition de vie seront, de l'avis général, utiles, à condition de les définir attentivement : le fait de posséder une terrasse ou deux paires de chaussures fermées n'est pas équivalent en Italie ou en Irlande.

La notion de ménage sans emploi a été désignée comme un facteur d'exclusion important. Néanmoins, nous ne pensons pas que les retraités de 60 à 65 ans doivent être inclus dans ce périmètre, alors que d'autres pays pensent au contraire que l'on confine à une forme de dépendance aux prestations sociales.

La notion de travailleur pauvre est également sujette à débat : doit-elle se mesurer au niveau du ménage ou de l'individu ? Nous penchons pour la deuxième option. En parallèle de cette notion, nous essayons d'importer en France celle de pauvreté des enfants.

b. Les retraites

Les retraites sont un autre champ symptomatique des difficultés à engendrer un système statistique européen. Une méthode ouverte de coordination a été définie, débouchant sur la rédaction d'un rapport. Des indicateurs communs ont ensuite été définis. Deux rapports d'étapes ont été publiés en juillet 2002 et décembre 2002 portant sur trois domaines :

- la capacité du système de retraites à maintenir le niveau de vie des retraités ;
- la viabilité financière des systèmes de retraites ;
- la modernisation de ces systèmes.

Nous travaillons en coopération avec le Comité de politique économique sur ce dossier. Nous avons abouti à un accord portant sur la définition de 25 à 30 indicateurs et sur des engagements complémentaires.

Des systèmes nationaux très hétérogènes

Les débats illustrent les différences conceptuelles entre les systèmes de retraite nationaux. Le Royaume-Uni et l'Irlande apprécient la notion de pauvreté des retraités en considérant toutes leurs formes de revenus, y compris d'origine patrimoniale. La protection sociale protège alors les retraités d'une situation de détresse financière. Dans le cadre de systèmes plus « bismarckiens », comme en France ou en Allemagne, le système de retraite est conçu de manière à assurer le maintien d'un certain niveau de vie. Des indicateurs comme le taux de remplacement des revenus d'activité ou la part des retraites dans les revenus globaux des retraités prennent alors une importance cruciale.

La Banque Mondiale a imposé une présentation des retraites en trois ensembles :

- les retraites obligatoires ;
- les systèmes collectifs ;
- l'épargne individuelle.

Cette décomposition n'a pas de sens statistique au niveau européen. En effet, le deuxième ensemble ne représente que 10 % des revenus des retraités en Italie contre 80 % aux Pays-Bas. Pourtant, ces derniers systèmes obéissent à des engagements nationaux de maintien de niveau de vie qui les apparentent à notre propre système de retraite, lequel, par son caractère obligatoire, relève du premier ensemble. Le suivi d'indicateurs basés sur la première catégorie de retraites ne permet donc pas de disposer de la charge réelle pour la population active. Nous devons donc modéliser les retraites de façon plus complète. Nous devons analyser l'étendue de la mutualisation et les modes de financement des différents systèmes.

Nous devons enfin pouvoir comparer les âges de liquidation des droits, de cessation d'activité et de dernier emploi. Il s'agit de trois indicateurs différents, et leurs écarts relatifs permettent d'étudier les phénomènes de préretraite, de chômage en âge élevé ou d'invalidité. La seule donnée des deux premiers indicateurs aboutit à une vision tronquée de la réalité.

Les deux enjeux principaux des retraites pour le système statistique concernent respectivement la description des revenus et la mise en place de systèmes adaptés sur la couverture privée des risques sociaux, et notamment les dispositifs de retraite facultatifs.

c. Lutte contre les discriminations

La lutte contre les discriminations a déjà développé longuement ce point, dans un cadre institutionnel différent. Nous appliquons un programme d'action communautaire destiné à lutter contre les discriminations, adopté en novembre 2000, pendant la présidence française. Le Conseil mentionne la réalisation d'études thématiques et la « *mise au point d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs à partir de séries statistiques comparables au niveau européen* ». La problématique est autrement plus complexe que sur la question des retraites et des revenus. L'expérience communautaire est en effet encore embryonnaire.

La prudence de la France eu égard à sa conception de la citoyenneté et de la confidentialité des données sensibles a poussé cette dernière à ne pas exploiter les ressources disponibles et est apparue auprès de ses partenaires comme une volonté de ne pas appréhender les mécanismes de discrimination. Nous ne pouvons plus nous permettre cette réserve.

Un Eurobaromètre d'opinion comporte la question suivante : « *Avez-vous fait l'objet de discrimination au cours des 12 derniers mois ?* » L'interprétation des réponses paraît difficile en raison des différences culturelles sur le concept de discrimination. Nous risquons de voir naître des outils dont le sens nous paraîtra abscons.

Par ailleurs, l'enquête « *histoire de vie et construction des identités* » apportera une expérience novatrice, correspondant à la conception que la France peut porter de l'identité et du parcours des individus. En effet, l'INSEE fait appel à une approche pluraliste. La question des discriminations a fait l'objet d'un module spécifique proposé par la DREES. Il a été fait appel à des situations autant concrètes que possible. Nous avons ainsi demandé aux répondants s'ils avaient déjà fait l'objet de moqueries, de mises à l'écart, de traitement injustes ou de refus de droits, en demandant de préciser les circonstances parmi 18 items. Une telle approche nous paraît adéquate pour progresser dans la connaissance des discriminations. Nous pourrions alors transmettre notre expérience au niveau européen. Je lance un appel auprès de l'INSEE afin qu'il mène une politique offensive pour faire valoir notre méthodologie auprès de nos partenaires européens.

d. Santé et handicap

La perspective ouverte du système statistique européen est l'occasion de pérenniser notre système d'information relatif à la santé et au handicap. Les enquêtes santé sont essentielles, comme le rapport du CNIS l'a montré, pour appréhender les problématiques de santé, en parallèle des données administratives et des statistiques de prise en charge du système de soins. La précédente enquête remonte à 1990 et 1991. Dans l'optique de la prochaine loi-cadre sur l'évaluation en santé, il nous est demandé de procéder à une évaluation des performances du système de santé français, ce qui n'est concevable qu'à travers une étude comparative avec les autres pays européens.

Des demandes particulièrement fortes nous sont adressées au sujet du handicap et les formes de dépendance, alors que nous n'avons pas encore terminé l'exploitation de la précédente enquête handicap, incapacité et dépendance. Confrontés à ces exigences, nous avons réfléchi au futur système d'enquête sur la santé et le handicap en population générale. Nous prévoyons d'adresser des propositions en la matière au CNIS cet automne. Eurostat ayant émis la proposition d'un système d'enquêtes de santé au niveau européen, il devenait indispensable de constituer un système français s'articulant autour du dispositif européen, portant aussi bien sur le handicap que la prévention, l'objectif étant de comparer les données européennes et de stabiliser le système d'enquête.

Nous devons prévoir d'importants et difficiles travaux d'harmonisation européenne sur des sujets de nature conflictuelle (la santé perçue, la santé mentale). Nous devons promouvoir notre projet phare au niveau européen, alors même que les initiatives sont très nombreuses, et notamment au sein de la Commission Européenne. Un budget de 300 millions d'euros a été prévu pour la seule observation en matière de santé. Le projet d'Eurostat n'est pas encore assuré de trouver un financement. Nous devons obtenir des délais de réalisation crédibles (2006 ou 2007). Dans le cas contraire, le système d'enquêtes santé français se développera indépendamment du projet européen.

Michel GLAUDE, INSEE

Jean-Marie Robine peut nous expliquer la place des chercheurs dans la conception des systèmes statistiques et dans leur analyse. Jean-Marie Robine, de l'INSERM, est membre du groupe Rêve. Il est connu pour ses travaux sur la durée de vie sans incapacité.

3. Le point de vue des chercheurs

Jean-Marie ROBINE, INSERM

Je pense que Madame Clotuche est mieux placée que moi pour parler du projet d'Eurostat. Je mène des recherches démoépidémiologiques sur l'évolution de l'état de santé des populations depuis plusieurs années. J'étudie essentiellement les effets de l'allongement de l'espérance de vie et de la diminution de la sélection des individus sur l'état de santé des populations. Cette recherche d'ordre très général est liée à la transition démographique. Jusqu'à une période récente, seules les Nations Unies et l'OMS étaient intéressées par cette problématique. Pour comparer l'état de santé des populations, nous requérons des indicateurs comparables de populations de divers pays.

a. Naissance du projet européen d'harmonisation des enquêtes santé

J'ai assisté en 1988 à une consultation vouée à l'harmonisation des enquêtes santé par interview, organisée par l'Institut de la statistique des Pays-Bas, au nom de l'OMS. Il a été précisé que les pays étaient invités et non contraints à harmoniser leurs enquêtes santé. Les différents pays étaient représentés, au hasard des contacts préalables, par des statisticiens, des universitaires ou des chercheurs. Les consultations ont continué pendant plusieurs années avec une efficacité très relative, jusqu'à l'approche du Traité d'Amsterdam. La santé des Européens devenant une prérogative de la Commission Européenne, il devenait nécessaire de mener cette harmonisation à son terme. En Europe, le champ des possibles est très vaste, ce qui rend la démarche passionnante. Il est intéressant de définir une nouvelle frontière, à condition de le faire tous ensemble. Si certains n'apportent pas leurs compétences, nous pouvons aboutir à des inégalités totalement inattendues.

Avant la signature du traité d'Amsterdam, plusieurs services de la Commission Européenne se sont mobilisés. Ils ont commencé à travailler sur de nouveaux sujets dont ils savaient qu'ils intégreraient le périmètre du traité.

Nous pressentons que la partie se joue toujours un coup à l'avance au sein de la Commission Européenne. Les subventions ne s'obtiennent pas réellement en répondant à un appel d'offres, mais en intervenant dans sa rédaction pour vérifier que le programme que l'on envisage de conduire pourra être subventionné.

b. Nécessité d'une présence française active

Les Français doivent être présents à tous les niveaux et en grand nombre pour que nos convictions soient correctement défendues. J'ai été surpris de voir que, dans certains pays, les ministères de la santé sont munis de plusieurs chargés d'affaires aux affaires européennes. Certains publient des informations sur l'état de santé des populations européennes. Certains pays se sont organisés de façon très efficace.

A contrario, lorsque Eurostat, Sanco ou d'autres services de la Commission Européenne demandent des informations statistiques à la France, ils obtiennent parfois des statistiques contradictoires, du fait qu'il n'existe pas en France d'interlocuteur unique. Quant aux services destinataires des demandes, ils doivent répondre plusieurs fois à la même demande émanant de plusieurs organismes différents. Nous avons appris récemment qu'il n'existait pas de DG santé au sein de l'organisation communautaire mais que, en revanche, pas moins de 18 commissions étaient en charge de la santé. Nous disposons d'un budget beaucoup plus important que Sanco, qui est pourtant doté de 300 millions d'euros.

c. Premier aboutissement du projet d'harmonisation européen

Eurostat nous a réclamé l'été dernier des propositions de scénarii afin de progresser dans l'harmonisation des enquêtes santé en Europe. Il a été décidé de travailler à la coordination des enquêtes santé en Europe en 2006. En effet, si tous les pays européens organisent leur enquête santé la même année, il devient possible d'y inclure des questions communes. Eurostat a relayé cette idée en raison de l'arrivée du programme de santé publique, doté de 300 millions d'euros (consacrés pour l'essentiel à l'élaboration de systèmes d'information sur la santé).

Le programme 1997-2001 demandait de formuler des propositions d'installations sanitaires. Certains pays ont proposé de commencer à construire le système pour une somme modique. Ainsi, non seulement les différents services de la Commission Européenne essayent de se positionner mais également les états.

Je pense que mon témoignage traduit assez fidèlement la situation actuelle.

Michel GLAUDE, INSEE

Madame Clotuche, avez-vous quelques informations à communiquer en rapport à ces interrogations ? Quels sont vos propres projets ?

4. La position d'Eurostat

Gabrielle CLOTUCHE, Eurostat

Je vous remercie tout d'abord de m'avoir invitée. A la lecture de la plaquette d'information du CNIS, j'ai relevé de nombreuses idées à développer à Eurostat afin qu'utilisateurs et producteurs puissent collaborer davantage. Je n'ai intégré Eurostat que voici trois mois et je découvre progressivement les statistiques qui y sont produites. Mathématicienne de formation, je n'ai jamais officié en tant que statisticienne mais j'ai fréquemment travaillé dans le domaine de la protection sociale, et essentiellement en Belgique. Jusqu'en 1995, j'y ai occupé le poste de Directrice Générale de la Sécurité Sociale.

En juillet 1997, j'ai rejoint la Commission Européenne avec l'ambition de coordonner les politiques sociales européennes. Je concevais l'avenir des systèmes de protection sociale au niveau européen. L'intégration économique était déjà prévue depuis plusieurs années. A la veille de définir l'union économique et monétaire, je pensais que nous devions coordonner nos actions en matière de protection sociale. Dans le cas contraire, la protection sociale aurait commencé à décliner. La Belgique possède, tout comme la France, un système bismarckien qu'elle a mis en place à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale.

a. Processus de coordination des politiques européennes

En tant que Directrice de la protection sociale et de l'intégration sociale, j'ai participé activement, ces cinq dernières années, à la coordination des politiques européennes. J'ai assisté avec plaisir lors du sommet de Lisbonne, en mars 2000, au lancement d'un défi stratégique pour la décennie 2000 : le développement économique du Rhin, fondé sur une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et sur une cohésion sociale accrue. J'ai décelé une avancée potentielle en matière de protection sociale. Nous avons d'ailleurs préparé le débat de protection sociale depuis trois ans, de manière à pouvoir lancer une réflexion sur le sujet dès après le sommet de Lisbonne. Il ne s'agit pas d'organiser une protection sociale à l'échelle européenne : ce serait utopique, tant les systèmes nationaux sont différents. Partageant des défis communs, nous pouvons en revanche nous fixer des objectifs afin de renforcer et moderniser nos systèmes.

A Lisbonne est née une nouvelle méthode de travail au niveau européen. Cette méthode me paraît exemplaire du point de vue statistique. Il s'agit tout d'abord de définir des objectifs en commun. Ensuite, chaque état ou chaque entité territoriale compétente traduit ces objectifs en programmes politiques reliés à des indicateurs évaluatifs.

b. Développement d'indicateurs statistiques sociales

Les statistiques interviennent alors. Depuis le sommet de Lisbonne, il me semble que les statisticiens n'ont pas été présents suffisamment en amont du processus. Ils ont intégré le groupe de travail de protection sociale. Eurostat agit en tant qu'observateur et non en tant que membre actif du comité. Je regrette infiniment cet état de fait. La présence des statisticiens à l'orée du processus est en effet déterminante. Cette opinion est confortée par la série de difficultés que nous avons rencontrées pendant les premières années.

Au sein d'Eurostat, les premiers travaux d'amélioration du système de statistiques sociales sont antérieurs au sommet de Lisbonne. Des progrès considérables ont déjà été accomplis concernant l'offre, non seulement auprès de la Commission mais également au cœur d'un système européen de statistiques comprenant Eurostat et les instituts nationaux de statistiques. Il m'apparaît que les statistiques européennes ne sont pas du seul ressort d'Eurostat : les instituts nationaux y contribuent également. D'autres services nationaux peuvent également intervenir. En effet, les instituts nationaux ne sont pas les producteurs exclusifs de statistiques sociales. Les ministères élaborent également de nombreuses statistiques administratives. L'ensemble des services producteurs de statistiques doit intégrer le processus de réflexion.

c. Eurostat face à une demande excédentaire

L'attente excède nos capacités actuelles de production. Qui plus est, lorsque nous fournissons des indicateurs, il nous est parfois reproché une qualité insuffisante ou un temps de réaction trop important. Nous devons ainsi améliorer notre efficacité sur de nombreux points.

Au vu de l'expérience de l'installation de l'union économique et monétaire, il est temps, devant la forte demande politique d'indicateurs sociaux (correspondant aux besoins de politique sociale), d'accomplir une démarche similaire. Voici cinq ans, nous avons bâti un plan d'action et d'accompagnement de l'union économique et monétaire en matière statistique. La Banque centrale européenne et les instituts nationaux de statistiques étaient nos principaux partenaires, ainsi que certaines banques centrales nationales.

d. Projet de plan d'action européen en statistique sociale

Nous devrions, pareillement, établir un plan d'action européen en matière de statistique sociale. Ce plan comporterait deux aspects :

- l'amélioration de la qualité de l'existant ;
- la production de données supplémentaires éventuelles.

Nous devons préalablement, en concertation avec les instituts statistiques nationaux, inventorier les indicateurs existants mais également les difficultés de réponse aux attentes. Cela nous permettra d'établir des priorités en rapport avec ces différentes attentes en matière de statistiques sociales. Au cours de cet inventaire, nous constaterons que certaines statistiques sociales existant dans certains états membres peuvent être mieux exploitées.

Nous pourrions déléguer à certains instituts de statistiques possédant une certaine expertise, la capacité de développer des propositions appelées à intégrer le cadre d'action. Par la suite, nous pourrions développer sur cette base des statistiques européennes, mais pas nécessairement au cours des premières années.

Nous pourrions également exploiter de manière plus optimale les capacités des chercheurs dans le domaine des statistiques sociales, en mettant dans un premier temps à leur disposition les statistiques détenues par Eurostat. Nous leur ouvririons ainsi l'accès à nos bases de données. J'ai entendu les partenaires sociaux faire valoir également une expertise et réclamer également l'accès aux bases de données statistiques. Nous devrions améliorer l'accessibilité des bases de données existantes afin qu'elles puissent être exploitées de façon optimale, de façon à nous donner la capacité de mieux accompagner les politiques sociales.

Nous devons également veiller à optimiser l'intégration des statistiques, en ne cloisonnant plus les données en thématiques verticales (l'emploi, les conditions de vie, etc.) mais en croisant les sources de données. Des résultats intéressants pourraient être mis en évidence en croisant certaines variables issues d'enquêtes différentes. Des techniques permettent aujourd'hui ce type de manipulation, dès lors qu'il existe certains dénominateurs communs entre deux enquêtes.

Le plan d'action n'est encore qu'un projet. Mes collaborateurs sont enthousiastes à son propos. Nous devrions développer ce plan non de façon interne, mais en collaboration avec les directeurs de statistiques sociales des instituts nationaux. Nous avons entamé une réflexion avec certains de ces directeurs au sujet des nouveaux modes de travail, dans le contexte de l'élargissement de l'Union Européenne et de l'afflux de demandes. Nous avons mis au point une méthodologie, validée par une réunion des directeurs des statistiques sociales. Le pouvoir de décision est délégué aux directeurs de statistiques sociales nationaux, sous contrôle du programme européen. Des groupes spécifiques de domaine pourront être consultés, ce qui permettra d'établir une réflexion stratégique dans quelques domaines particuliers. Nous aimerions que le groupe des directeurs de statistiques sociales soit accompagné par un groupe de développement stratégique où les utilisateurs seraient représentés. Ainsi, les décideurs seraient orientés par les utilisateurs. Ceci est l'état actuel de nos réflexions, après un peu moins de trois mois de concertation.

Michel GLAUDE, INSEE

Malheureusement, nous n'aurons pas le temps de recueillir des questions de la salle.

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

Merci à Mesdames Clotuche et Elbaum et à Monsieur Robine. Jean-Pierre Chevènement avait coutume de demander en fin de débat si quelqu'un avait encore une question intelligente...

Je remercie Jean-Pierre Puig et Carla Saglietti des conditions d'organisation de cette réunion. J'en ai tiré profit et j'en suis personnellement très satisfait. Je suggère que vous transmettiez, si vous en avez, vos questions par écrit au Secrétariat du CNIS, qui les transmettra ensuite aux formations concernées. Monsieur le Directeur Général, à vous la parole.

XI. ALLOCUTION DE CLOTURE

Jean-Michel CHARPIN, INSEE

Je remercie tout d'abord l'ensemble des participants, les intervenants comme l'assistance. Je me réjouis beaucoup de l'ensemble des trois rencontres de préparation du programme de moyen terme. Il me paraît indispensable que les statisticiens publics démontrent une grande capacité d'écoute. C'est selon moi la contrepartie naturelle de l'indépendance. Cette volonté d'indépendance est légitime mais ne doit jamais donner lieu à un isolement ou à une logique d'offre. Nous devons au contraire écouter les besoins et adapter notre offre en conséquence. Ceci présuppose que des représentants des pouvoirs publics acceptent de dialoguer avec nous dans des rencontres comme celle-ci. Je vous en remercie.

Je considère comme une chance d'arriver à la tête de l'INSEE en période de transition entre deux programmes statistiques. Etant de nature plutôt planificatrice, je suis heureux de pouvoir me concentrer sur le moyen terme malgré l'échéance du recensement de 2004.

1. Deux certitudes sur le programme de moyen terme à venir

Je pars dans cette aventure avec deux certitudes et de nombreuses questions. Nous en avons traité certaines ; nous en traiterons d'autres dans les mois à venir, l'ensemble devant être formalisé avant la réunion plénière de décembre, où un avis sera émis sur le programme à moyen terme.

a. Un rôle croissant de la dynamique européenne

Ma première certitude est que, à l'instar du programme s'achevant mais encore plus fortement, le programme à venir verra la dynamique européenne jouer un rôle d'entraînement majeur des systèmes statistiques. En matière conjoncturelle, la pression européenne, et notamment le raccourcissement des délais de production, a déjà influé de façon importante sur notre fonctionnement. Les délais étant de plus précoces, les statistiques nationales devront également accélérer leurs délais de diffusion. En matière structurelle, la demande européenne est déjà aiguë. Depuis le sommet de Lisbonne, des indicateurs sont constitués en vue de mesurer l'efficacité des politiques structurelles.

Ce phénomène d'exigence a été très sensible par le passé pour les statistiques d'entreprise. Cette tendance se poursuivra dans les années à venir. Les statistiques structurelles concernant les ménages commencent également à être fortement influencées.

Notre programme de moyen terme sera national mais devra accorder tout son crédit à la dynamique européenne et de la façon dont nous nous y insérons. Il est fortement souhaitable de prendre en compte les besoins français et les acquis français dans la dynamique européenne. Afin d'obtenir ces résultats, les statisticiens français doivent intervenir activement dans la définition des programmes statistiques européens. De cette façon seulement les projets élaborés à Eurostat seront cohérents avec nos souhaits.

b. Une réduction nécessaire de la charge des enquêtes

Ma deuxième certitude est que nous devons prendre en compte la nécessité d'alléger la charge des enquêtes. Ce point ne souffre aucune discussion au sujet de la statistique d'entreprise. La revendication des entreprises est ancienne, de plus en plus fortement exprimée et fortement soutenue par le Gouvernement. Nous serons donc contraints dans ce domaine. Pour des raisons sensiblement différentes, les statistiques concernant les ménages devraient connaître une évolution analogue. Nous devons résoudre le difficile problème de la correspondance entre les enquêtes et les sources administratives.

Lors de ce programme de moyen terme, nous devons accroître le taux d'utilisation des fichiers administratifs. Nous devons intégrer les problèmes de délais d'obtention des informations administratives. Nous devons également prendre garde à sauvegarder la cohérence de notre système statistique dans son ensemble. Nous détenons plusieurs enquêtes importantes, correspondant chacune à des besoins sociaux avérés. Il n'est pas question d'interrompre ces enquêtes historiques.

L'utilisation des sources administratives sera un bienfait dans la mesure où nous accéderons plus facilement à la notion de territorialité. Compte tenu de la taille des échantillons, les données ne sont plus pertinentes en deçà d'un certain degré de détail.

Je note que des contradictions peuvent surgir entre mes deux certitudes. J'ai signalé celle des délais. J'aimerais en relever une seconde, qui peut paraître anecdotique, mais qui est symptomatique : le basculement vers la norme comptable IAS, s'il n'est pas correctement organisé par les autorités européennes, peut occasionner des surcharges d'enquête, si certaines données devenaient indisponibles.

2. Les questions soulevées par le programme de moyen terme

Nous devons répondre à une série de questions au cours de cette année. Sans être exhaustif, je citerai les plus significatives.

a. Exploration de nouveaux champs de recherche statistique

Pistes possibles de travaux sur les ménages

Tout d'abord, nous devons analyser les champs nouveaux potentiels de la statistique publique. Je pense notamment à l'exclusion et à la connaissance des populations en difficulté pour les enquêtes auprès des ménages. La demande sociale est très largement excédentaire par rapport aux données disponibles dans ce domaine. Nous devons prendre en compte les risques de stigmatisation. Nous pourrions également développer la thématique d'insécurité et de délinquance, qui occupent une place de choix dans le débat public.

Pistes possibles de travaux sur les entreprises

Concernant les entreprises, les groupes sont un champ de recherche crucial. En effet, ces derniers jouent un rôle croissant dans l'économie mais échappent en partie à nos méthodes actuelles d'investigation statistique. Les méthodes de consolidation, non additives, sont difficiles à manipuler. La question de l'immatériel, incluant sa génération et sa comptabilisation, est également centrale.

b. Améliorations possibles du dispositif existant

Pour les ménages

Nous pouvons réfléchir à des améliorations du dispositif existant dans certains domaines. Nous pourrions ainsi nous intéresser à la définition des frontières de l'emploi et du chômage et des nouvelles catégories d'emploi. L'observation des parcours professionnels individuels nécessite des instruments de mesure particuliers, mais certainement plus adaptés que les traditionnelles enquêtes instantanées. Pour étudier l'immigration, nous pouvons dépasser notre mode d'approche restrictif tout en respectant la confidentialité. Plus largement, nous pourrions étudier la notion de solde migratoire. Il y a deux semaines, j'ai reçu à ce propos une lettre du Directeur du US Bureau of Census, qui me proposait une coopération pour étudier la population américaine expatriée en France.

Pour les entreprises

Concernant les entreprises, la meilleure connaissance des marchés, en quantité et en prix, paraît pertinente, au-delà du traditionnel indicateur de production.

En résumé, nous devons aborder de nombreuses questions, et arbitrer en fonction de nos ressources disponibles.

Deux autres rencontres auront lieu pour la préparation du programme à moyen terme, le 19 mai, sur les statistiques monétaires et financières, et le 25 juin, sur les statistiques régionales et locales. Pendant l'intervalle, toutes vos suggestions seront les bienvenues.

Merci à tous pour votre coopération au cours de cette journée.

Jean-Pierre DUPORT, CNIS

Merci pour ces propos mobilisateurs pour le CNIS et son Bureau.

La séance est levée à 18 heures 20.